

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION

2014 - 2020



EDITO DU PRESIDENT

Le législateur a réaffirmé la place des Départements comme chefs de file en matière d'insertion. La définition de ces politiques et de leurs orientations est formalisée dans le Programme Départemental d'Insertion. Le Conseil général de la Gironde a souhaité faire de cette compétence obligatoire une priorité, en réunissant l'ensemble des partenaires autour de la lutte contre les exclusions, un enjeu majeur. C'est en mettant en commun nos réflexions, nos connaissances, et l'articulation de nos moyens que nous pourrons construire des propositions efficaces et cohérentes à travers nos politiques publiques.

Nous avons aussi guidé nos réflexions en prenant en compte directement les enjeux mais aussi les difficultés rencontrées par des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active, en organisant en juin 2013 un colloque inversé, animé par ces citoyens en insertion. En tant qu'institution territoriale de proximité, nous privilégions le terrain comme lieu de construction et de mesure de l'action collective. Le Conseil général de la Gironde est le garant d'une égalité humaine et territoriale nécessaire pour créer une cohésion sociale forte.

Malgré le contexte économique actuel, nous réaffirmons les valeurs de solidarité qui caractérisent notre institution. Elles sont le fondement de notre action publique. Nous agissons au plus près des préoccupations de nos concitoyens, en particulier celles des plus fragilisés. Le Département entend contribuer à apporter les réponses qui permettront à chacune et chacun des Girondins de trouver en toute dignité sa place dans la société.

Le Président du Conseil Général de la Gironde

INTRODUCTION

Le cadre de la loi et les textes afférents

La Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a institué un revenu de solidarité active, qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et de les aider à l'insertion sociale.

Elle réaffirme également le rôle de chef de file du Conseil Général dans la définition et la conduite de la politique d'insertion et précise qu'il doit adopter un Programme Départemental d'Insertion (PDI) : « Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes » - Article L. 263-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.



Dans un contexte économique très dégradé, les inégalités et la pauvreté ont très fortement progressé.

Les allocataires du RSA, dont le nombre ne cesse d'augmenter, sont impactés de façon importante : les taux de sortie sont en régression, y compris pour les allocataires du RSA activité, dont l'allocation vise à compléter les revenus d'activité.

Avec une allocation ne représentant plus que 40 % du revenu médian, leurs conditions de vie se sont dégradées, rendant plus difficile l'accès au logement et l'accès aux soins.

La détérioration structurelle du marché du travail a par ailleurs, touché les demandeurs d'emploi avec un doublement du chômage de longue et de très longue durée, entre fin 2007 et fin 2013 et un accroissement des contrats précaires. Selon l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), 50% des demandeurs d'emploi ne bénéficient d'aucune indemnisation.

Enfin, la situation des jeunes ne s'est, pour sa part, pas améliorée avec un taux de chômage atteignant 22 %.

Ces constats ont conduit le Département à

mener une réflexion dès 2012, sur les questions relatives à l'insertion et le sens nouveau à donner à notre politique : associations, chercheurs, professionnels, allocataires ont été sollicités avec pour objet de re-questionner nos actions, bousculer même, nos convictions.

Les Assises Départementales, qui se sont déroulées les 7 et 8 juillet 2013, en la présence de François Chérèque chargé auprès de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) du pilotage du plan pluri annuel de lutte contre la pauvreté, ont ancré une certitude : la solidarité envers les personnes traversant des difficultés passagères ou durables se doit d'être réaffirmée.

Elle est en premier lieu l'affaire de tous les acteurs publics dans la responsabilité qui est la leur, en matière de développement économique, de traitement du chômage, de formation, d'action sociale mais également en matière de transport, de santé et de logement.

Le Programme Départemental d'Insertion s'est avéré, en conséquence, l'outil pertinent pour poser les bases d'une politique d'insertion et d'inclusion ambitieuse.

L'enjeu du Programme Départemental d'Insertion

Il reste le pari de l'emploi et de la lutte contre la précarité.

Toutefois, au-delà des seuls allocataires du RSA, c'est à travers la prise en compte des facteurs causes du processus d'exclusion, que le Conseil Général a construit le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

C'est donc à l'ensemble de nos concitoyens fragilisés que ce programme est destiné.

Une durée : 2014 – 2020

Le PDI est, de tradition, annuel. Cette temporalité limite toutefois l'action de fond qui nécessite de pouvoir s'inscrire dans le temps et surtout d'être mesurée, évaluée dans ses effets.

C'est pourquoi le Département a souhaité une durée de vie plus longue pour ce programme. Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), déclinaison opérationnelle du PDI, permettra les mesures d'ajustement et d'adaptation nécessaires.

Cette durée se cale également avec le Programme Opérationnel National Inclusion (FSE), qui pourra ainsi venir en appui pour les moyens nécessaires à nos ambitions.

Un périmètre revisité

Si l'accès à l'emploi, salarié et non salarié, demeure l'objectif de nos politiques d'insertion, il n'en demeure pas moins que la prise en compte de problématiques annexes s'avère aujourd'hui plus que jamais indispensable.

Le niveau de ressources procuré par le Revenu de Solidarité Active, des indemnités chômage et parfois même l'absence de ressource pour certains

jeunes ont accru les fragilités sociales. Avec un reste à vivre très faible, parfois négatif, la priorité réside dans la gestion du quotidien : comment payer le loyer ? Comment manger ?

Les témoignages recueillis auprès des personnes allocataires du RSA nous est en ce sens précieux et instructif tant il révèle d'écarts entre nos perceptions et leurs vécus.

Ainsi, le Programme Départemental comportera un axe visant à restaurer un filet de sécurité minimal à travers l'amélioration de l'accès aux droits. Il s'inscrit de fait, dans les orientations du Plan pluri annuel de lutte contre la pauvreté, plan qui interviendra en soutien de nos politiques locales.

Une démarche collective

Si les orientations générales du Programme ont été proposées par le Département, c'est à partir d'une démarche partenariale qu'il s'est construit, en prenant appui sur les contributions apportées par chacun des partenaires lors de l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion 2014 - 2017.

L'analyse de nos politiques et outils, réalisée collectivement a en effet permis de faire émerger des problématiques récurrentes :

- une faible lisibilité de nos dispositifs,
- une dynamique partenariale à renforcer,
- une communication peu adaptée aux usagers comme aux acteurs,
- une coordination des actions nécessitant d'être améliorée.

Il convient de les prendre en compte et de les faire évoluer afin d'améliorer l'efficacité de nos interventions.

Ces axes d'amélioration sont intégrés dans le Programme Départemental en tant que principe d'action. Ils sont très largement déclinés dans le Pacte à travers les opérations à mettre en œuvre.

Des principes et des valeurs

Ainsi, les axes du Programme Départemental se déclinent autour des principes suivants :

✳ **Une politique d'insertion globale et plurielle** dans ces objectifs, s'attachant aux facteurs de l'exclusion : l'isolement des personnes, les conditions de vie, l'accès au droit, l'état sanitaire, la transformation du marché du travail, la qualification...

✳ **Une politique transversale** permettant la mise en cohérence des différents dispositifs par une amélioration de l'articulation des interventions des acteurs et des politiques sectorielles et ce dans une logique de cohésion sociale,

✳ **Une gouvernance** favorisant l'adhésion de l'ensemble des acteurs publics autour d'objectifs partagés pour lutter contre la précarité des personnes les plus vulnérables. Il convient d'agir collectivement dans une logique de co-responsabilité des acteurs publics dans l'élaboration des politiques sectorielles (emploi, formation bien entendu, mais également logement, santé, transport, accès aux droits, développement économique) et en ce qu'elles peuvent influencer sur l'exclusion/l'inclusion des personnes.

✳ **Une politique participative** favorisant la parole des personnes comme facteur d'amélioration de nos politiques et restaurant l'intégrité des personnes en insertion.

L'ensemble des travaux (synthèses des petits déjeuners, interviews des chercheurs, colloque inversé, film des assises) est disponible sur le portail du Conseil général : www.gironde.fr rubrique solidarité santé / insertion et RSA / les Assises de l'insertion.

Le programme se décline autour des trois axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Garantir aux personnes en situation de précarité un accès aux droits fondamentaux.

↳ Objectif Stratégique 1 :

Améliorer l'accès au RSA Socle et activité

↳ Objectif Stratégique 2 :

Améliorer l'accès à la santé, aux soins des personnes en situation de précarité.

↳ Objectif Stratégique 3 :

Améliorer l'accès, le maintien dans le logement des personnes les plus démunies.

↳ Objectif Stratégique 4 :

Simplifier le quotidien des personnes en situation de précarité.

Axe 2 : Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité.

↳ Objectif Stratégique 5 :

Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité du parcours professionnel.

↳ Objectif Stratégique 6 :

Orienter, pré-qualifier, qualifier et former pour une insertion professionnelle de qualité.

↳ Objectif Stratégique 7 :

Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi des plus fragiles.

↳ Objectif Stratégique 8 :

Permettre les mobilités durables.

Axe 3 : Renouveler les modes de gouvernance.

↳ Objectif Stratégique 9 :

Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale à l'échelle Pôle Solidarité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur.

↳ Objectif Stratégique 10 :

Favoriser une participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion et d'inclusion.

1ère PARTIE

REPERES EN CHIFFRES



- 1. Les caractéristiques du Département de la Gironde**
- 2. Les allocataires du Revenu de Solidarité Active**
- 3. Les demandeurs d'emploi**
- 4. La population des 15 / 24 ans**

1.

LES CARACTERISTIQUES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

L'ensemble des données et analyses sont issues des enquêtes de l'INSEE Aquitaine :

« Les territoires girondins, entre autonomie et complémentarité » - Adeline Béoutis, Stéphane Levasseur, Christian Tchiveindhais – Insee - *Le 4 pages* – n° 208 – juin 2013

« La Gironde en bref » – Mireille Dalla Longa – Insee - édition 2013

« Plus grand département de l'Hexagone avec une superficie de 10 000 km², la Gironde compte 1,47 million de personnes, début 2012.

Très urbanisé et dominé par la métropole régionale, ce département est le plus tertiairisé de l'Aquitaine.

Sur son territoire, se côtoient des industries de pointe et des industries traditionnelles avec la présence, entre autres, des filières aéronautique, bois et agroalimentaire. Les deux premières sont impliquées dans des pôles de compétitivité.

La filière viticole reste importante. L'agriculture repose essentiellement sur la viticulture. Grâce à une partie de la forêt des Landes de Gascogne recouvrant son territoire et à sa situation littorale, la Gironde déploie des activités sylvicoles, de pêche et ostréicoles.

Des plages aux campagnes en passant par les fleuves et les centres historiques, le tourisme est très diversifié ».

(Extrait de « La Gironde en bref » - 2013)

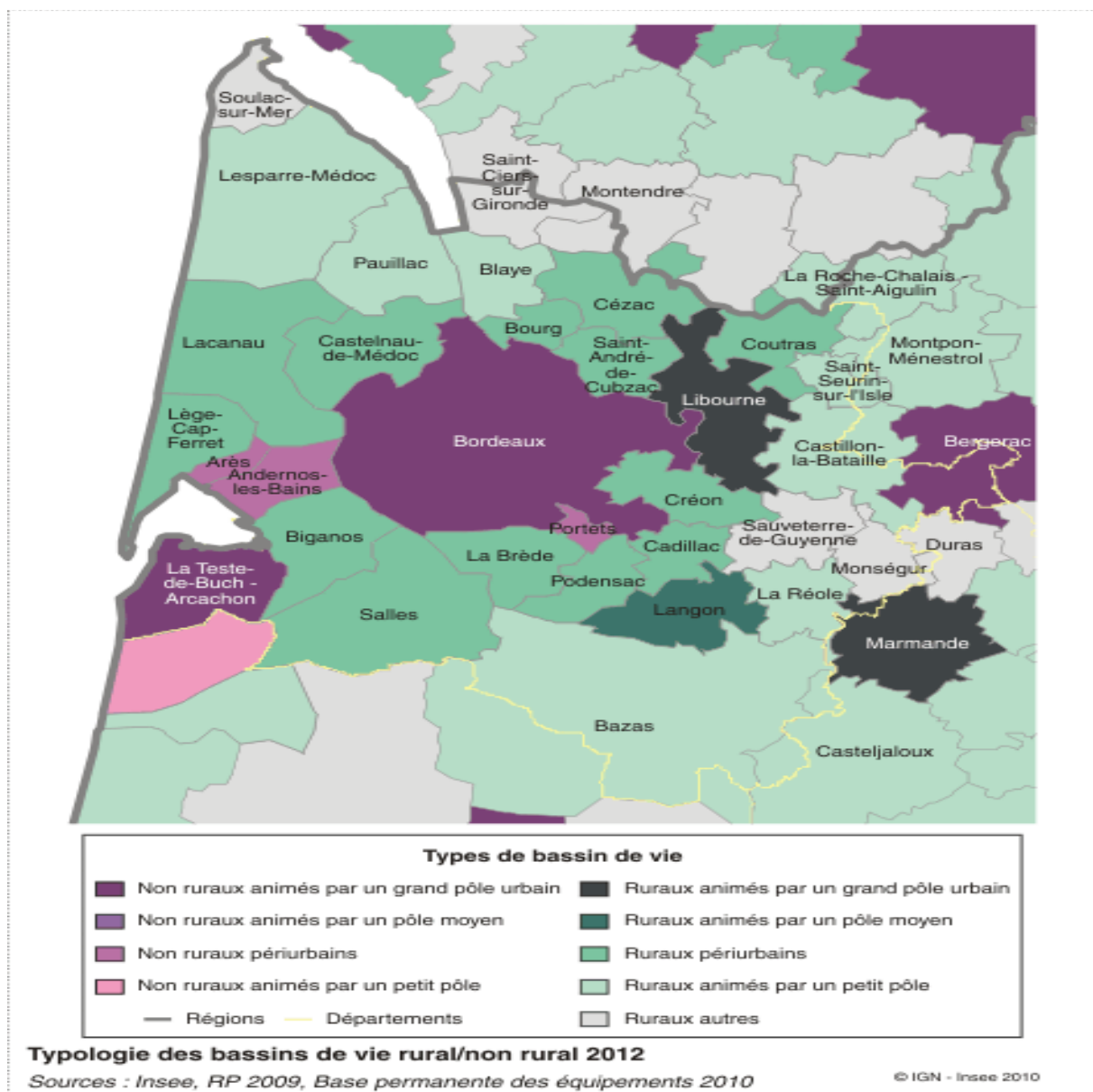
A. Population et bassin de vie

(Extrait de « La Gironde en bref » - 2013)

Près d'une quarantaine de bassins de vie structurent le département de la Gironde. Ils constituent les plus petits territoires sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants comme le supermarché, la poste, l'école ou encore les soins médicaux.

Entre 1999 et 2010, la population des bassins de vie de Salles, Biganos et Lacanau, tous situés sur le littoral ou à proximité, s'est accrue en moyenne de plus de 3 % par an.

Parmi les communes d'au moins 10 000 habitants, Gujan-Mestras présente un des plus forts essors démographiques (+ 2,3 % par an).

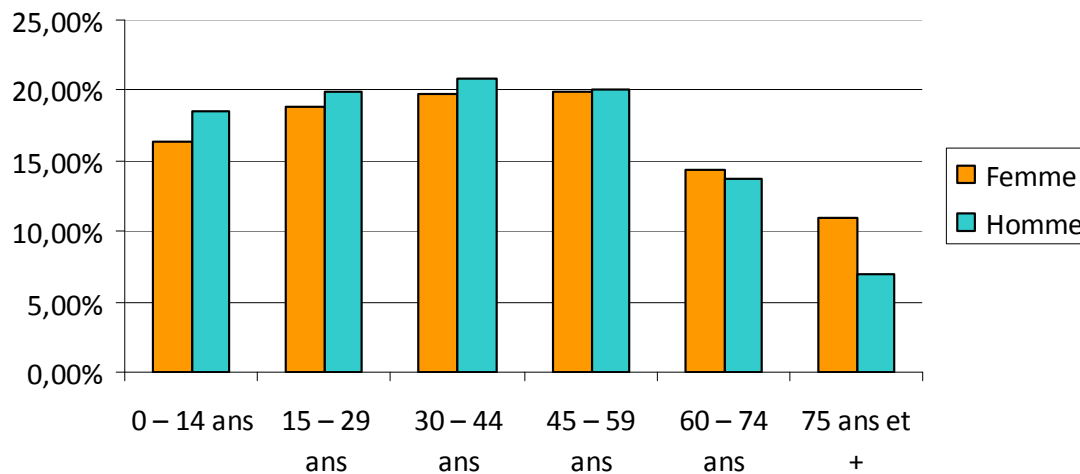


Population Girondine par âge et par sexe en 2011

	Hommes		Femmes		Ensemble
	effectif	%	effectif	%	
0 – 14 ans	129 815	18,5	123 907	16,3	253 722
15 – 29 ans	139 317	19,9	143 160	18,8	282 477
30 – 44 ans	146 487	20,9	150 554	19,8	297 042
45 – 59 ans	140 869	20,1	151 672	19,9	292 541
60 – 74 ans	96 572	13,8	109 375	14,4	205 947
75 ans et +	48 594	6,9	83 339	10,9	131 933
Total	701 655		762 008		1 463 662

Source INSEE – RP 2011

Répartition de la population par âge et par sexe - décembre 2011



Données au 31 décembre 2013 – Sources Dress

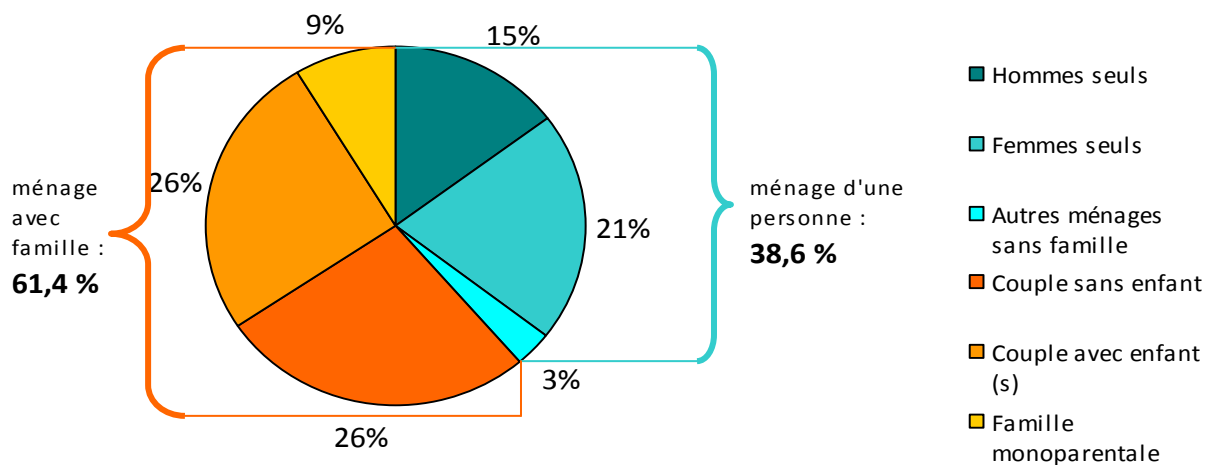
Population totale : **1 491 249** dont mois de 25 ans : 454 817
 dont 25 / 64 ans : 778 098
 dont 65 ans et + : 258 264

Ménages selon leur composition en 2011

	Nombre de ménages		Population des ménages
	effectif	%	
Ménage d'une personne	233 147	35,5	233 147
Hommes seuls	96 305	14,7	96 305
Femmes seuls	136 843	20,8	136 843
Autres ménages sans famille	20 799	3,2	47 489
Ménage avec famille	403 242	61,4	1 152 930
Couple sans enfant	176 774	26,9	363 792
Couple avec enfant (s)	169 188	25,7	642 350
Famille monoparentale	57 281	8,7	146 788
TOTAL	657 189		1 433 566

Source INSEE – RP 2011

Ménages selon leur composition - 2011



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 – en %

	Hommes	Femmes
Sans diplôme et Brevet des collèges	27,2	33,1
CAP – BEP	29	21,3
BAC	16,7	17,3
BAC + 2	11,7	14,7
BAC + 4 et plus	15,4	13,6

Source INSEE – RP 2011

B. La Gironde : un département non homogène *(Extrait de Insee - Le 4 pages – n° 208)*

« Différents territoires structurent la Gironde que ce soit en termes d'accès aux équipements ou à l'emploi.

En dehors de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), **huit pôles d'équipements supérieurs** contribuent à répondre aux besoins de la population girondine en commerces et services relativement rares. Ils confèrent, dans ce domaine, une large autonomie aux territoires qu'ils desservent.

Par ailleurs, des pôles d'emploi ont une influence suffisamment grande pour constituer **six véritables aires d'emploi**. Leur importance et leur degré d'autonomie sont variables. En termes de déplacements domicile-travail, ils sont plutôt indépendants entre eux mais ils sont tous en relation avec la CUB. Ils agissent en complémentarité avec elle sur les autres territoires girondins ».

Un territoire couvert par les équipements de proximité

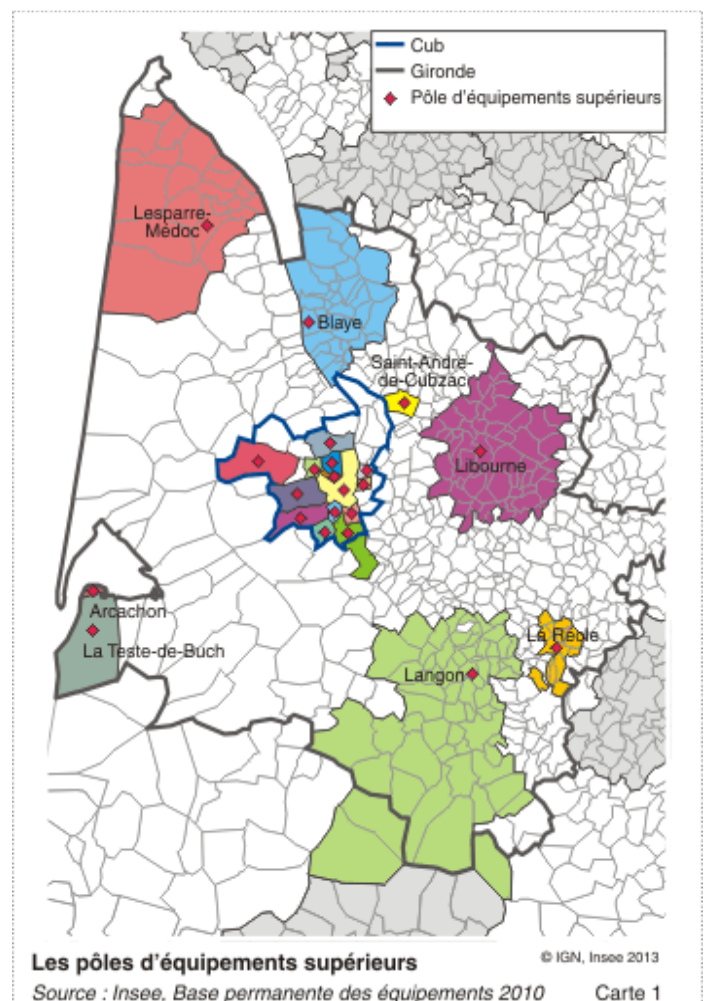
Le territoire de la Gironde est globalement bien couvert par l'offre d'équipements de proximité. Les habitants de la CUB peuvent accéder facilement à un plus grand nombre de commerces, services et infrastructures, mais les autres Girondins bénéficient aussi d'une offre conséquente.

Arcachon, Blaye, Langon, Lesparre-Médoc, Libourne, La Réole, Saint-André-de-Cubzac et La Teste-de-Buch sont des communes autour desquelles la vie des Girondins s'organise : ce sont des pôles d'équipements supérieurs.

Leurs habitants et ceux des communes environnantes ont accès à des équipements ou des services relativement rares : cinéma, lycée, hypermarché, médecin spécialiste...

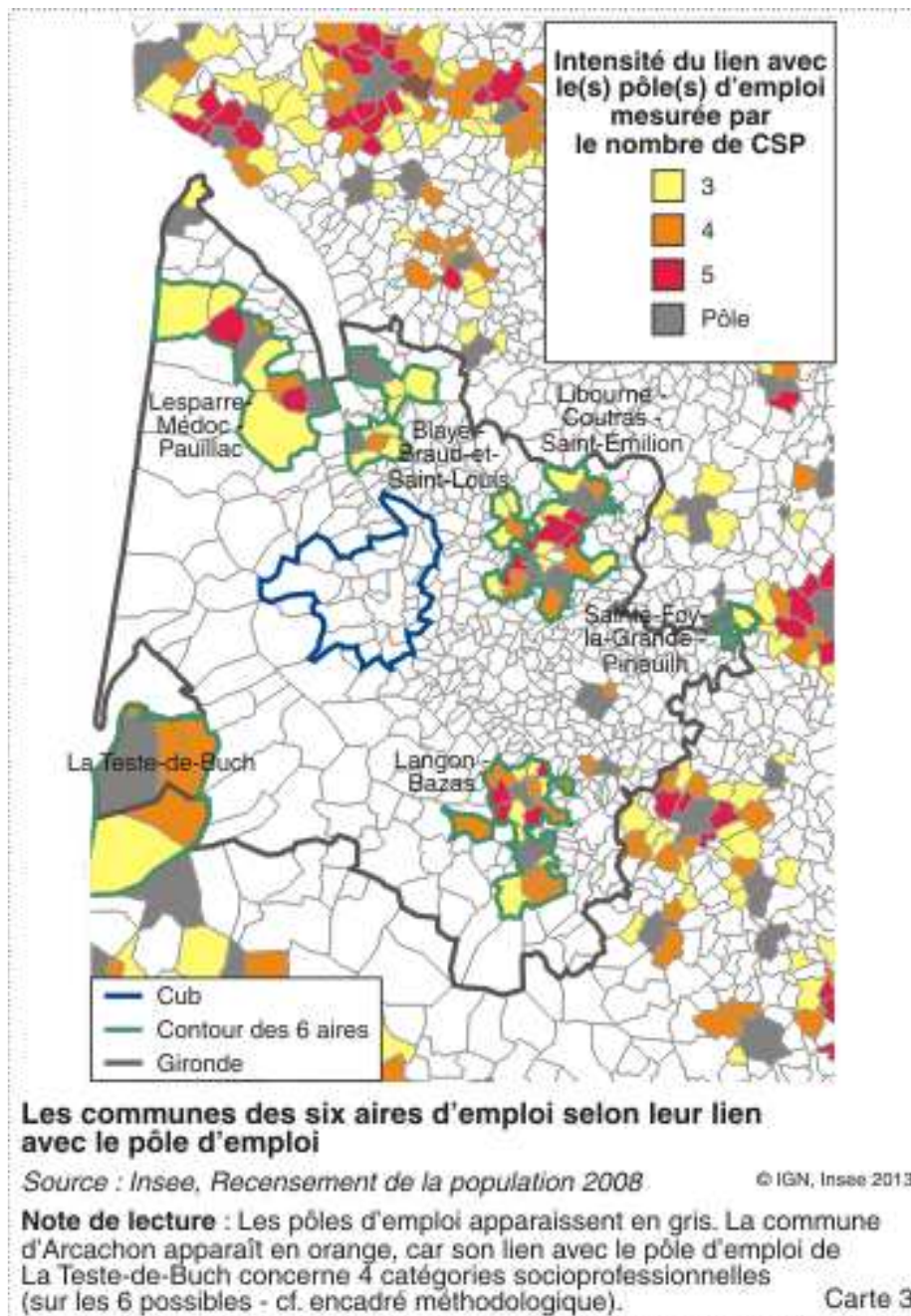
Tous ces pôles possèdent un lycée d'enseignement général ou professionnel, excepté La Teste-de-Buch.

Leurs résidents y trouvent des établissements de santé de court ou moyen séjour hormis à Saint-André-de-Cubzac. Les établissements de long séjour sont plus rares, car présents seulement à Blaye, Libourne et La Teste-de-Buch.



Six aires d'emploi, relativement autonomes...

La CUB héberge 50 % des actifs occupés de Gironde mais elle offre 60 % des emplois du département. Elle joue donc un rôle particulier dans l'organisation du territoire girondin. Toutefois, six autres territoires relativement importants structurent aussi l'emploi girondin.



- **La CUB** reçoit plus de 40 % des actifs sortants de des 6 aires d'emploi, soit environ 12 000 personnes pour les six aires d'emploi.

- Inversement, 14 % des sortants de la CUB, soit 4 600 personnes, vont travailler dans ces aires. Ce constat doit toutefois être relativisé : les actifs de la CUB pourvoient à 5 % des emplois des aires alors que ceux des aires assurent 3,2 % des emplois de la CUB.

- **L'aire de Libourne - Coutras - Saint-Émilion** et celle de **La Teste-de-Buch** sont les plus liées avec la CUB qui accueille près de la moitié des actifs qui ne travaillent pas dans ces deux aires (47 %).

Elles reçoivent respectivement 6 % et 3 % des actifs résidant dans la CUB.

Des dynamiques différentes selon les aires

- **L'aire de Libourne - Coutras - Saint-Émilion** est la mieux pourvue en emplois des six aires (32 000) et celle qui couvre le plus grand nombre de communes (24). Par contre, l'évolution de l'emploi est moins dynamique et illustre les difficultés sur le marché du travail.

- **L'aire de La Teste-de-Buch** est la deuxième en termes d'emplois et la plus peuplée. C'est l'aire qui présente le plus fort taux d'actifs stables (75 %). Sa zone d'influence déborde largement du territoire girondin, notamment vers les Landes et le pôle de Parentis.

L'afflux de nouveaux habitants et l'attractivité touristique ont favorisé une forte progression de l'emploi, notamment dans les activités tertiaires. Cette aire connaît la plus forte progression de l'emploi dans le commerce : + 46 % entre 1999 et 2008, pour une moyenne de + 34 % pour l'ensemble des autres aires.

- **L'aire de Langon - Bazas** est aussi très attractive démographiquement. L'emploi y progresse sensiblement, notamment dans le tertiaire et la construction.

- La population augmente moins vite dans **l'aire de Blaye - Braud-et-Saint-Louis** où l'emploi connaît une bonne dynamique, notamment dans la construction et le tertiaire.

- À croissance démographique équivalente, **l'aire de Lesparre-Médoc - Pauillac** stagne sur le plan de l'emploi. Elle se distingue par une proportion importante d'ouvriers (33 % pour une moyenne des six zones de 24 %) en raison du poids du secteur viticole.

- **L'aire de Sainte-Foy-la-Grande - Pineuilh** présente de multiples spécificités. C'est la plus petite en termes de population et d'emplois. Sa croissance démographique est la plus faible et elle a perdu 4 % d'emplois entre 1999 et 2008. Son taux d'actifs stables est le plus faible mais peu de ses actifs travaillent dans la CUB (13 %). Elle se différencie des autres aires par une part plus importante de commerçants et d'artisans (11 % contre 7 %).

C. Emploi et activité économique

La Gironde totalisait 638 500 emplois (49 % de l'effectif Aquitain) au 31 décembre 2011. Sa population active était de 695 973 personnes.

Les actifs Girondins

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans en 2011

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi
Hommes	470 037	354 441	75,4	315 143
15 à 24 ans	94 813	41 399	43,7	30 536
25 à 54 ans	286 679	270 523	94,4	245 447
55 à 64 ans	88 545	42 519	48,0	39 160
Femmes	493 170	341 531	69,3	297 628
15 à 24 ans	97 148	36 272	37,3	26 035
25 à 54 ans	298 480	262 081	87,8	232 002
55 à 64 ans	97 543	43 179	44,3	39 592

Source INSEE – RP 2011

Caractéristique de l'emploi des actifs de 15 à 64 ans occupés (données 2011)

	Effectif	%
Salariés	538 579	86,8
Dont femmes	271 758	43,8
Dont temps partiel	93 180	15,0
Non salariés	82 012	13,2
Dont femmes	29 483	4,8
Dont temps partiel	9 618	1,5
TOTAL	620 591	

Source INSEE – RP 2011

L'activité économique (Extrait de « La Gironde en bref » - 2013)

Trois secteurs d'activité dominent l'économie Girondine : la fabrication de matériels de transport avec 15 % de l'emploi industriel, la fabrication de denrées alimentaires (14 %) et le travail du bois (12 %).

La plupart des établissements actifs au 31 décembre 2011 sont de petite taille : un peu plus de 90 % des établissements comprenant de 0 à 9 salariés.

Cependant, quelques établissements dépassent le millier de salariés comme la centrale nucléaire du Blayais, la Snecma et encore le groupe Sud Ouest.

La quasi-totalité de ces établissements sont localisés dans l'agglomération bordelaise. Toutefois, des unités de taille importante sont implantées ailleurs : Biganos héberge, en raison de la proximité de la matière première, l'usine de la cellulose du pin relevant de la filière bois, et la centrale nucléaire se situe à Braud-et-St-Louis.

Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013 (activité marchande hors agriculture)

	Nombre	%
Ensemble	90 108	
Industrie	5 145	5,7
Construction	12 834	14,2
Commerce, transport, services divers	58 185	64,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	13 944	15,5

Source Insee

Quelques éléments de conjoncture

Extrait de « la conjoncture en Gironde » - Direccte Aquitaine
– 4^{ème} trimestre 2013.

A la fin du quatrième trimestre 2013, le nombre de salariés du secteur marchand s'élevait 361 988 (+ 0,5 % par rapport au trimestre précédent).

L'emploi dans le secteur tertiaire progressait légèrement (+ 0,4 %) par rapport au trimestre précédent et restait quasiment au niveau de 2012.

Dans la construction, l'emploi diminue de – 0,4 % et reste sous le niveau de 2012. Ce secteur a perdu 1,5 % d'emplois en un an.

Si le secteur de l'industrie - *hors intérim* – augmente de 0,3 % sur ce trimestre, il a perdu 0,4 % de ses emplois sur l'année.

Enfin, le recours à l'intérim progresse aussi, de 5,5% au 4ème trimestre.

Toutefois ce chiffre global doit être nuancé : dans l'industrie, le recours à l'intérim est légèrement en baisse. Dans la construction l'emploi intérimaire diminue également (-1,4%) par comparaison à la même période de l'année précédente.

L'augmentation de l'emploi intérimaire dans les services, en particulier dans les services aux entreprises et le transport, contribue fortement à la hausse globale.

Création d'entreprises en 2013

	Nombre	Taux de création
Ensemble	16 400	18,2
Industrie	792	15,4
Construction	2 602	20,3
Commerce, transport, services divers	10 971	18,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2 035	14,6

Source Insee

2.

Les allocataires du RSA en Gironde

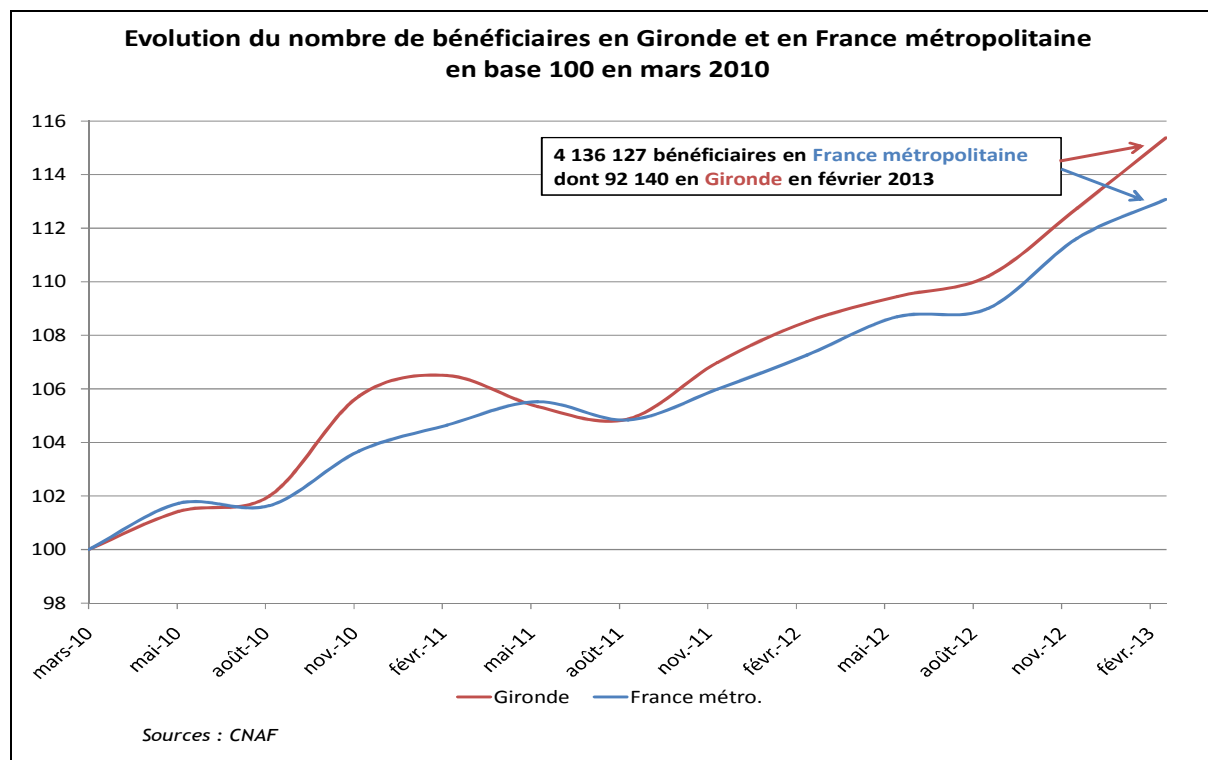
Le Conseil général de la Gironde a confié en 2013, à l'Institut d'Etudes Démographiques de l'Université de Bordeaux IV, une étude relative au suivi de cohorte de bénéficiaires du RSA du département.

Celle-ci a été réalisée par Mehdi CHAMAS-GUERIN, sous la direction de monsieur Christophe BERGOUIGNIAN, dans le cadre de son mémoire de recherche de Master II – Population, développement, prospectives.

Les données et analyses figurants dans ce chapitre sont la synthèse de cette étude.

A - Principales caractéristiques des bénéficiaires du RSA en Gironde

Evolution de la population totale concernée par le RSA en Gironde :



Le nombre de bénéficiaires en Gironde suit l'évolution du nombre de bénéficiaires en France métropolitaine au cours de toute la période d'observation, sauf entre août 2010 et mai 2011.

L'observation de la population couverte en Gironde en nombres absolus confirme l'augmentation observée précédemment, avec un nombre de bénéficiaires d'environ 80000 au début de la période contre 92000 en fin de période.

Au 31 mars 2014, le nombre de personnes couvertes par le RSA en Gironde s'élevait à 98 332 personnes soit 43 538 foyers percevant du RSA.

L'observation en base 100 permet d'éliminer les effets de taille et on observe alors une **augmentation significative durant fin 2010 début 2011 en Gironde**. S'en suit la seule

période de baisse de la population couverte par le RSA en Gironde de mars à septembre 2011.

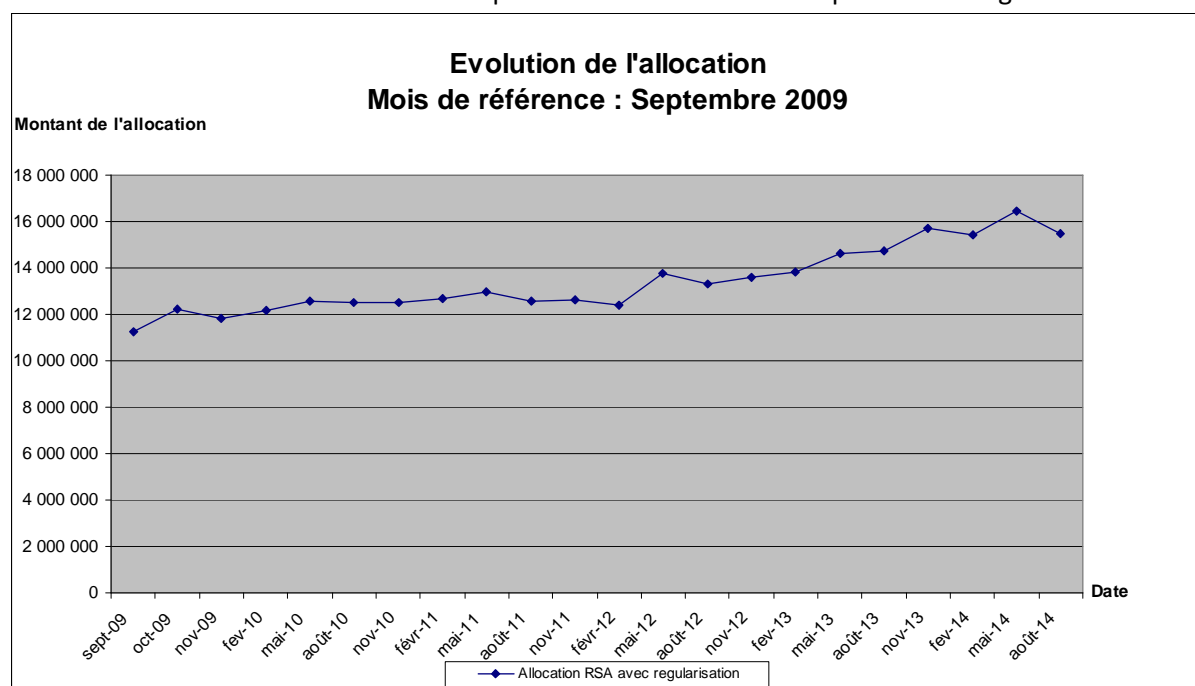
Les raisons de cette variation restent incertaines, il peut s'agir d'un ralentissement du rythme de sortie, d'une augmentation du rythme d'entrée, ou bien des deux phénomènes, ce qui rend l'interprétation conjoncturelle délicate.

La proportion de population couverte par le RSA en Gironde est en augmentation et est passée de 6,5% à 7,3% entre janvier 2010 et décembre 2012.

Cette augmentation suit le même rythme que l'augmentation observée pour l'ensemble de la France métropolitaine, mais **les niveaux girondins de population couverte sont inférieurs d'environ 0,5 point à ceux observés pour la France métropolitaine**.

Evolution de l'allocation depuis 2009

Evolution du montant trimestriel de la part de l'allocation financée par le Conseil général de la Gironde



Le montant annuel de l'allocation versé par le Département de la Gironde en 2009, s'élevait à 129 280 310,49 €. Au titre de l'année 2013, le montant total était de 178 184 315,51€ ;

Ainsi entre 2009 et 2013, l'allocation a connu une augmentation de 37,8 %.

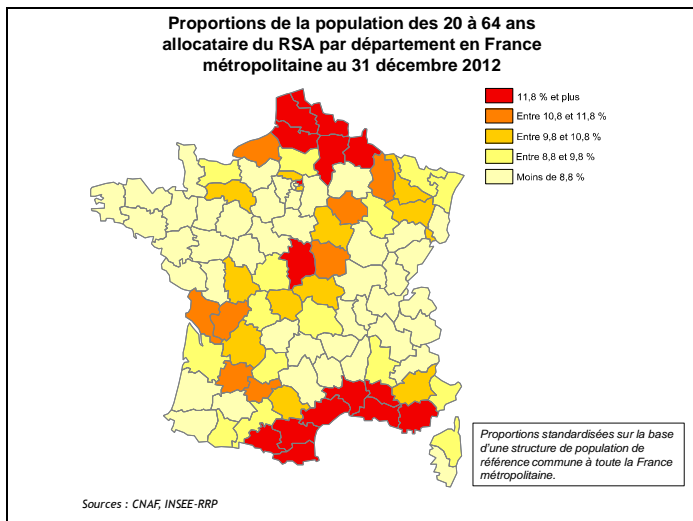
Montant moyen de RSA perçu par foyer à mars 2014 – source CAF

	Foyers RSA			
	RSA socle seulement	RSA activité seul	RSA socle + activité	Ensemble
Montant moyen pour l'ensemble des bénéficiaires	473,78	186,42	443,22	402,32
Montant moyen pour les bénéficiaires du RSA non majoré	466,79	183,35	440,43	394,85
Montant moyen pour les bénéficiaires du RSA majoré	521,65	218,13	473,51	461,19

Le montant du RSA socle non majoré pour une personne seule était au 1^{er} janvier 2014 de 499,31 euros. Il est revalorisé depuis le 1^{er} septembre à 509,30 euros ;

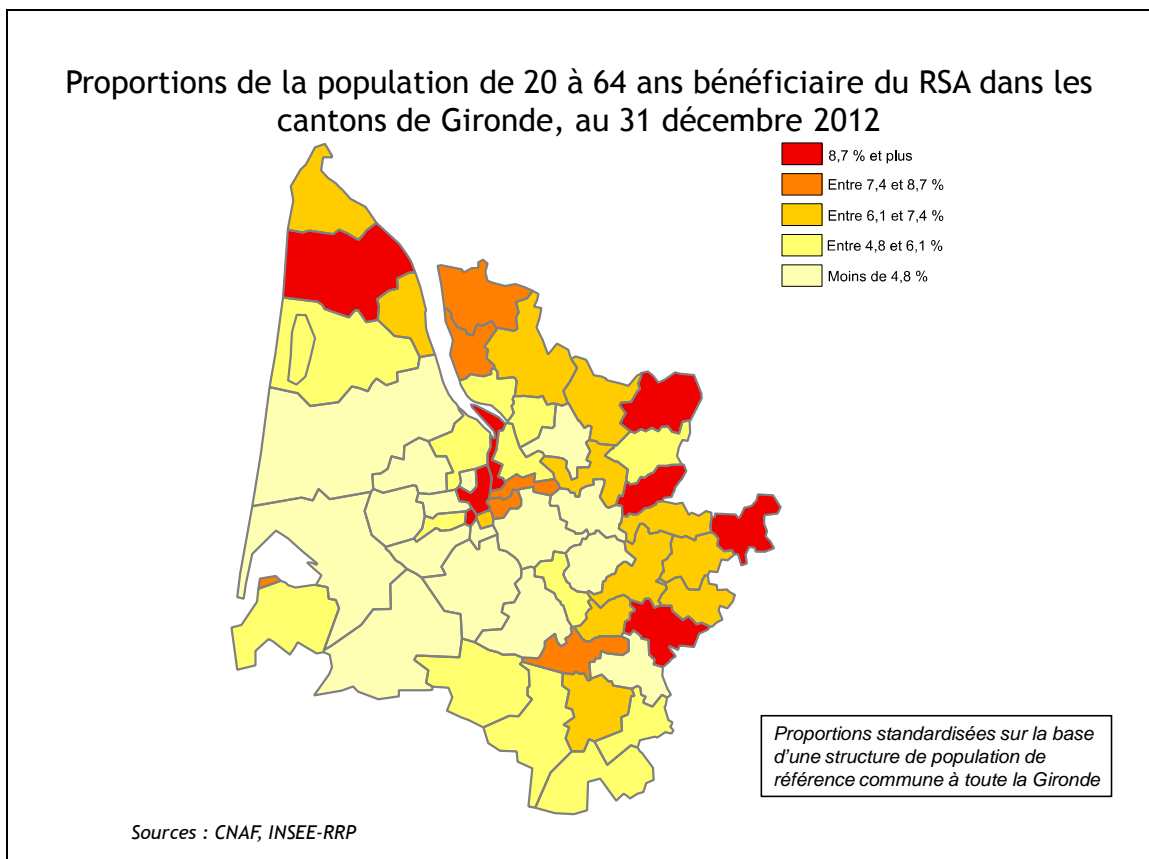
Le montant du RSA socle majoré pour une personne avec un enfant à charge était de 852 euros mensuel au 01/01/2014. Il est de 872 euros depuis le 1^{er} septembre 2014.

Contexte géographique :



La proportion d'allocataires du RSA en Gironde est d'un peu moins de 9% des 20 à 64 ans au 31 décembre 2012.

On peut observer que parmi les départements limitrophes (Charente-Maritime, Dordogne et Lot-et-Garonne) seul celui des Landes a une proportion d'allocataires du RSA inférieure à celle de la Gironde.



Hormis Bordeaux et certaines banlieues de première couronne, où les proportions d'allocataires du RSA élevées sont principalement dues à la présence de publics spécifiques (jeunes adultes, public de tous âges peu diplômés et faisant face à des difficultés d'embauche), les cantons où les proportions sont élevées sont ceux proches des départements limitrophes cités lors de l'observation de la carte précédente.

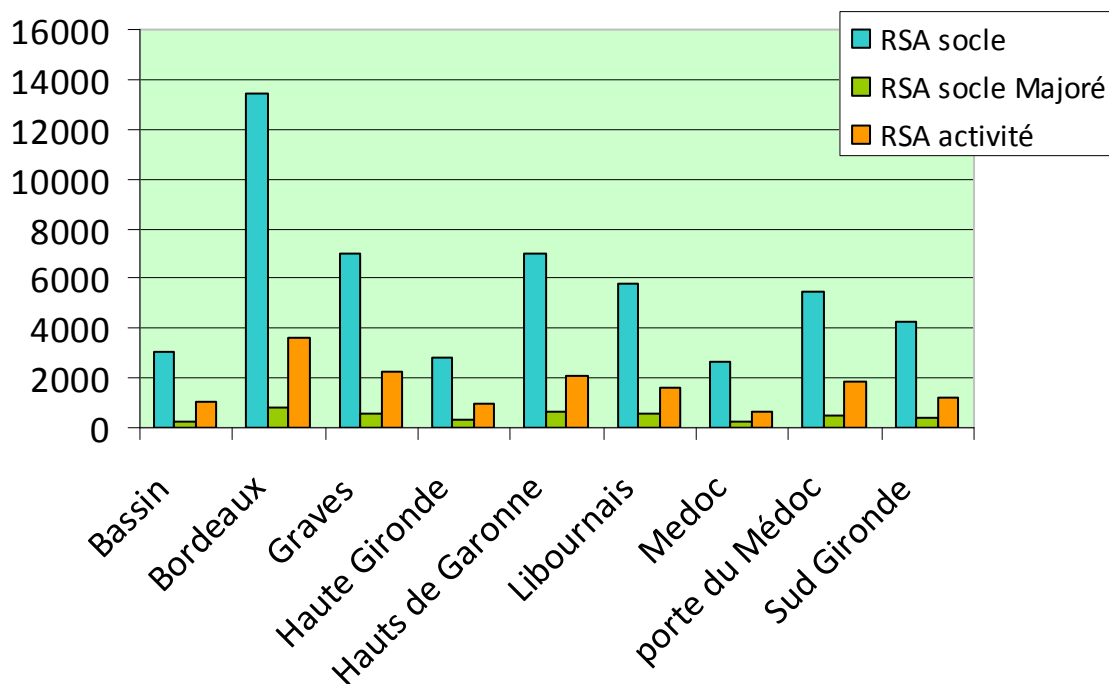
**Répartition du nombre de personnes allocataires par Pôle territorial de solidarité
Effectif en millier**

Pôle Territorial de Solidarité	RSA socle	RSA socle Majoré	RSA activité	Total
Bassin	3 087	248	1 018	4 353
Bordeaux	13 466	799	3 608	17 873
Graves	6 983	580	2 242	9 805
Haute Gironde	2 835	286	942	4 063
Hauts de Garonne	6 955	628	2 125	9 708
Libournais	5 808	552	1 628	7 988
Médoc	2 616	238	662	3 516
Porte du Médoc	5 481	450	1 856	7 787
Sud Gironde	4 244	374	1 243	5 861

Données IODAS – Mai 2014

Répartition des allocataires par pôle territorial et par type de RSA – mai 2014

Source IODAS

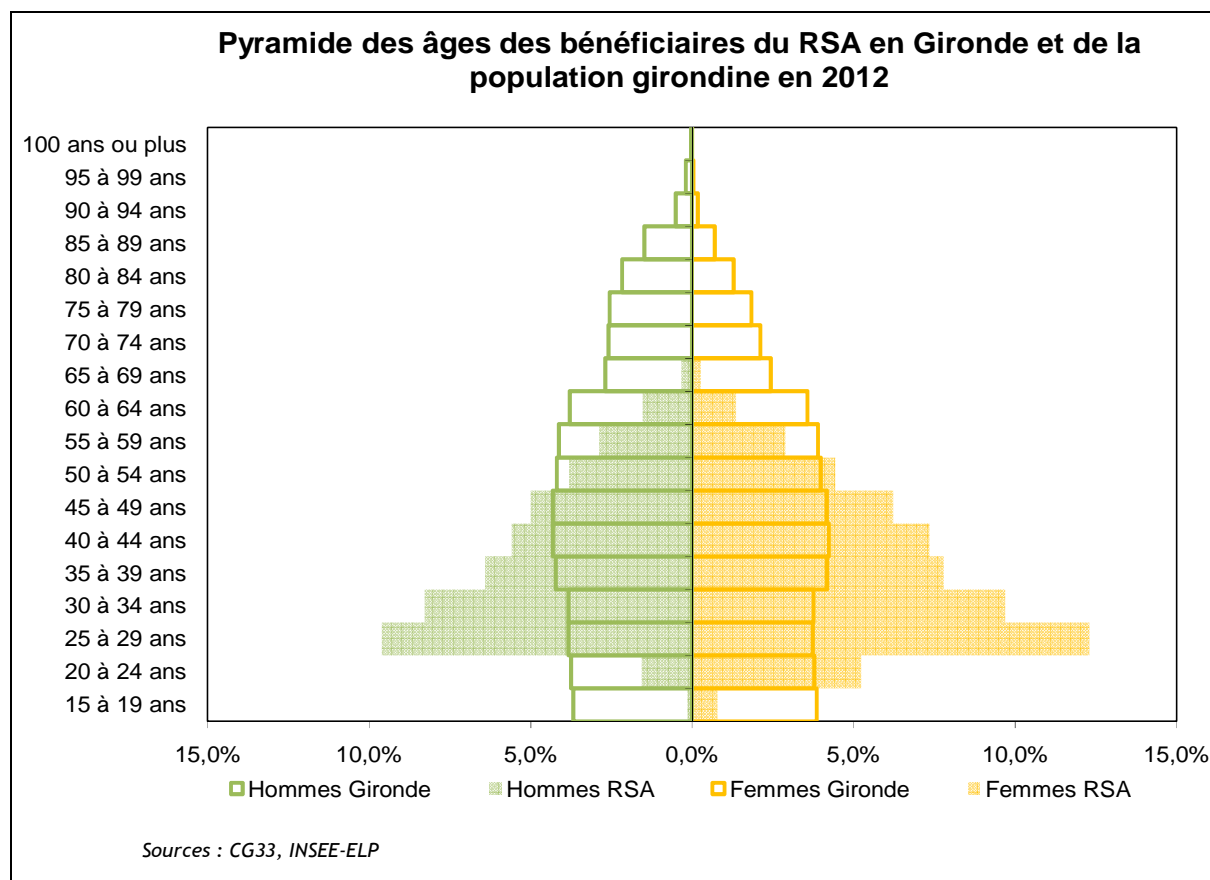


Structure territoriale de la pauvreté et conséquences en termes de RSA :

On retrouve en Gironde 5 types de territoires à forte précarité-pauvreté parmi la typologie établie par classification ascendante hiérarchique par Christophe Zaepfel dans sa thèse (Christophe Zaepfel, 2012). Le regroupement de ces types d'espaces a permis de caractériser 5 groupes de territoires girondins avec des caractéristiques de pauvreté-précarité et de conséquence en matière de RSA communes:

Territoires girondins à forte précarité - pauvreté	Forme dominante de pauvreté-précarité	Groupes de populations les plus concernés	Conséquences en matière de RSA
Groupe 1 Urbain à fort renouvellement démographique	Liée aux transitions de la vie (entrée dans la vie professionnelle, rupture d'union, primo-arrivants de l'immigration internationale) = chômage (lié à la surreprésentation des jeunes adultes), accès au logement difficile notamment pour les familles	Surreprésentation des jeunes adultes en cours d'insertion mais pas plus éloigné de l'emploi que la moyenne de ces âges	Surreprésentation des bénéficiaires potentiels du RSA socle
Groupe 2 Urbain à forte concentration de logement social	Chômage massif et éloignement de l'emploi	Jeunes et très jeunes adultes faiblement qualifiés (hommes), mono-parents (femmes)	Surreprésentation massive des bénéficiaires potentiels du RSA socle
Groupe 3 Pôles ruraux concentrant les difficultés	Salariés pauvres, chômage et éloignement de l'emploi	Adultes de tous âges faiblement qualifiés, parfois très éloignés de l'emploi	Surreprésentation massive des bénéficiaires potentiels du RSA sous toutes ses formes
Groupe 4 Touristique avec hégémonie de la sphère résidentielle	Salariés pauvres et précaires, chômage massif	Adultes d'âge actif faiblement qualifiés (mono-parents, isolés, familles avec enfants)	Surreprésentation des bénéficiaires potentiels du RSA mais question d'un sous-recours plus fréquent, d'où un recours finalement modéré au RSA
Groupe 5 Espace rural vieillissant	Salariés pauvres, faibles retraites	Adultes de tous âges faiblement qualifiés (mono-parents, familles avec enfants, retraités)	Surreprésentation des bénéficiaires potentiels du RSA mais question de sous recours important au RSA activité, d'où un recours modéré

Caractéristiques détaillées des bénéficiaires du RSA en Gironde :



La structure par âges de la Gironde est assez proche de celle de la France métropolitaine, sauf pour les 18-24 ans et les 65 ans et plus qui sont légèrement surreprésentés dans le département. Cette structure est typique d'un pays développé vieillissant, avec une base restreinte et un sommet qui s'élargit, pour former une pyramide en forme de vase.

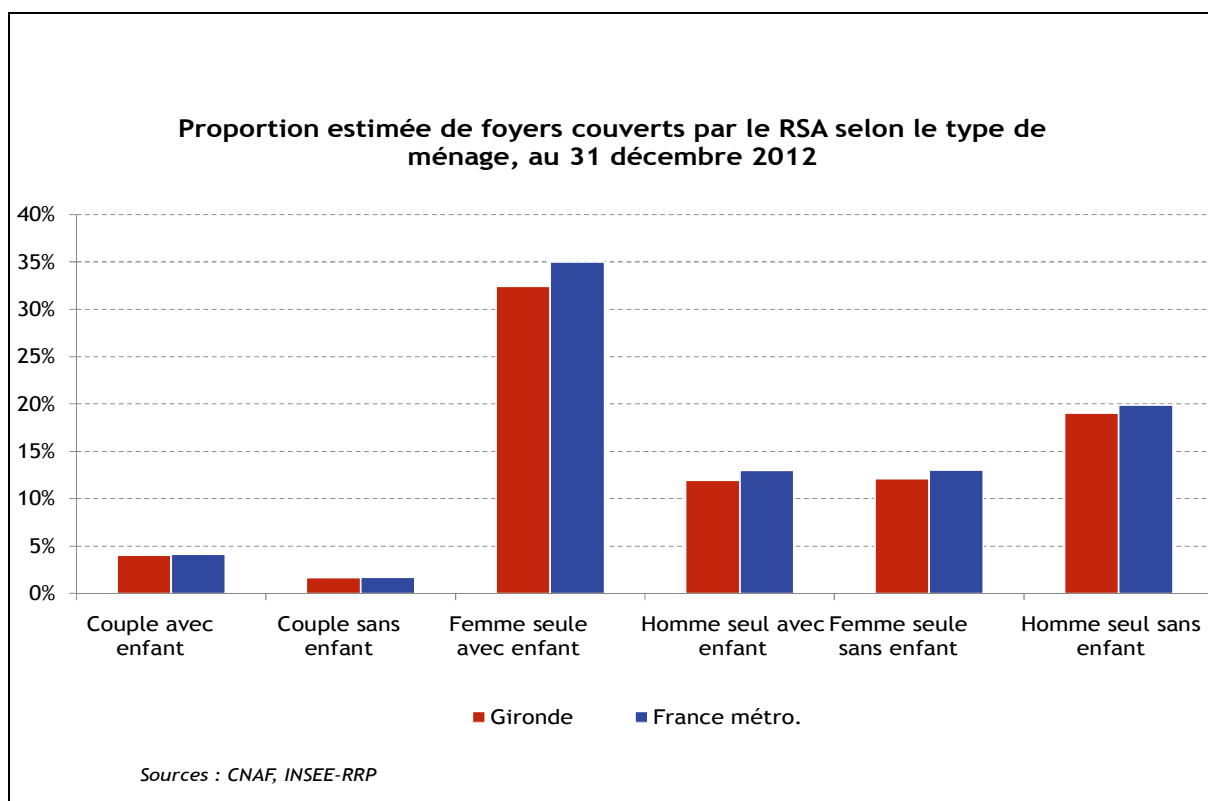
Sur le graphique présenté, on remarque **qu'en Gironde, la pyramide des âges des bénéficiaires du RSA à une forme très différente de celle de la population générale.**

✳ La base de la pyramide est très resserrée, signe d'une **faible représentation des moins**

de 25 ans dans la population des bénéficiaires du RSA en raison des conditions d'attribution plus restrictives.

Au 31 mars 2014, tout RSA confondu, 3036 foyers de moins de 25 ans perçoivent le RSA dont 203 au titre du RSA jeune

✳ La pyramide n'est pas symétrique, on observe dès 15 ans une **proportion de bénéficiaires du RSA plus forte chez les femmes que chez les hommes**, cette différence se maintient mais tend à s'atténuer au fil âges.



Les proportions girondines et métropolitaines de foyers couverts selon le type de ménage sont semblables.

✳ **Les ménages composés d'une mère isolée avec ses enfants sont les plus représentés.**

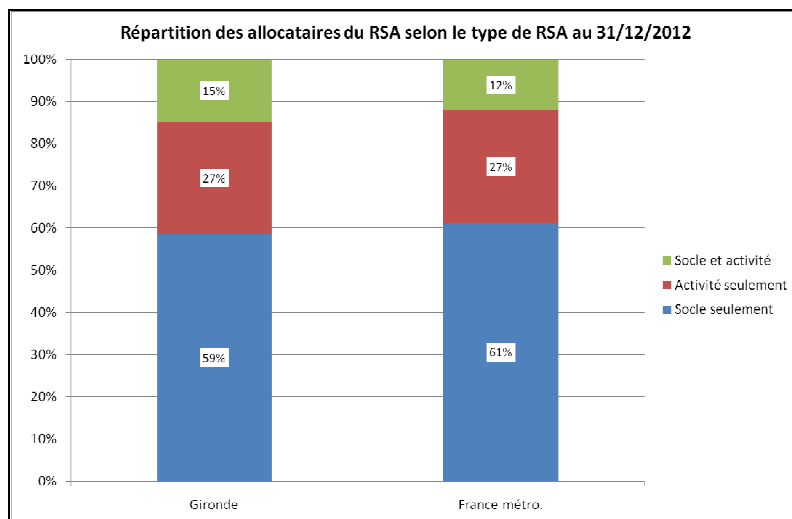
Ils représentent 14 173 foyers en mars 2014. Parmi ces ménages, 40 % (soit 5 523 foyers) perçoivent le RSA majoré (famille isolée avec enfant de moins de 3 ans). Chiffres mars 2014 – données CAF.

✳ Les hommes isolés sans enfant représentent 20% et **les ménages les moins représentés sont les couples avec ou sans enfants.**

Les résultats de ce graphique sont à prendre avec précaution car la déclaration faite par le bénéficiaire sur le type de son ménage peut influencer sur son RSA.

La grille d'attribution du RSA et de ses montants dépend en effet de la situation isolée ou en couple, et du nombre d'enfants, sachant par exemple qu'un couple sans enfant aura droit à un montant de RSA plus élevé en déclarant chaque membre du couple comme isolé.

Les conditions d'attribution du RSA et des différents montants peuvent donc être une incitation à orienter le type de foyer à déclarer. A ce sujet, la CAF opère des contrôles au domicile pour éviter ce type de fausses déclarations.



La répartition statique des allocataires selon les 3 différents types de RSA est semblable au niveau girondin et métropolitain.

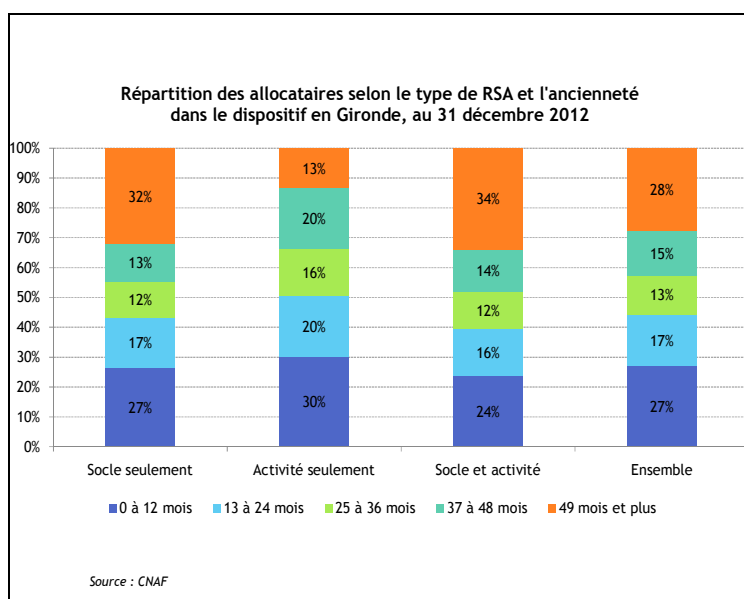
Le RSA socle seul représente un peu moins de 2 tiers des bénéficiaires (il est très légèrement moins présent en Gironde), un quart sont au RSA activité seul et les 15% restants perçoivent une combinaison des 2 RSA, ce qui est un peu plus que la moyenne nationale

En termes d'évolution, **cette répartition est stable en Gironde de mars 2010 à décembre 2012.**

En mars 2014, le nombre de droits payés par foyer et par RSA en Gironde, était ventilé comme suit :

- **RSA socle : 27 192 foyers** soit, ce qui représente **62,4 %** du total des allocataires.
- **RSA activité : 10 507 foyers**, soit **24,1 %** du total des allocataires
- **RSA socle et activité : 5839 foyer (13,4 %)**

(données CAF)



On introduit ici la variable ancienneté dans le dispositif (en mois consécutifs de présence) à la répartition par composante de RSA.

Ces structures dépendent à la fois des flux d'entrées et de sorties, ce qui ne permet que de faire des hypothèses.

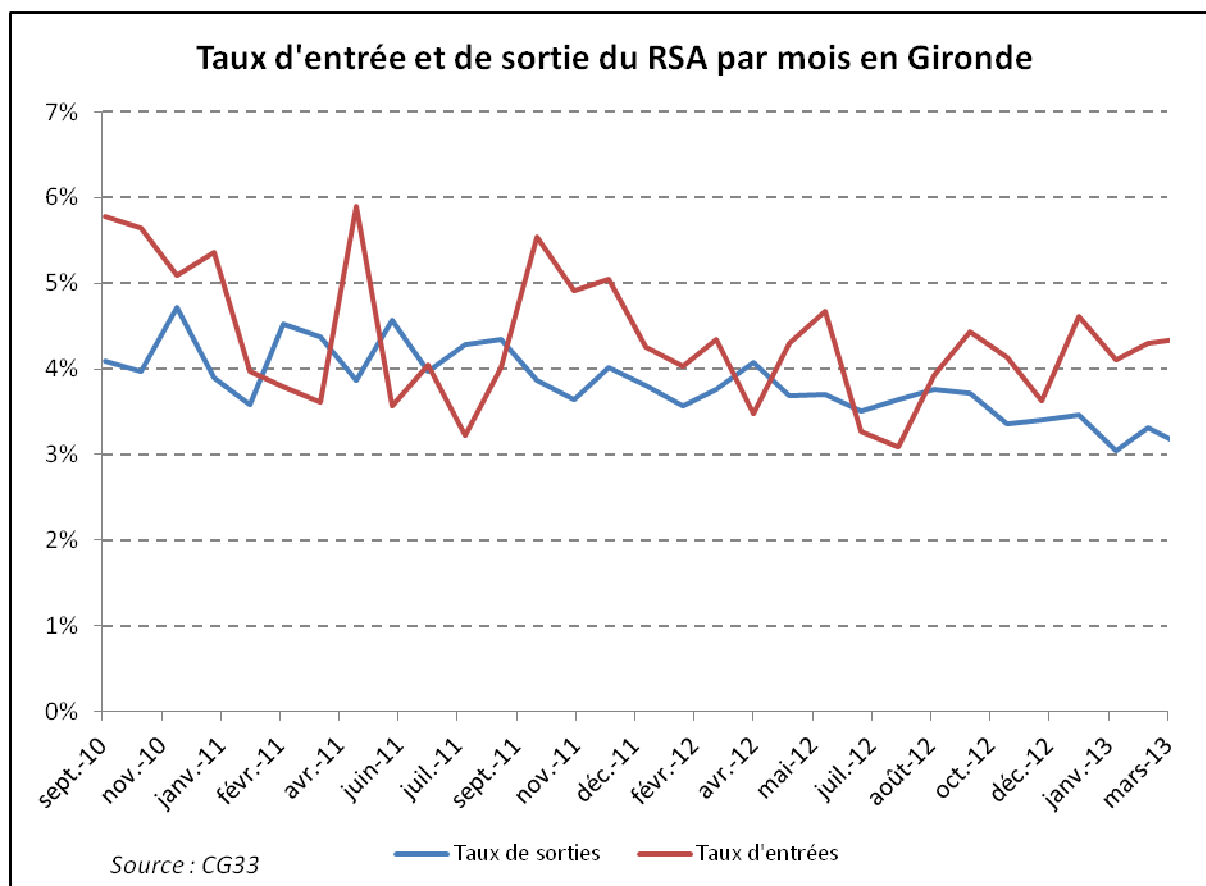
La répartition selon l'ancienneté dans le dispositif de l'ensemble des bénéficiaires, des bénéficiaires du socle seul et du socle et activité semble proche.

Ces groupes ont des durées de présence concentrées aux extrêmes, **on émet donc l'hypothèse que si la sortie ne se fait pas dans les 12 premiers mois consécutifs, elle devient plus difficile au fil du temps.**

En mars 2014, on constate une augmentation du nombre des personnes percevant pendant 49 mois consécutifs ou plus l'allocation RSA : 36,4 % des allocataires du RSA socle. Et si en 2012 la répartition des personnes au RSA activité seul était différente, avec des durées plus courtes, donc une sortie du dispositif possiblement plus rapide, il n'en est plus de même en 2014 : 24,8 % des allocataires du RSA activité bénéficient de cette allocation depuis plus de 49 mois.

B - Principaux résultats du suivi de cohorte en Gironde

Mouvements d'entrées et de sorties au RSA en Gironde :



L'étude des taux d'entrée et de sortie révèle une relative **régularité dans le rythme des sorties**.

Au contraire on peut fréquemment observer des pics et des creux dans la série des taux d'entrée, qui peuvent s'expliquer par des périodes de l'année où l'emploi est moindre et donc où le recours au RSA est plus fréquent. A titre d'exemple on peut parler des travailleurs saisonniers qui en dehors des emplois d'été ou d'hiver sont sans emploi et comblent les mois d'inactivité en entrant dans le dispositif RSA.

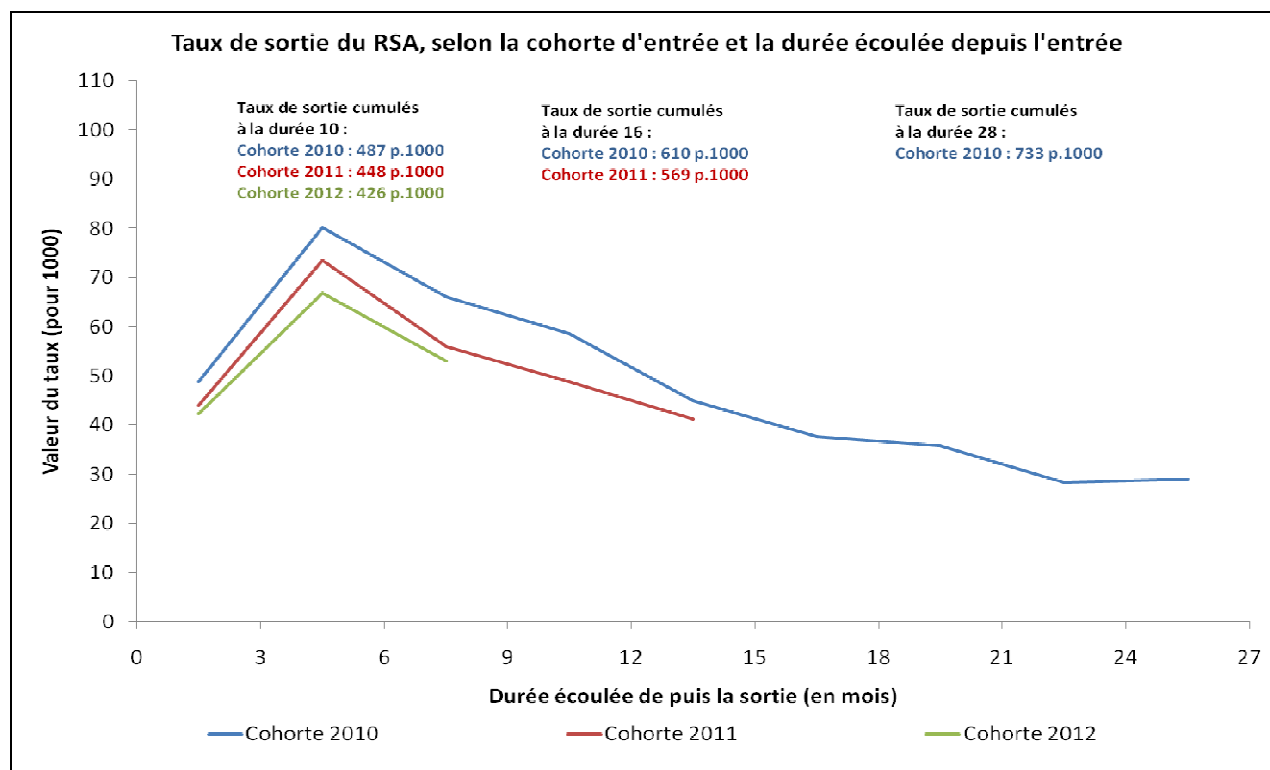
En terme de tendances, on peut constater que **les volumes de sorties sont inférieurs aux**

volumes d'entrées sur la période, ce qui aboutit à l'augmentation de la proportion de bénéficiaires du RSA en Gironde des dernières années, constatée dans la partie précédente.

Enfin, remarquons que durant les derniers mois d'observation disponibles, **les taux d'entrées sont en augmentation** alors que **les taux de sorties sont les plus bas** observés au cours de la période étudiée.

Cette combinaison nous pousse à envisager une augmentation de la proportion de bénéficiaires du RSA en Gironde dans le futur proche.

Etude par cohortes de la sortie du RSA en Gironde :



Nous observons ici la sortie du dispositif selon la cohorte annuelle d'entrée au RSA et au fil des mois depuis cette entrée.

Pour les 3 cohortes, **le taux de sortie est croissant dès le premier trimestre de présence dans le dispositif et est maximal au deuxième trimestre après l'entrée**, à 70 pour 1000 en moyenne.

Après ce pic, le taux de sortie diminue régulièrement pour atteindre 30 pour 1000 après 2 ans de présence (8 trimestres) dans le dispositif.

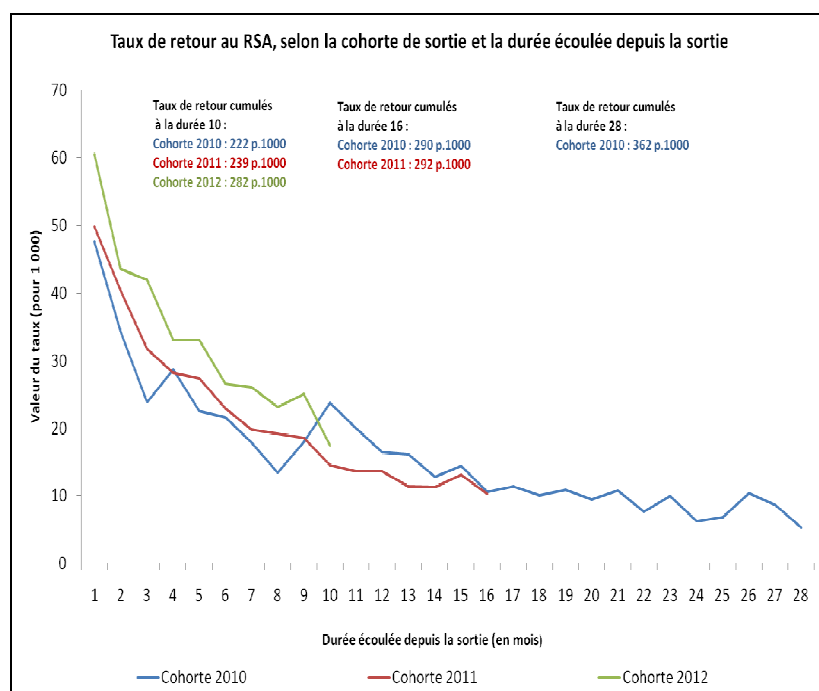
Dans la cohorte des bénéficiaires entrés au RSA en 2010, 73,3% étaient sortis du dispositif au bout de 9 trimestres de présence (28 mois).

Le manque de recul sur les cohortes récentes ne nous permet pas de comparer les taux de sorties aux durées de présence élevées. Mais jusqu'à 10 mois de présence (3 trimestres) nous pouvons faire le constat suivant :

Pour les personnes entrées au RSA en 2012, l'intensité des sorties était inférieure à celle des bénéficiaires entrés en 2011, elle-même inférieure à celle des personnes entrées en 2010.

Les courbes des différentes cohortes ne se croisent pas et sont donc empilées de manière à ce que : **plus la cohorte observée est récente, plus la proportion de sortants diminue, et ce à toutes les durées de présence (jusqu'à 10 mois de présence).**

Etude par cohorte du retour au RSA en Gironde :



Afin d'étudier le retour des bénéficiaires du RSA dans le dispositif, il faut regrouper dans une cohorte les individus exposés au « risque » de revenir au RSA après en être sorti.

Il a donc été constitué des cohortes de bénéficiaires sortis du dispositif entre le premier janvier et le 31 décembre de chaque année disponibles. Nous avons ensuite regardé si les individus sortis l'année X revenaient dans le dispositif, et si oui, après combien de mois.

Pour la cohorte de sortants de 2010, celle qui permet le recul le plus important (28 mois), environ **36% (362 pour 1000) des personnes sorties en 2010 étaient revenues au moins une fois dans le dispositif dans les 28 mois suivant cette sortie.**

On constate que **l'essentiel des retours dans une cohorte de sortants se fait pendant l'année qui suit la sortie**, voire pendant les 7 mois suivants la sortie. Après cette période en dehors du système RSA, **le retour devient de moins en moins fréquent et se stabilise à 10 pour 1000 en taux mensuel à partir de 16 mois après la sortie pour la cohorte des bénéficiaires sortis en 2010.**

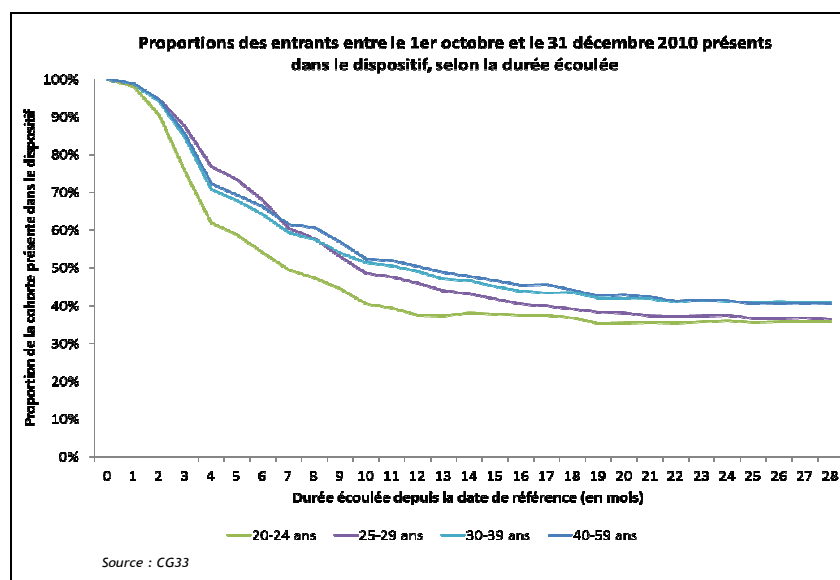
En comparant les différentes cohortes on observe qu'après 10 mois écoulés depuis la sortie du dispositif, 22,2% des sortants en 2010 étaient revenus, contre 23,9% pour ceux de 2011 et 28,2% pour ceux de 2012.

On constate donc que plus la cohorte de sortie est récente, plus les taux de retours sont élevés. Cela révèle une tendance à l'augmentation du retour dans le dispositif durant ces dernières années et rejoint le constat fait précédemment.

Le commentaire approfondi du retour au RSA en Gironde nécessiterait une donnée absente des bases de données reçues, qui est le motif de sortie. Cette donnée aurait permis d'observer, d'abord les tendances de sortie par motifs, mais surtout les taux de retours au RSA selon les motifs qui ont conduit à la sortie.

Ainsi on peut imaginer qu'un bénéficiaire radié du dispositif parce qu'il a manqué à ses obligations sera un des plus rapides à y revenir, comparé à un bénéficiaire sorti parce qu'il a trouvé une mission de quelques mois, pour finalement revenir en situation précaire.

Etude par cohorte de la présence à long terme dans le dispositif (bilan des sorties et des retours) :



Cette cohorte de bénéficiaires du RSA est composée des personnes entrées durant le dernier trimestre 2010 dans le dispositif, classés par groupe d'âge à l'entrée. Il a été question d'étudier l'avenir de ces personnes dans le dispositif à l'horizon 28 mois en tenant compte de leurs dynamiques de sortie et de retour.

Le profil des 4 courbes est similaire, mais plus prononcé pour les 20-24 ans.

- Ainsi on observe une **chute de la proportion de présents lors des 4 premiers mois**, signe d'une sortie du dispositif durable et rapide d'environ 30% des bénéficiaires de la cohorte.

- Puis les courbes s'aplanissent progressivement, ce qui résulte à la fois d'une diminution des taux de sortie après 4 mois de présence, mais également du retour dans le dispositif des primo-sortants jusqu'à une stabilisation à environ 45% de restants à 21 mois ou plus de présence dans la cohorte.

On observe ainsi **qu'après 12 mois, il reste moins de 40% des bénéficiaires de 20-24 ans**. Ce groupe d'âge est celui qui sort durablement le plus rapidement du dispositif, étant donné l'écart entre la courbe des 20-24 ans et les 3 autres courbes.

L'empilement des courbes révèle également que **plus l'âge d'entrée du bénéficiaire est avancé, plus la sortie ou le non-retour au bout de 12 mois sont difficiles**.

- Après 12 mois les courbes ont tendance à se rejoindre et à se stabiliser autour de 40%, signe **qu'après 12 mois consécutifs de présence, la sortie est plus difficile et le**

retour plus fréquent, et que ces événements ne dépendent plus beaucoup de l'âge à l'entrée.

- L'observation du même type de cohorte pour les 2 premiers trimestres 2012 révèle des profils de courbes similaires pour tous les âges, cela signifie que **la proportion de restants selon la durée de présence dans la cohorte et selon l'âge à l'entrée a peu changé entre 2010 et 2012**.

Cependant les courbes sont plus hautes, c'est-à-dire que, **pour un bénéficiaire entré au RSA début 2012, soit la sortie du dispositif est moins fréquente, soit son retour dans le dispositif est plus fréquent que s'il était entré au RSA en 2010**, et ce pour tous les âges à l'entrée.

Cette dégradation, à la fois de la possibilité de sortie et du non-retour dans le dispositif selon la cohorte d'entrée laisse penser que la situation des bénéficiaires ne s'est pas sensiblement améliorée, puisque les bénéficiaires entrés en 2012 ont probablement moins pu accéder à un emploi stable que ceux entrés en 2010.

3.

Les Demandeurs d'emploi en Gironde

Le taux de chômage en Gironde s'élève à 9,9 % de la population active à juin 2014. Il est de 0,1 % supérieur au taux de chômage de l'hexagone.

Toutefois, il est plus élevé dans certaines zones d'emploi du département :

- Libourne : 11,1 %
- La Teste de Buch : 11 %
- Pauillac : 10,8 %

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé, avec un taux avoisinant 25 % pour les catégories A, B, C.

A - Les demandeurs d'emploi catégorie A

Fin juin 2014, en Gironde 85 225 personnes sont inscrites à Pôle emploi en catégorie A. Ce nombre diminue de - 0,1% par rapport au mois précédent (- 93).

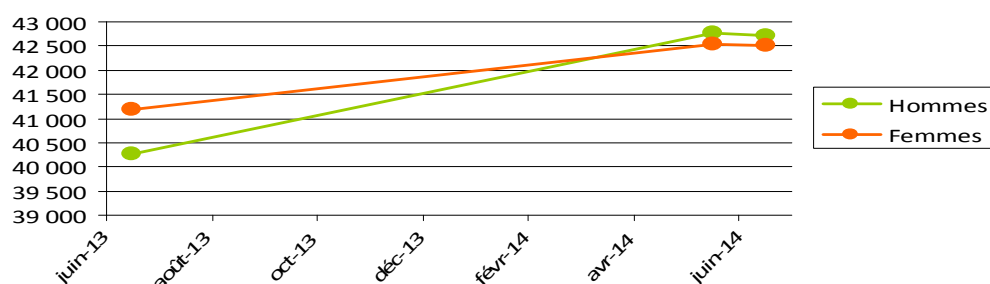
Sur un an, il est en hausse de + 4,6%.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A

	Juin 2013	Mai 2014	Juin 2014	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an
Hommes	40 279	42 768	42 706	- 0,1 %	+ 6 %
Femmes	41 195	42 550	42 519	- 0,1 %	+ 3,2 %
TOTAL	81474	85318	85225		+ 4,6 %

Sources : Pôle Emploi - DARES

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi



Demandeurs d'emploi inscrits fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A par tranche d'âge

	Juin 2013			Juin 2014			Variation sur un an en %
	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	
Moins de 25 ans	7 109	6 374	13 483	7 136	6 443	13 579	0,7
Entre 25 et 49 ans	25 384	26 701	52 085	26 683	27 111	53 794	3,3
50 ans et plus	7 786	8 120	15 906	8 887	8 965	17 852	12,2

Sources : Pôle Emploi - DARES

Pour les moins de 25 ans, l'augmentation de la demande est moins importante que pour l'ensemble des demandeurs. Toutefois le chômage des moins de 25 ans est proche des 22 %.

Le mécanisme « emploi d'avenir » destiné aux jeunes a sans doute contribué à limiter la progression de la demande. Toutefois, sur l'ensemble des départements Aquitains, c'est en Gironde que la demande a le plus augmentée.

Les séniors : L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus se poursuit à un rythme important : + 12,2 % entre juin 2013 et juin 2014. La part des séniors dans les demandeurs d'emploi est en constante augmentation : elle était de 19,5 % en juin 2013 ; elle atteint 20,9 % des demandeurs d'emploi en juin 2014.

C'est également la tranche d'âge la plus touchée par le chômage de longue durée : 56 % sont inscrits depuis au moins 1 an et 34 % depuis au moins 2 ans.

B - Les demandeurs d'emploi catégorie A, B, C

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C s'établit à 129 697 en Gironde, fin juin 2014. Il était de 121 198 en juin 2013. Sur un an, il donc augmente de + 7,0%.

Demandeurs d'emploi inscrits fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A, B, C par tranche d'âge

	Juin 2013			Juin 2014			Variation sur un an en %
	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	
Moins de 25 ans	9 721	9 802	19 174	9 982	9 810	19 792	3,2
Entre 25 et 49 ans	37 255	43 551	79 030	40 107	43 692	83 799	6,0
50 ans et plus	10 409	14 124	22 994	11 934	14 171	26 105	13,5

Sources : Pôle Emploi – DARES

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois

Durée d'ancienneté	Juin 2013	Juin 2014	Variation en %
Moins de 1 an	74 129	77 944	5,1 %
1 an ou plus	47 069	51 752	10,0 %
Part des DE inscrits depuis plus de 1 an (%)	38,8	39,9	

Sources : Pôle Emploi – DARES

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit depuis plus de un an augmente de 10 %. Il est de 17 % pour ceux inscrits depuis plus de 2 ans.

La part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente également atteignant presque 40 % en Gironde.

Entrées et sorties à Pôle Emploi

	Juin 2013	Juin 2014	Variation annuelle sur 3 mois glissants ¹
Entrée à Pôle Emploi	12 553	12 569	3,1 %
Sorties à Pôle Emploi	12 019	12 489	2,0 %

Sources : Pôle Emploi – DARES

¹ Evolution sur les 3 derniers mois par rapport aux mêmes 3 mois de l'année précédente

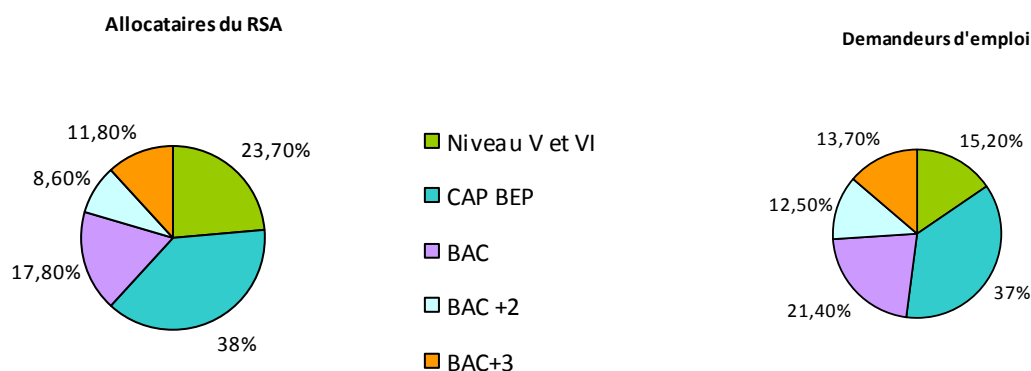
C - Les allocataires du RSA inscrits à Pôle Emploi

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA

	Juin 2013	Juin 2014	Variation en (%)
Catégorie A	14 428	15 400	6,7
Catégorie A, B, C	19 000	20 458	7,7
Catégorie D	404	516	27,7
Catégorie E	1 203	1 260	4,7
Total A , B, C, D, E	20 607	22 234	7,9
Part dans l'ensemble des DE catégorie A	19,6 %	20,0 %	
Part dans l'ensemble des DE catégories A, B, C	16,5 %	16,6 %	

Sources : Pôle Emploi – DARES

Niveau de formation des personnes inscrites à Pôle emploi (Catégorie A,B, C)



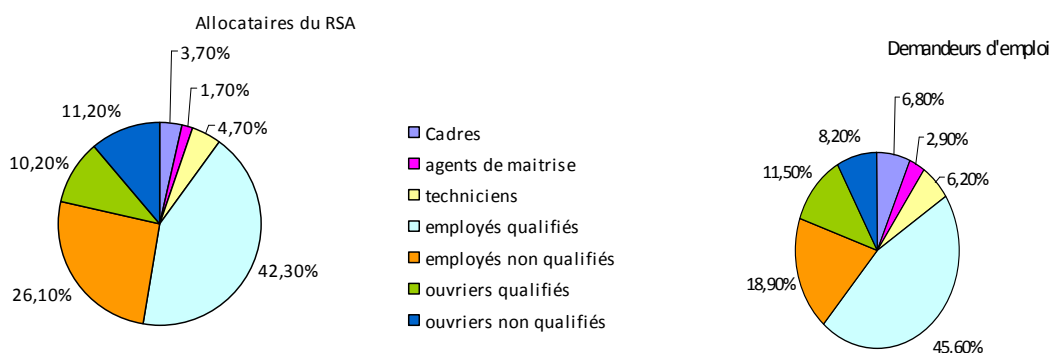
Source Pôle Emploi – septembre 2013

On constate que les allocataires du RSA inscrits à Pôle emploi ont un niveau de formation moins élevés que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Ils sont sur représentés dans les niveaux de formation les moins élevés : 61,7 % ont un niveau inférieur ou égal au CAP contre 52,3 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

38,3 % des allocataires du RSA inscrits ont un niveau BAC et plus contre 47,6 % des demandeurs d'emploi.

Répartition de la demande d'emploi par qualification renseignée



Source Pôle Emploi – septembre 2013

Nomenclature :

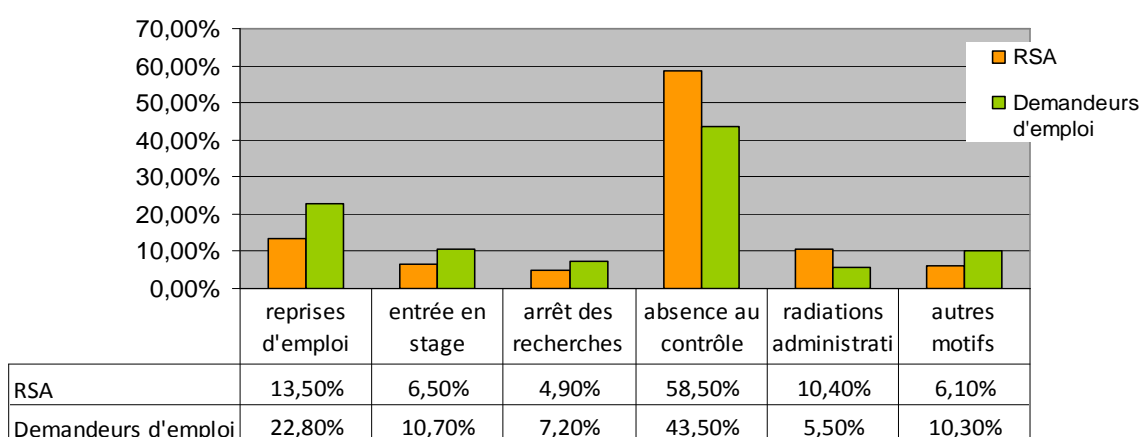
- **Catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **Catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **Catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **Catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (**CSP**) ;
- **Catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

	Classement par rang	
	Allocataires du RSA	Demandeurs d'emploi
Nettoyage de locaux	1	3
services domestiques	2	2
vente habillement	3	5
assistance auprès d'enfants	4	1
aide agricole de production	5	7
magasinage / préparation de commande	6	6
secrétariat	7	4
livraison courte distance	8	11
mise en rayon	9	15
assistance auprès d'adultes	10	8
manutention	11	14
hôte de caisse	12	16
agent administratif	13	9
entretien d'espaces verts	14	18
manœuvre BTP	15	26

Source Pôle Emploi – septembre 2013

Les sorties de Pôles emploi par motif



Source Pôle Emploi – septembre 2013

Les allocataires du RSA sortent de Pôle Emploi moins souvent par l'emploi ou la formation (20%) que l'ensemble des demandeurs d'emploi (33,5%).

En revanche ils sont plus souvent radiés des listes des demandeurs d'emploi pour des raisons administratives (absence au contrôle et radiation administratives), que l'ensemble des demandeurs d'emploi : 69 %, contre 49% pour l'ensemble de la population de Pôle Emploi.

4.

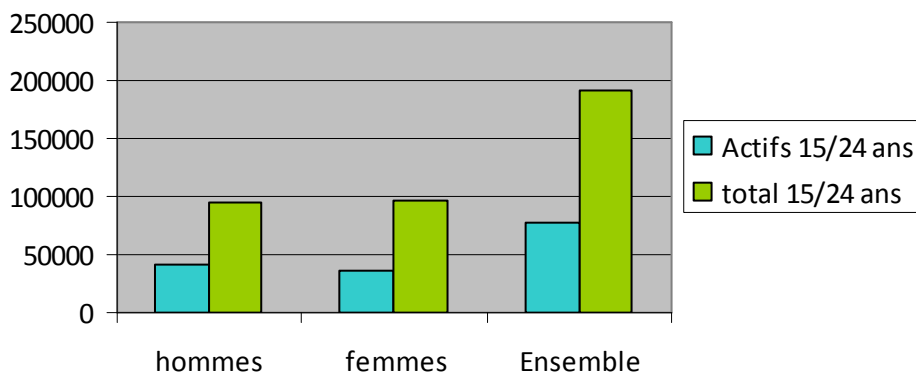
La population des 15 / 24 ans en Gironde

A- Caractéristiques des 15 / 24 ans

La population des 15 / 24 ans est de 191 960 en Gironde (*source INSEE*). Elle représente 13 % de la population générale girondine. Les femmes sont légèrement majoritaires : 50,6 % de femmes pour 49,3 % d'hommes.

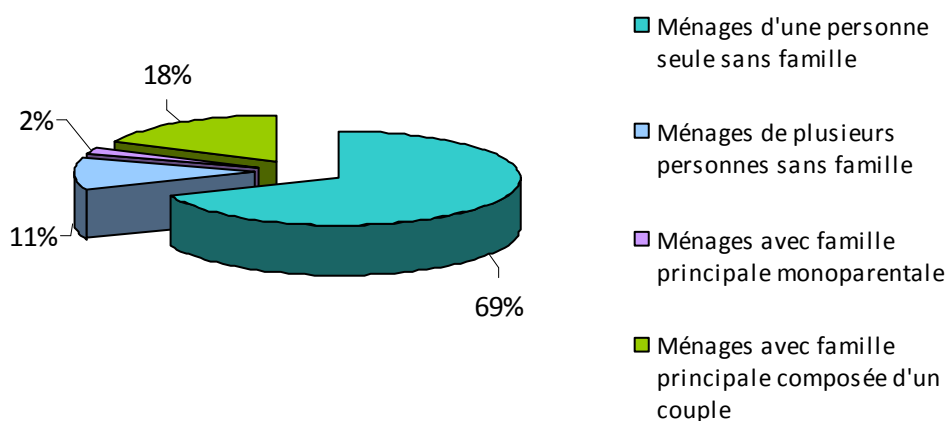
La part des actifs de cette tranche d'âge est de 40,5 % soit 77 671 personnes. Les hommes représentent 53,3 % des actifs de cette tranche d'âge.

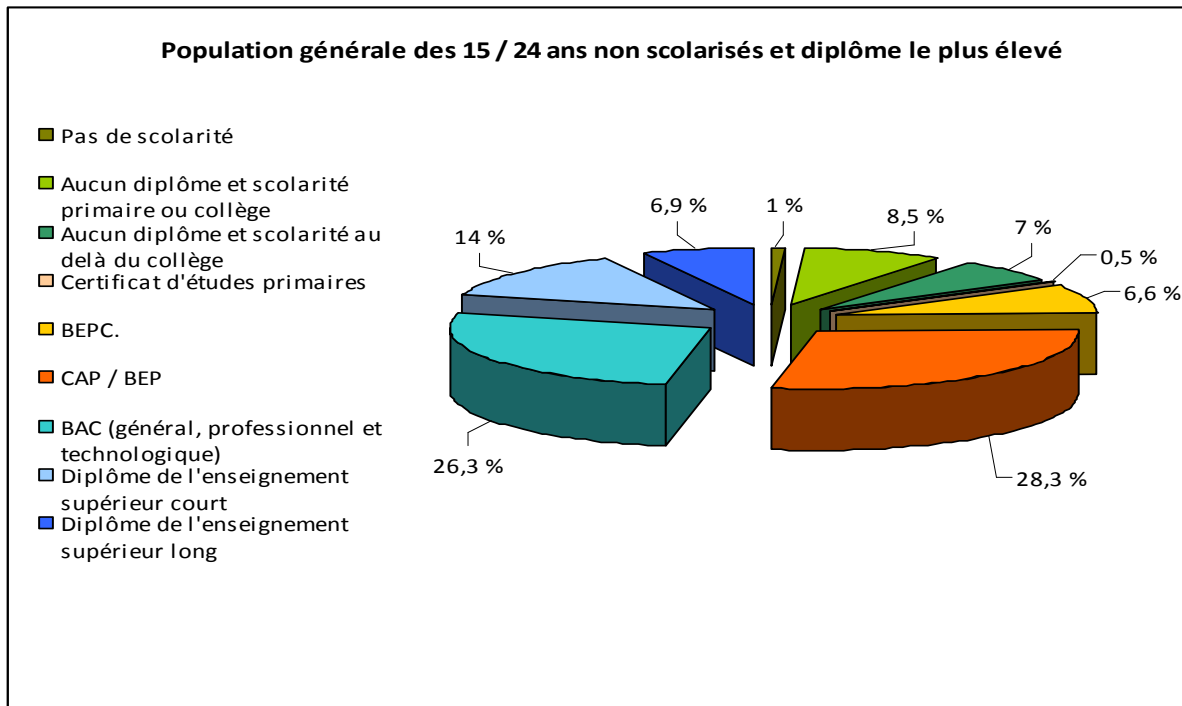
Population des 15 / 24 ans en Gironde



Les types de ménages des 15/24 ans – source INSEE - 2011

Ménages par type des 15 / 24 ans

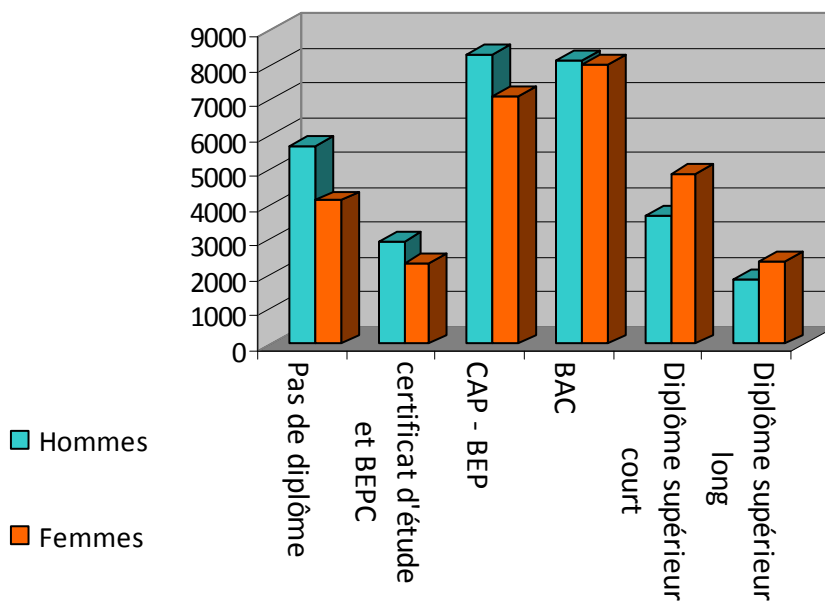




47,1 % des 15/24ans sortis du système scolaire ont un diplôme au moins égal au Baccalauréat.

Ils sont 16 % à être sortis du système scolaire sans aucun diplôme.

Diplôme des 15 / 24 ans non scolarisés par sexe



Le taux d'hommes de 15 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplômes est supérieur à celui des femmes : 9,5 % contre 6,9 %.

Le taux d'hommes de cette tranche d'âge sortant avec un niveau CAP/ BEP est de 14 % contre 11,9 % pour les femmes.

B - Les jeunes des missions locales de Gironde – source ARML – décembre 2013

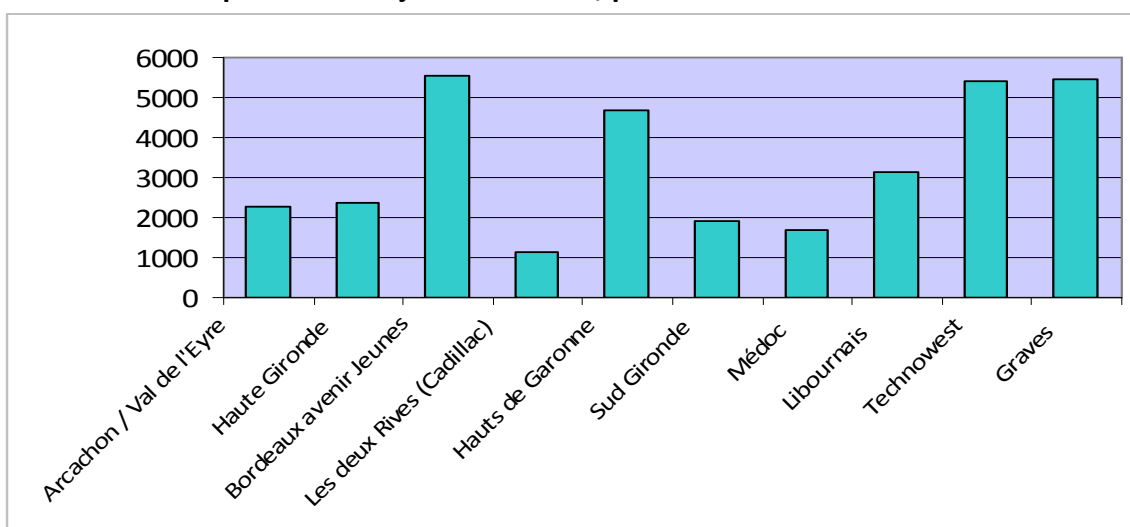
33 557 jeunes sont suivis par l'une des dix missions locales du Département au 31 décembre 2013.

Pour 39,8 % soit 13 361 jeunes, il s'agit d'un premier accueil. Ce chiffre est en augmentation de 4,5 % par rapport à 2012.

Le public se répartit à part égale entre hommes et femmes.

Les jeunes mineurs représentent 13,8 % des premiers accueils, avec des disparités selon les territoires : 28,6 % pour la mission locale des deux rives (Cadillac) et 7,2 % pour celle de Bordeaux Avenir jeunes.

Répartition des jeunes en suivi, par mission locale en 2013



Données ARML décembre 2013

Parcours scolaires des jeunes accueillis

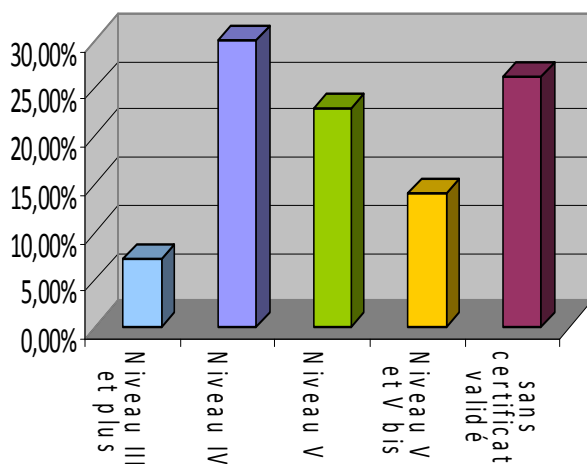
70 % des jeunes accueillis en mission locale indiquent le lycée comme dernier établissement fréquenté, dont 50,6 % sont issus de l'enseignement professionnel ou agricole.

Dernier établissement scolaire fréquenté – source ARML – effectifs 2013

	Enseig. spécialisé	Collège	Enseig. Professionnel	Enseig. professionnel agricole	Enseignement général	Supérieur	Scolarité à l'étranger
Arcachon / Val de l'Eyre	5,9	12,3	50,1	3,9	17,8	8,5	1,6
Haute Gironde	6,7	17,5	47,1	5,9	15	7,6	0,2
Bordeaux	5,6	10	38,9	2,5	20,9	15,7	6,4
Les deux Rives (Cadillac)	7,6	22,1	36,9	5,9	17,8	7,6	2
Hauts de Garonne	4,9	9,3	50,8	3,2	16,2	11,6	3,9
Sud Gironde	8,4	9,9	49,6	8,5	12,4	8,6	2,6
Médoc	5,8	13,5	49,3	8,4	11,8	10,5	0,8
Libournais	6,5	11,4	53,2	6,9	11,4	7,3	3,3
Technowest	6,6	13,7	44,8	3,1	17	12,1	2,7
Graves	4,2	7,3	44	3,5	17,7	19,9	3,3
Moyenne Gironde	5,8	11,4	46	4,3	16,6	12,5	3,3

Les missions locales des territoires ruraux connaissent des proportions importantes de jeunes de niveau V : 39 % dans le Sud Gironde et le Libournais, 35 % dans le Médoc. L'effectif le plus important des missions locales demeure les jeunes sortis du système scolaire avec un niveau IV (Bac).

Diplôme lors de l'inscription en mission locale



Les missions locales constatent un écart important entre le niveau scolaire atteint et le niveau scolaire validé par un diplôme pour les niveaux IV, V et infra.

25 % des jeunes en contact avec une mission locale en 2013, étaient sans aucun diplôme et 38 % sans qualification.

Jeunes des missions locales et savoirs de base

Parmi l'ensemble des jeunes accompagnés en 2013 en Gironde, 5 % ont été détecté comme ne maîtrisant pas les savoirs de base. Pour 64 % il s'agit de jeunes hommes. 21 % résident en ZUS.

Situation des jeunes au premier accueil

✧ Situation au regard de l'emploi :

En moyenne sur la Gironde, 54,1 % des jeunes sont inscrits à Pôle Emploi et parmi eux 16,9 % bénéficient d'une indemnisation (19,8 % sur la mission locale d'Arcachon et 10,3 % sur la mission locale des 2 Rives).

10,8 % sont en emploi (alternance et contrat classique).

45,9 % en moyenne sont en recherche d'emploi et non inscrits à Pôle Emploi. Cette part atteint 67 % sur la mission locale des 2 Rives et 56,8 % sur celle du Sud Gironde.

✧ Situation sociale :

Le logement : 47,2 % des jeunes sont hébergés par leurs parents. 23 % sont en logement autonome.

10,8 % sont sans logement personnel et ne vivent plus chez leur parent ou dans la famille. Ils sont soit en CHRS, soit hébergés chez des amis et pour 0,6 % il n'y a aucun hébergement.

Le permis : 50,4 % des jeunes sont sans permis. 38 % en sont détenteurs.

Jeunes travailleurs handicapés – Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi : Ils représentent 2,3 % des effectifs. 57 % n'ont aucune qualification et 16 % sont repérés comme ne maîtrisant pas les savoirs de base.

2^{ème} PARTIE

DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION

AU

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION



- Axe 1 - Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité**
- Axe 2 - Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité.**
- Axe 3 - Renouveler les modes de gouvernance.**

AXE 1



GARANTIR L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

- ↳ Objectif Stratégique 1 :
Améliorer l'accès au RSA Socle et activité
- ↳ Objectif Stratégique 2 :
Améliorer l'accès à la santé, aux soins des personnes en situation de précarité.
- ↳ Objectif Stratégique 3 :
Améliorer l'accès, le maintien dans le logement des personnes les plus démunies.
- ↳ Objectif Stratégique 4 :
Simplifier le quotidien des personnes en situation de précarité.

Objectif Stratégique 1

Améliorer l'accès au RSA socle et au RSA activité



« On a honte de faire les démarches pour bénéficier du RSA »

« Certains refusent le RSA, c'est trop symbole d'échec »

Extrait du colloque inversé de juin 2013 – parole aux usagers.

Problématique

Dans le cadre des travaux du comité d'évaluation du RSA, une enquête quantitative réalisée en 2011 au niveau national, sous la direction de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF) et la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), révèle des taux élevés de non-recours au RSA. Pour les 3 types de RSA ce taux s'élèverait à 50%.

Les non-recourants représenteraient :

- 36 % de la population potentiellement éligible au RSA socle
- 68 % de la population potentiellement éligible au RSA activité
- 33 % de la population potentiellement éligible au RSA socle et activité

		Taux	Effectifs estimés (milliers)
RSA socle	Recours	64 %	688
	Non recours	36 %	390
RSA activité	Recours	32 %	388
	Non recours	68 %	824
RSA socle + activité	Recours	67 %	233
	Non recours	33 %	113

Source DARES

En Gironde

En octobre 2008, dans la perspective de la mise en œuvre du RSA, la CNAF estimait à 46 200 le nombre de foyers Girondins potentiellement éligibles au RSA activité dont environ 24 500 déjà connus de la Caf au titre d'une autre prestation et 21 700 non connus des services de la Caf .

En décembre 2009, on comptabilisait 9 600 Girondins bénéficiaires du RSA activité

seul, soit un taux de montée en charge de 20,8 % par rapport aux estimations, ce qui semblait correspondre à un taux de recours normal au regard de la récente mise en œuvre de la loi.

En 2014, le nombre de personnes bénéficiaires a peu progressé : 10 507 foyers Girondins bénéficiaient en mars du RSA activité seul.

Compte tenu des enjeux politiques et gestionnaires fondamentaux que représente le non-recours, cet important écart entre l'estimation du nombre de RSA activité potentiel et le nombre de bénéficiaires effectifs a soulevé des interrogations. Il a conduit la CAF de la Gironde à réaliser une étude exploratoire visant à mieux appréhender les raisons du non-recours au droit du RSA activité.

Ainsi, à l'origine de ce non-recours, deux facteurs essentiels sont identifiés :

« Il y a combien de RSA ? 1, 2 ou 3 ? »

Extrait du colloque inversé juin 2013 – parole aux usagers

La complexité du dispositif

Le RSA se substitue à des allocations (RMI, API) et dispositifs fiscaux dont le fondement et la vocation diffèrent. De fait, il n'a pas permis et ne permet pas toujours aux personnes de s'identifier comme potentiellement éligibles.

De plus, le caractère instable de l'allocation, les démarches administratives à la fois complexes (cf. formulaire de demande) et récurrentes à réaliser, la complexité du calcul n'en facilitent pas la compréhension et en conséquence l'accès. De ce fait, la CAF émet le constat d'un nombre important de demandes non-abouties, de dossiers toujours en attente d'être traités ou encore de suspensions pour démarches administratives non réalisées.

L'influence de l'action institutionnelle

La communication faite autour du RSA au moment de son lancement, puis les campagnes de lutte contre la fraude ont joué un rôle non négligeable dans le non-recours : la première n'a pas été suffisamment explicite pour permettre aux personnes de se reconnaître comme éligible, la seconde en a découragé un certain nombre.

- la complexité même du dispositif
- l'influence de l'action institutionnelle.

Ces 2 facteurs ont un effet direct sur le comportement des personnes et leur motivation dans la demande ou non du RSA. Les constats de cette étude sont corroborés par les observations faites sur des instances telles que la Commission de Recours Amiable ou encore l'Equipe Pluridisciplinaire Centrale.

De plus, la rapidité de sa mise en œuvre couplée à la complexité du RSA, dans un contexte financier contraint pour les institutions, n'a pas permis de déployer toutes les mesures favorisant l'appropriation de cette nouvelle loi par les professionnels (formations, ouverture de points d'accueil, sensibilisation des acteurs associatifs, interfaces informatiques.....) influant sur la qualité de service et générant un déficit de relais d'informations.

Ces 2 facteurs ont contribué à forger des représentations auprès des allocataires potentiels générant du non-recours.

La parole des usagers sur ce point, recueillie lors de l'étude dirigée par la CAF Gironde ainsi qu'au cours du colloque inversé organisé en juin 2013 par le Conseil Général de la Gironde, nous apporte un éclairage sur le ressenti des personnes face au dispositif.

« Les informations sur le cumul RSA et emploi pendant un certain temps sont incompréhensibles » - Extrait du colloque inversé - juin 2013 – parole aux usagers.

« Pour bénéficier du RSA, le formulaire demande beaucoup de justificatifs » -

extrait du colloque inversé – juin 2013

L'étude fait ressortir trois formes de non recours :

- *Le 1^{er} est lié à la méconnaissance du RSA*, soit par ignorance totale de l'existence de cette allocation ou de son volet activité, soit par méconnaissance du dispositif dans les critères d'éligibilité ou dans ses effets (peur de perdre d'autres droits comme l'aide au logement, droit retraite, peur de devoir rembourser le RSA.....).

- *Le 2nd est lié à la complexité même du dispositif*.

Cette complexité génère mauvaise image et parfois manque de confiance en l'institution et sa qualité de service.

Elle est également un frein à la réalisation de démarches pour un certain nombre de personnes :

- qui ne s'en estiment pas capables (manque de maîtrise de l'outil informatique, non maîtrise de la langue orale ou écrite),

- qui jugent la démarche administrative trop lourde et son résultat trop aléatoire au regard du gain (demande à réitérer régulièrement, dossier d'instruction trop intrusif),

- dont la situation atypique ou transitoire entraîne un grand nombre d'obstacles à lever (d'ordre juridique, pratique ou règlementaire). C'est le cas en particulier des travailleurs indépendants, des personnes sans logement stable....

- *Enfin, le 3^{ème} type de non-recours est un non-recours volontaire*.

Il repose sur des représentations négatives du RSA jugé stigmatisant, ou encore une non reconnaissance dans le qualificatif de « travailleur pauvre » ou même une forme de culpabilité à percevoir une allocation qui pourrait profiter à des personnes en plus grande difficulté.

L'étude « le non recours au RSA - étude exploratoire en Gironde » a été réalisée par Nadia Okbani, titulaire d'un master recherche en science politique (« action publique et gouvernance territoriale »). Elle lui a été confiée par la CAF de la Gironde et s'est déroulée de mars à septembre 2010.

Elle a associé différents professionnels de la Caf (responsable du pôle étude, chargé d'études statistiques, chargé d'études sociales, responsable du système d'information, conseiller technique prestations, etc.) et de la Cnaf.

Cette étude a retenue l'attention du Comité National d'Evaluation du RSA qui s'y réfère plusieurs fois dans le cadre de ses différents rapports d'évaluation (2010 et 2011). Elle a fait l'objet d'un certain nombre de préconisations pour favoriser le recours au RSA activité.

Des réponses au non-recours ont déjà été apportées à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures :

- Plate forme d'instruction/orientation de la Rive droite visant à faciliter les démarches administratives,

- mise en place d'un plan de formation à destination des secrétaires médico-sociales relatif à l'instruction des demandes.

- sensibilisation des exploitants agricoles à travers la convention entre la MSA, le CG33 et la chambre d'Agriculture....

Elles demeurent néanmoins partielles et doivent à présent s'inscrire dans un plan concerté entre les institutions concernées.

Les travaux menés par le groupe PTI relatifs à la participation des usagers amènent également de nouvelles pistes en mettant en exergue la nécessité de s'appuyer sur l'expérience et le vécu des personnes pour améliorer et construire des réponses appropriables et compréhensibles, dans le respect de la législation et dispositions règlementaires qui s'imposent aux institutions.

Ainsi, à partir de l'ensemble de ces constats, relevés par le groupe piloté par la CAF Gironde, la MSA, le CG33, de ses préconisations enrichies par les contributions des autres partenaires du Pacte, la question relative à l'amélioration de l'accès au RSA socle et activité, s'articulerait autour de trois objectifs opérationnels :

☞ *Améliorer l'information à destination des allocataires du RSA pour favoriser la connaissance et l'appropriation de leurs*

droits, lutter contre le non-recours et améliorer la relation aux usagers,

☞ *Faciliter l'accès à une information actualisée relative à l'allocation et à la loi à destination des professionnels pour lutter contre le non-recours et viser la réduction des indus,*

☞ *Optimiser la gestion administrative du dispositif RSA pour améliorer l'accès à l'orientation vers un référent de parcours et au parcours d'insertion.*

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 1</p> <p style="text-align: center;">Améliorer l'accès au RSA socle et activité</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p><i>Améliorer l'information à destination des allocataires du RSA pour favoriser la connaissance et l'appropriation de leurs droits, lutter contre le non-recours et améliorer la relation aux usagers,</i></p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p><i>Faciliter l'accès à une information actualisée relative à l'allocation et à la loi à destination des professionnels pour lutter contre le non-recours et viser la réduction des indus,</i></p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 :</p> <p><i>Optimiser la gestion administrative du dispositif RSA pour améliorer l'accès à l'orientation vers un référent de parcours et au parcours d'insertion</i></p>

Le colloque inversé, c'est quoi ?

En amont des assises Départementales de l'Insertion des 8 et 9 juillet 2013, la Direction des Politiques de Lutte contre les Exclusions du Conseil Général de la Gironde, a organisé un colloque donnant une place centrale aux usagers dans la conduite des débats.

Cet évènement a été une occasion majeure de développer la représentation et la participation des bénéficiaires du RSA dans l'animation du dispositif. Les échanges avec la salle, composée de professionnels de l'accompagnement, de techniciens du Conseil Général et d'élus, ont été guidés par leur perception et leur vécu d'utilisateur du dispositif.

L'objectif a été triple :

- rendre possible une prise de parole collective, plus construite qu'une somme de récits individuels
- produire des connaissances à partir des besoins exprimés par les usagers
- recueillir des appréciations et suggestions sur les services et les modalités d'accompagnement qui leur sont proposés.

30 personnes ont ainsi porté le débat.

▪ Les propos des allocataires font apparaître que le RSA est une étiquette difficile à porter, qu'il génère un sentiment de justification permanente, dans un jargon peu compréhensible et des interlocuteurs pas clairement identifiés.

« Freins, diagnostic, prescription...j'ai appelé ça *Le petit dictionnaire du référent* ».

▪ Ils manifestent également des attentes à l'égard des formes d'accompagnement :

- prise en compte de l'humain dans sa globalité, de l'écoute et de la considération
- des espaces de choix et une liberté dans l'accompagnement
- une plus grande concertation entre les acteurs pour orienter vers les ressources d'insertion

▪ Ils pointent :

- les injonctions paradoxales dont ils sont témoins
- l'écart entre leur besoin réel et l'offre qui leur est proposée
- la crainte de la disqualification comme seule solution

La conclusion de ce colloque portait sur le devenir de ces échanges, l'appropriation par l'institution des suggestions émises. Les orientations et engagements pris dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion se veulent une réponse.

Ce colloque a été mis en place par l'Antenne Girondine d'Insertion de la Rive Gauche et l'association Transfer. Il est accessible sur le portail du Conseil Général. gironde.fr - espace « solidarité santé » - rubrique WEB tv.

Objectif Stratégique 2

Améliorer l'accès à la santé, aux soins des personnes en situation de précarité



En France, c'est dans un rapport présenté au Conseil Economique et Social en 1987 par Joseph Wrezinski, fondateur d'ATD Quart Monde, que le lien entre inégalité sociale et accès à la santé est mis en avant.

Ce fut le point de départ d'une prise de conscience qui a conduit par la suite à l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (1988), la loi de lutte contre les exclusions (1998) créant les PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) à l'hôpital, puis l'instauration de la CMU et CMU-C en 1999.

Pour autant, la question de l'accès à la santé, définie comme la possibilité d'accéder au droit, à la prévention et aux soins, se pose aujourd'hui encore, avec autant d'acuité qu'en 1987. Les différentes études réalisées sur la question démontrent en effet sa prégnance, tout comme le rapport de la Conférence Nationale contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale. Ce dernier pointe le retard dans la prise en charge des soins, le renoncement à certains d'entre eux, ainsi qu'une certaine défaillance dans les politiques de santé en matière de prévention et de promotion de santé.

Le développement de dispositifs dédiés et d'initiatives associatives

Depuis une vingtaine d'années, des dispositifs ont été mis en place ayant pour objectif d'apporter des réponses aux situations les plus complexes :

- Ainsi, la mise en place des **Lits Haltes Soins** (LHS), des **Lits d'Accueil Médicalisés** (LAM) ou encore les **Appartements de Coordination Thérapeutique** (ACT) offrent des solutions de prise en charge médicale et medico sociale aux personnes les plus précarisées, en particulier celles ne bénéficiant pas d'hébergement stable.
- Dans le domaine de la psychiatrie, les **Equipes de Psychiatrie Mobile** interviennent sur le terrain, au plus près du public. Leur lien avec les acteurs du social permet une approche plus globale des problématiques.

- Les **PASS**, déployés sur l'ensemble du département Girondins ont vocation à recevoir en consultation les personnes précarisées. Le CHU de Bordeaux qui en assure la coordination, organise par ailleurs des formations relatives à la santé des personnes en précarité, à destination des professionnels de la santé et du social.
- Les **Ateliers Santé Ville**, interviennent non sur la prise en charge des personnes mais sur la stratégie locale au niveau des territoires Politique de la Ville.
- Le Département est également un acteur dans le domaine de la santé avec le service de **Protection Maternelle Infantile**, la **Maison Départementale de Santé** où médecins, psychologues et infirmiers accueillent gratuitement les personnes et, nouvellement, la **Maison des adolescents**.

A côté de cette organisation institutionnelle et non exhaustive, des initiatives associatives se sont développées. Elles prennent en compte la santé dans son sens le plus large, c'est-à-dire celui retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé : la santé physique comprenant le soin mais également l'alimentation, le bien être, la souffrance psycho sociale, l'isolement.....

- Ainsi en Gironde, les initiatives portant sur **l'accès à l'alimentation** sont conséquentes : distribution bien entendu, accès à une alimentation variée, sensibilisation...

Portées par des associations, ces initiatives demeurent fragiles du fait des financements publics en diminution et de l'accroissement des demandes.

- **L'accès à la culture et aux loisirs** est également un axe très investi par les associations, comme vecteur de lien social en premier lieu, comme vecteur de mieux être en second lieu et comme espace possible d'expression enfin.

A ce titre, la convention Opéra IDDAC, mise en œuvre au début des années 90, avait constitué une réelle innovation dans le même temps qu'elle interrogeait sur sa pertinence. Depuis, il ne fait de doute pour personne que l'accès à la culture, aux loisirs constitue des espaces de reconstruction ou simplement de respiration dans un quotidien précarisé et insécurisant.

« L'accès aux loisirs, au bien être c'est important : comment avoir l'énergie de chercher du boulot si on est bouffé par les soucis ? Mentalement, c'est difficile de s'investir dans une recherche d'emploi. » - Extrait du colloque inversé – juin 2013

Un recours aux soins pas toujours efficient

Les enquêtes réalisées par la DRESS (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et Recherche et des Statistiques), de l'IRDES (Institut de Recherche, de Documentation en Economie de la Santé) ou encore du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie) mettent en avant les nombreuses difficultés d'accès aux soins :

- **L'absence de repères, d'informations**, sur les dispositifs et mesures existantes pour les personnes précarisées ou pour les professionnels du secteur social : ainsi par exemple, au lendemain de la mise en œuvre du RSA, 30% seulement des personnes nouvellement allocataires, bénéficiaient de la CMU-C. Aujourd'hui encore l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) reste sous utilisée.

- **Les difficultés financières** constituent également un frein : le reste à charge sur les dépenses de santé (optique, soins dentaires, dépassement d'honoraires...) est un facteur de renoncement bien identifié.

- **L'accessibilité géographique**, en particulier en milieu rural, est aussi pointée. Cette question se combine avec le « sous équipement » en consultations spécialisées dans ces zones, ainsi qu'avec les politiques de transport.

▪ « L'usure » procurée par l'ensemble des démarches à réaliser dans un parcours d'insertion (recherche d'emploi, entrée en formation, problématiques liées au logement, démarches CAF....) peuvent parfois entraîner un sentiment de lassitude et d'impossibilité de faire un « effort supplémentaire ».

▪ Enfin, du côté des pratiques, le cloisonnement entre le social et le médical demeure une problématique majeure pour :

- la promotion des coopérations entre services de santé et services d'action sociale, coopérations pourtant indispensables pour une meilleure compréhension des logiques et cultures de chacun,
- l'acquisition d'un savoir faire nécessaire pour aborder les questions de santé et amener la personne à prendre en compte cette question,

- la reconnaissance des problématiques de santé comme cause ou conséquence des difficultés d'insertion,
- l'orientation vers la ressource adaptée.

Ainsi, le Programme Départemental d'Insertion met l'accent sur la nécessité :

- ☞ d'accompagner les personnes vers l'accès effectif de leur droit en matière de santé,
- ☞ favoriser la prévention via les actions en lien avec l'alimentation, l'accès au bien être, celles facilitant la prise en compte des problématiques de santé mentale,
- ☞ renforcer la promotion de l'accès aux soins par une mise en cohérence des interventions territoriales,
- ☞ encourager les initiatives permettant le développement d'une sensibilisation intersectorielle.

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 2</p> <p style="text-align: center;">Améliorer l'accès à la santé, aux soins, des personnes les plus démunies</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>Favoriser l'accès au parcours de santé des plus démunis.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p>Construire une offre adaptée aux problématiques relatives à alimentation, au lien social, ayant un impact sur la santé des plus démunis.</p>

Objectif Stratégique 3

Améliorer l'accès, le maintien dans le logement des personnes les plus démunies



Dans son étude n° 872, la DRESS, Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, dresse un constat alarmant sur les conditions de logement des bénéficiaires des minima sociaux : difficulté d'accès, surpeuplement et contraintes financières sont pointés.

Les données nationales :

※ 25 % des personnes ne disposent pas d'un logement autonome :

En 2012, 75 % des bénéficiaires d'un minima social (RSA, AAH, ASS, minimum vieillesse) disposent de leur propre logement contre 96 % de la population générale.

Près d'un quart donc des personnes interrogées dans le cadre de l'étude de la DRESS, est soit hébergé par un tiers (3 %), soit hébergé chez un proche parent (pour 15 %). Enfin pour les 5 % autres, les solutions résident dans l'hébergement en CHRS, en hôtel, en résidence sociale accompagnée, en chambre d'hôtel, en squat ou se déclarent sans abris.

- Les personnes allocataires du RSA socle non majoré, de l'Allocation Adulte Handicapé et celles bénéficiaires du minimum vieillesse, sont les plus touchées par ces situations (73 %).

- Les conditions d'hébergement les plus précaires et les plus marginales sont plus fréquentes pour les personnes allocataires du RSA socle.

※ Les conditions d'habitat souvent dégradées :

▪ 23 % des personnes allocataires du RSA socle non majoré, sont considérées comme vivant dans un logement non adapté car **en situation de surpeuplement**.

Ce sont toutefois les familles percevant du RSA socle majoré, les plus en difficulté : une famille sur trois (34 %) vit dans un logement surpeuplé et pour une sur dix le surpeuplement est accentué.

▪ 31 % des personnes bénéficiaires d'un minima social et ayant un logement autonome dans le parc privé (cela concerne 28 % des personnes), occupent un **logement jugé en mauvais état** (fuite dans la toiture, humidité dans les murs, les sols ou les fondations, malfaçons...) ; 50 % éprouvent des difficultés à se chauffer (absence d'appareil, équipement non adapté, coût).

C'est le double de la population générale (respectivement 11 % et 25 %).

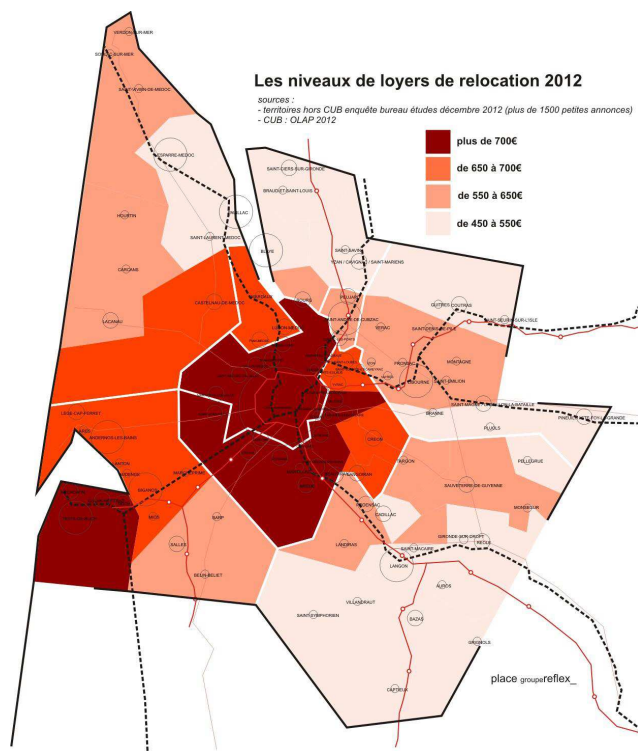
✳ **Les difficultés financières liées au logement :**

- La DRESS relève enfin qu'au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, 36 % des personnes qui disposent d'un logement autonome, n'ont pas pu payer leur facture dans les délais (fluides, loyer). Ils sont 21 % dans le premier quintile de niveau de vie à connaître ces situations.
- 9 % d'entre eux seulement déclarent avoir reçu une aide ponctuelle :
Pour 64 % l'aide a été apportée par la famille ou les amis,
42 % par un organisme social,
8 % par une association caritative.
- 17 % des allocataires en logement autonome mentionnent bénéficier d'un tarif social énergie.

« J'avais du boulot, des CDD, je pensais que c'était gagné, mais les bailleurs exigent un CDI » - Extrait du colloque inversé – juin 2013



La situation Girondine :



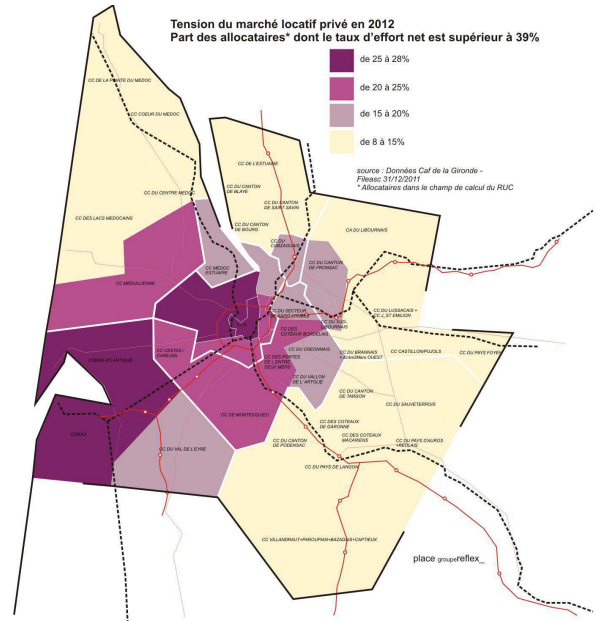
prix au m ² en euros	location
CC CESTAS / CANEJAN	12,7 €
CC DE MONTESQUIEU	11,0 €
CC DES COTEAUX BORDELAIS	10,8 €
CC DES PORTES DE L'ENTRE DEUX	10,0 €
CC DU CREONNAIS	9,0 €
CC DU SECTEUR DE SAINT LOUBES	9,8 €
CC DU VALLON DE L'ATOLIE	8,4 €
CC MEDOC ESTUAIRE	9,8 €
Sysdau Hors CUB	10,3 €
CUB (OLAP)	10,2 €
GIRONDE (hors Cub)	9,3 €

Sur le marché locatif, l'homogénéité des prix est une quasi réalité, mais on constate un resserrement des prix vers le haut.

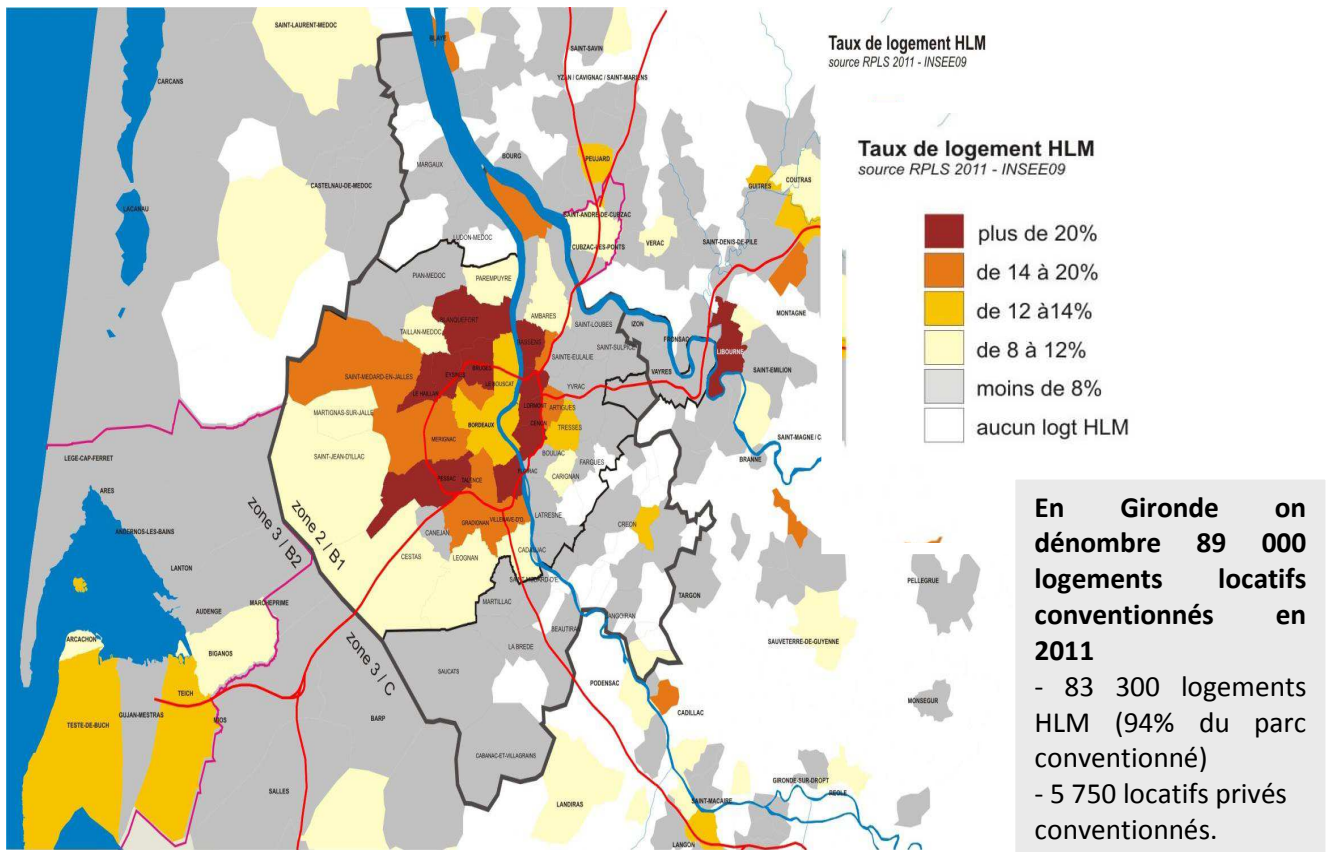
Le taux d'effort théorique des ménages vulnérables* de Gironde selon le loyer moyen dans le parc locatif privé (après APL) **varie de 28 % à 47 %** en fonction de la composition familiale et de la localisation géographique.

Ce sont les familles monoparentales qui supportent les taux les plus élevés sur la zone Sysdau ouest (Montesquieu, Cestas/Canéjan, Médoc Estuaire).

Dans les secteurs où les niveaux de loyers sont extrêmement élevés, nombre de ménages sont dans l'obligation de consacrer une part très importante au poste logement, au risque de grandes difficultés ou de se satisfaire du mal logement.



Taux de logement HLM

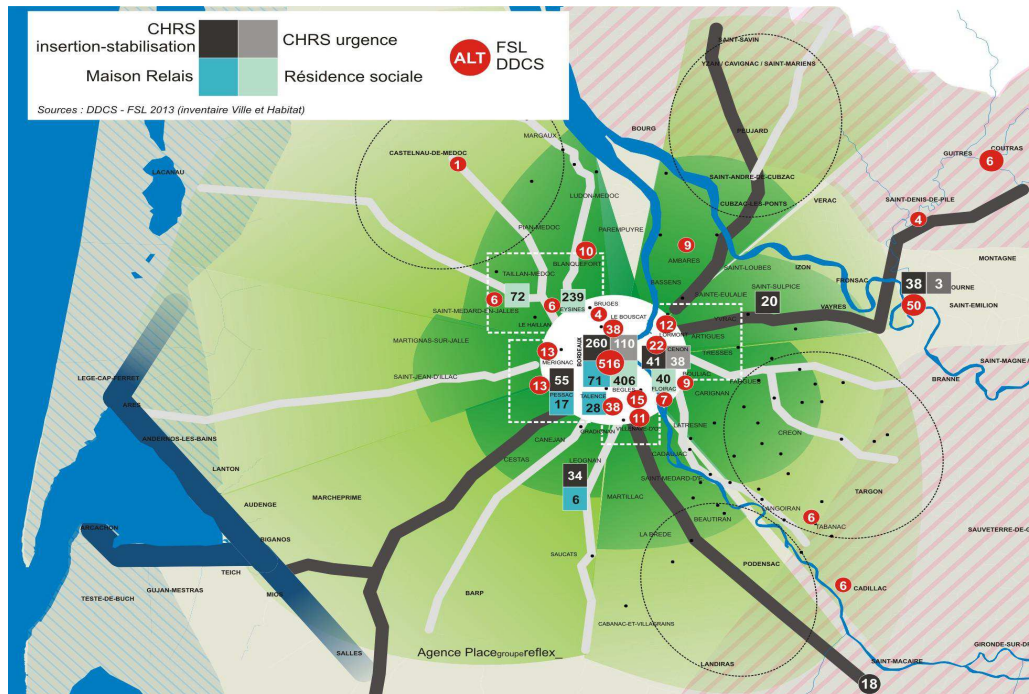


Une concentration du parc HLM au sein des communes de la CUB : 65 000 logements HLM / 78% du parc HLM de Gironde.

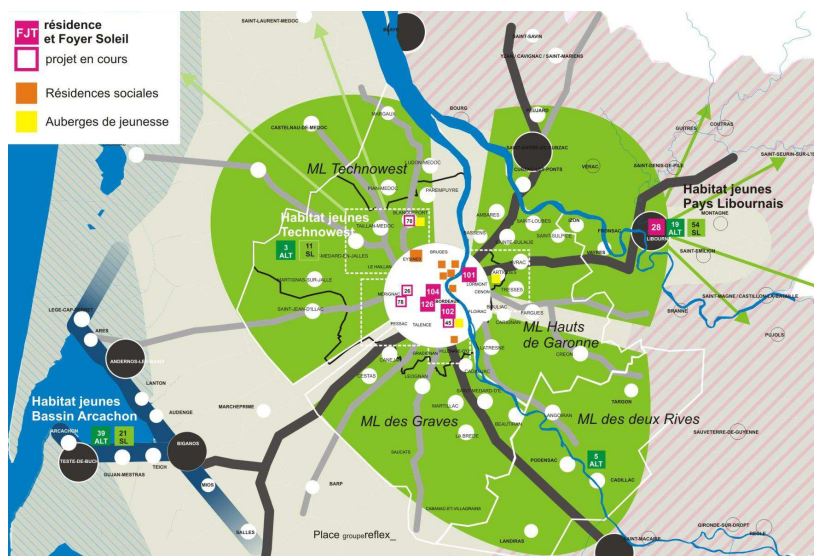
50 600 logements HLM dans le cœur métropolitain : Bordeaux, Mérignac, Pessac, Lormont, Talence, Cenon, Bègles, Floirac, Le Bouscat.

Localisation des structures d'hébergement

Celles-ci sont réparties de façon très inégale sur le département et sont concentrées sur le territoire métropolitain. Elles sont également en nombre insuffisant et souvent engorgées.



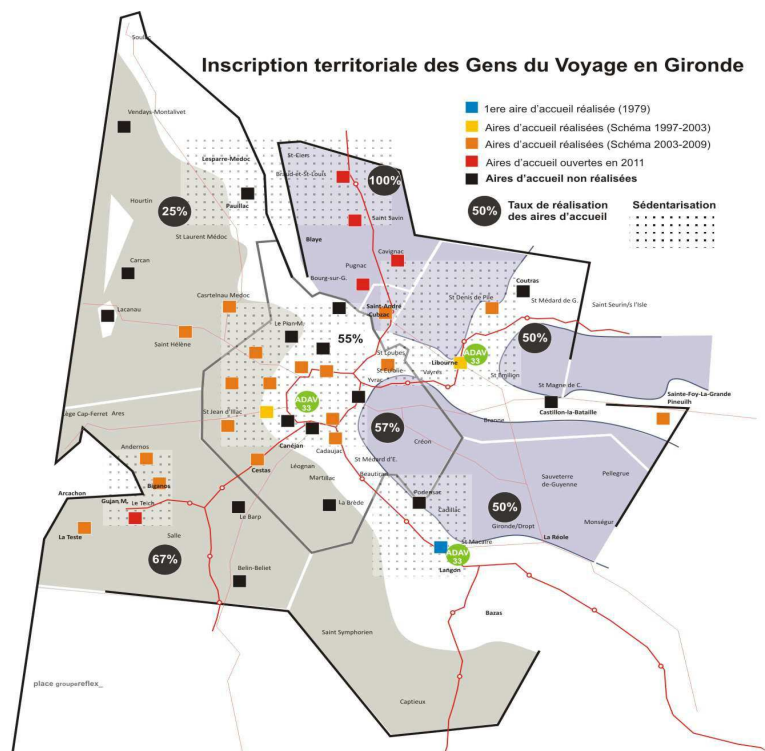
Le parcours résidentiel des jeunes



Le même constat peut être fait pour ce qui concerne le parcours résidentiel des jeunes.

« Les initiatives, sont nombreuses, pour autant, leur reconnaissance et leur légitimité sur les scènes locales et par les acteurs institutionnels n'est pas acquise. Elles demanderaient à figurer dans une stratégie d'ensemble ». C'est ce que relève l'étude réalisée dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat.

La prise en compte de la problématique de sédentarisation des gens du voyage



- Une concentration des situations de sédentarisation,
- Des familles propriétaires ou locataires dans le secteur diffus, en situation de précarité,
- Des situations de sédentarisation sur des terrains agricoles : Saint Jean d'illac, Mérignac,
- Des MOUS : Blanquefort, Eysines, le Taillan Médoc, Ambarès,
- Des réalisations de maisons ou lotissements par Aquitanis : le Taillan, Pessac, Blanquefort,
- Des terrains familiaux Cenon / Artigues (projet innovant financé par les deux communes, le CG, la CAF33, la CUB et l'Etat)
- Un terrain de stabilisation à Bordeaux Bastide.

L'ensemble des informations ci-dessus est issu de l'atelier « agglomération bordelaise » mis en place dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat co-élaboré entre l'Etat et le Conseil général de la Gironde.

Le diagnostic par territoire réalisé dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat est disponible sur le portail du Conseil général de la Gironde « les enjeux identifiés du PDH ».

Le GIP FSL (Fonds de Solidarité Logement)

constate pour sa part une augmentation des demandes en 2013.

Cette augmentation concerne les aides relatives à la fourniture en énergie et en eau (avec respectivement 7,37 % et 3,35 % de demandes en plus par rapport à 2012). Ainsi le FSL a examiné 18 000 demandes en 2013.

Cette augmentation concerne également les aides au logement (accès, maintien et mise en jeu de garantie) : 11 000 demandes enregistrées en 2013.

Les allocataires du RSA sont majoritaires parmi les demandeurs (48 %), isolés avec ou sans enfant (38 %).

L'état des besoins en Gironde

L'état des lieux de l'existant en matière d'aide aux ménages fragiles démontre qu'un grand nombre d'actions et d'initiatives sont mises en place en matière d'aide aux ménages fragiles :

- aides financières au maintien, à l'accessibilité ou à l'amélioration du logement,
- dispositifs d'accompagnement permettant l'accès ou le maintien dans le logement, la lutte contre la précarité énergétique ou le mal logement.

Plusieurs constats sont posés :

- Le premier fait état des difficultés des intervenants sociaux à repérer les dispositifs et moyens existants. Cela génère une absence de mobilisation de certains outils.
- Le second fait remonter l'inégalité dans la couverture des besoins en fonction des territoires mais également en fonction de besoins spécifiques pour certains publics, en particulier les jeunes, les gens du voyage dans leur demande de sédentarisation.

Trois enjeux ressortent donc autour de la question du logement pour les ménages fragiles :

- ☞ La lisibilité des actions et les enjeux en matière d'animation territoriale,
- ☞ Répondre aux besoins spécifiques des publics en particulier jeunes et gens du voyage,
- ☞ Améliorer la prise en compte des besoins de territoires.

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 3</p> <p style="text-align: center;">Améliorer l'accès, le maintien dans le logement des personnes les plus démunies</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 : <i>Territorialiser la politique de l'habitat en s'appuyant sur les Pôles Solidarité.</i></p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 : <i>Lisibiliser les actions en matière d'aide à l'accès, au maintien et à l'amélioration du logement</i></p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 : <i>Répondre aux besoins spécifiques : jeunes, gens du voyage....</i></p>

Objectif Stratégique 4

Simplifier le quotidien des personnes en situation de précarité



« Quand on arrive au RSA, on ne l'a pas choisi. Le RSA, c'est pas une vie. »

« On fait des démarches en permanence. Pour l'emploi, le logement, la famille... »

- extrait du colloque inversé – juin 2013

Lors de la mise en œuvre du RSA, le Département a engagé une réflexion sur les difficultés rencontrées par les personnes en insertion. Ainsi, à côté des besoins fondamentaux, tels que se nourrir, se soigner, se loger, la question de la gestion du quotidien est apparue.

L'extrême fragilité d'une partie de ce public est aujourd'hui renforcée par la dégradation de ses conditions de vie. La complexité de son environnement, les démarches à accomplir pour la mise en œuvre des droits ou leur maintien, peuvent progressivement amenuiser toute capacité d'action et rendre difficile la mise en œuvre de tout processus d'insertion socioprofessionnelle.

Ce constat a donc amené le Département à s'interroger sur les possibilités d'améliorer l'environnement des personnes, afin de favoriser leur insertion.



Les personnes, dans leur processus d'insertion, ont des difficultés d'accès à l'information.

Lors du *Colloque Inversé du 6 juin 2013*, les paroles issues d'échanges avec et entre usagers du dispositif RSA confirment ce point.

« On méconnaît les prestations, du coup, on n'y a pas accès » -

Extrait du colloque inversé – juin 2013

Plus précisément, c'est l'accès à l'information sur les ressources en matière d'insertion qui est évoqué : l'information sur la formation ; les manifestations (forum emploi...) ; les aides financières ; les associations du territoire...

L'information sur les ressources d'insertion passe notamment par les professionnels de l'action sociale. La

notion de « **Première réponse** » donnée à l'utilisateur est essentielle. Pour cela, l'effort de connaissance et de lisibilité sur l'offre existante doit être poursuivi.

Plus globalement, l'accès à l'information relative au dispositif RSA reste un point perfectible et en particulier pour les allocataires entrants.

Cet élément a par ailleurs été remis en débat lors des *Assises de l'insertion*.

Posséder l'information vient interroger les modes d'accès à celle-ci, notamment le mode permettant l'E-Inclusion.

Si nous nous attachons à définir les modes d'accès à l'information, la notion de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) est devenue primordiale.

Les NTIC regroupent les techniques notamment de l'informatique, de l'audiovisuel, des multimédias, de l'Internet et des télécommunications permettant aux utilisateurs, notamment, de communiquer et d'accéder aux sources d'information.

Le rapport « *Citoyens d'une société numérique* » du Conseil National du Numérique d'octobre 2013 définit par ailleurs l'E-inclusion comme « l'inclusion sociale dans une société et une économie où le numérique joue un rôle essentiel ».

Plusieurs études (« *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française* » Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie – CREDOC - 2011 ; « *Les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux en 2012* » Direction des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques – DRESS - 2014 ; « *L'accès aux télécommunications pour tous : la parole aux personnes en situation de précarité* » Agence Nationale des Solidarités Actives – ANSA - Avril 2012) montrent que les personnes ayant des revenus mensuels inférieurs à 900€ sont les plus touchées par l'absence d'équipement en ordinateur et accès à Internet (soit 57% non équipés contre 25 % pour l'ensemble de la population française).

Les bénéficiaires des minima sociaux, sont les plus touchés : Quatre sur dix ne disposent pas des nouveaux moyens de communication et d'accès à l'information ou aux services en ligne.

Ces services en ligne recouvrent notamment l'E-administration (*CAF.fr* ; *Pôle Emploi.fr* ; *mon.service-public.fr*).

Or, nous révèle l'étude du CREDOC, les personnes à faibles revenus ont deux fois moins accès à cette pratique que les personnes ayant des revenus mensuels supérieurs à 3100€.

Notamment, concernant l'accès à la recherche d'emploi, 25 % des personnes utilisent internet pour leur recherche d'emploi selon la même étude.

Existe alors un risque important d'exclusion des publics les plus éloignés de cette pratique numérique.

Plusieurs causes à l'origine de cette inaccessibilité : accessibilité physique, technique, financière, de manque de repères face à l'offre technologique et commerciale ou de crainte face à l'outil (*Livre Blanc des services et usages numériques en Gironde – 2011*).

Les difficultés d'accès et d'usage aux systèmes bancaires

Les services bancaires constituent un besoin social et sont devenus indispensables pour vivre normalement : on a besoin a minima d'un compte pour percevoir son salaire et ses prestations sociales. Ainsi, plus de 99% de la population est « bancarisée ».

Toutefois pour les personnes en situation de précarité, les produits bancaires auxquels elles ont accès peuvent leur créer des difficultés par la non maîtrise des produits ou l'inadaptation de ceux-ci au regard de la situation dans laquelle ils sont.

Ces difficultés restreignent dans la plupart des cas, la possibilité de mener une vie sociale normale mais elles peuvent également conduire à des situations de surendettement importantes.

Plusieurs études sur la question font ressortir :

- Un recours au livret A comme unique produit bancaire, plus important pour ces personnes que pour l'ensemble de la population. Or ce type de produit qui ne donne accès qu'à la possibilité de retrait en liquide restreint l'accès à un certain nombre de prestations, telle que la sous-location (qui recourt au prélèvement automatique du loyer), l'échelonnement du paiement de factures...
- le recours aux produits les plus onéreux comme le mandat,
- l'absence d'autorisation de découvert

et des incidents de paiement plus fréquents que pour la population générale qui génèrent des frais bancaires pouvant conduire au surendettement, à une interdiction bancaire...

Cette question mérite donc, au regard de son impact sur le quotidien des personnes d'être prise en compte.

Elle pose la question de l'information sur les produits bancaires des usagers précaires, de la reconnaissance par les institutions bancaires de la particularité de cette clientèle, de la prévention du surendettement.

Ces éléments sont apparus lors du petit déjeuner du 23 mai consacré à la question.

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 4</p> <p style="text-align: center;">SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES PERSONNES EN INSERTION</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 : Faciliter l'accès aux services publics.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 : Faciliter l'accès à l'information.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 : Faciliter l'accès aux services bancaires.</p>

AXE 2

* * *

REUNIR LES CONDITIONS DE REUSSITE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

- ↳ **Objectif Stratégique 5 :**
Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité du parcours professionnel.
- ↳ **Objectif Stratégique 6 :**
Orienter, pré-qualifier, qualifier et former pour une insertion professionnelle de qualité.
- ↳ **Objectif Stratégique 7 :**
Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi des plus fragiles.
- ↳ **Objectif Stratégique 8 :**
Permettre les mobilités durables.

Objectif stratégique 5

Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité du parcours professionnel des personnes les plus fragiles



« Moi j'ai une personne pour le logement, une pour l'emploi. Chacune peut nous relayer dans son domaine et surtout, elles bossent ensemble ! ».

Extrait du colloque inversé de juin 2013 – parole aux usagers.

Du point de vue des professionnels....

Le droit à l'accompagnement des publics précarisés en recherche d'insertion socio-professionnelle existe au travers de plusieurs dispositifs nationaux et locaux et s'appuie sur 3 familles d'acteurs référents:

▪ *Les acteurs de l'emploi :*

Pour les bénéficiaires du RSA socle, l'accompagnement professionnel en Gironde incombe à Pôle Emploi, l'ADIE, les PLIE et les Missions locales, et au-delà pour tous les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi en assure la mission en lien avec les Missions Locales et les PLIE. Pour les publics spécifiques relevant de l'obligation d'emploi (handicap), Pôle Emploi articule son accompagnement avec les Cap Emploi.

▪ *Les acteurs du social :*

Pour les bénéficiaires du RSA, les référents dits sociaux sont les travailleurs sociaux (cf chargés d'insertion) et associations conventionnées (ADAV, CAIO, Diaconat...), et qui au-delà de ces personnes, accompagnent tout Girondin rencontrant des difficultés d'ordre sociales.

▪ *Les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel :*

Les missions locales, les PLIE et, même si elles ne sont pas considérées comme référent stricto sensu, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui proposent une prise en charge du public qu'elles accueillent.

« Notre vie, ce n'est pas seulement l'emploi mais aussi le logement, la santé, la famille, l'alimentaire » - *Extrait du colloque inversé de juin 2013.*

La loi généralisant le RSA pose implicitement le principe de l'existence de deux types d'orientation et donc de deux types d'accompagnement : une orientation privilégiée vers le Service Public de l'Emploi (SPE) et une orientation sociale en cas d'incapacité, forcément temporaire, à accéder à un emploi.

Toutefois, de l'avis de tous, tant au niveau national que local, ces accompagnements apparaissent trop souvent détachés les uns des autres et non concertés, voire non coordonnés, de sorte que les situations individuelles sont rarement traitées dans leur globalité. Or cette condition semble être la seule véritable garantie d'une insertion durable.

Le *Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté* insiste sur l'instauration d'un « droit au parcours », garantie de l'enchaînement sans rupture des actes nécessités par l'insertion dans l'emploi durable ».

Dans le guide « *Vers l'emploi mais pas tout seul* », « Plus l'action d'accompagnement de l'ensemble des acteurs est articulée et coordonnée sur le territoire, plus les accompagnements proposés pourront prendre en compte la personne dans sa globalité ».

« Dans le cadre du RSA pour pouvoir bénéficier d'un soutien à la garde d'enfants, il faut avoir des perspectives d'emploi concrètes...et des solutions de garde pour aller travailler » - Extrait du colloque inversé – juin 2013

Les ressources en termes d'outils et de dispositifs peuvent, par ailleurs, être incomplètes ou insuffisantes, notamment dans le domaine de l'aide à la prise en compte des contraintes familiales pouvant

représenter des freins à la reprise d'emploi, ou à l'accompagnement dans l'emploi pour le sécuriser de manière durable.

Enfin, l'entrée par statut ou par dispositif ad hoc montre ses limites notamment pour les publics qui se situent à l'intersection ou à la frontière de plusieurs d'entre eux : BRSA socle/BRSA activité, BRSA/AAH, BRSA/TH ... publics pour lesquels les réponses restent à ce jour uniques et probablement perfectibles.

Le guide « Vers l'emploi mais pas tout seul » a été produit conjointement par le collectif Alerte, composé de 36 associations nationales de lutte contre les exclusions, réunies par l'UNIOPS, des organisations syndicales et patronales. Composé de fiches pratiques, il traite de l'accompagnement des personnes vers et dans l'emploi.

* * *

Ainsi, l'enjeu est clair : il faut désormais veiller à une organisation efficace entre les acteurs contribuant (directement ou indirectement) au retour à l'emploi.

C'est ce qui ressort de façon unanime des groupes et des acteurs réunis dans le cadre des travaux d'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion. L'essentiel résidant dans la capacité de mobiliser au bon moment et sans interruption ou contrainte de statut, les éléments utiles au parcours professionnel individuel.

Les acteurs de la formation rejoignent ce postulat : trop de ruptures de parcours

liées à des difficultés sociales non suffisamment prises en compte ou à des absences de chaînage entre les dispositifs ou politiques.

Pour la nouvelle programmation Européenne (P.O.N. 2014-2020), l'objectif spécifique 1 de l'OT 9 (Objectif Thématique) est ainsi rédigé : « augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi (c-à-d combinant des actions à vocation d'insertion professionnelle et des actions sociales) des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

Et du point de vue des usagers...

« On nous case là ou là, sans nous demander notre avis »

« On ne doit pas être logés à la même enseigne et, en fonction de notre situation, on doit pouvoir choisir de faire le point sur certaines de nos difficultés personnelles, professionnelles ou parentales ».

« Travailler en équipe et en coordination, sinon les conseillers se contredisent ».

Extrait du colloque inversé - juin 2013

Dans sa proposition initiale de travail sur le Pacte 2014–2017, le Département avait fait le choix d'inscrire la question de la participation des usagers comme un des enjeux de la prochaine programmation en particulier sur la question relative à la gouvernance.

Les propos recueillis lors du colloque inversé du 6 juin 2013 avaient en effet mis en relief 2 écueils importants dans la structuration du dispositif et de fait, dans l'adhésion des personnes auxquelles ce dispositif se destine :

- Le premier, lié à la complexité d'un dispositif et donc peu compréhensible, induit une réduction de la capacité d'agir des personnes en insertion.

- Le second, lié à l'organisation vécue comme très directive avec des modes de mise en œuvre très administratifs contenant de nombreuses injonctions, réduit, de son côté, la mobilisation et l'implication des personnes.

« Souvent, on est plus comédiens qu'acteurs »- *Extrait du colloque inversé - juin 2013*

Ces constats sont repris par le groupe PTI consacré à la question de la participation des usagers, animé par la Direction des

Politiques d'Inclusion et d'Insertion et la mission Agenda 21 du Conseil général.

Il fait le constat également, de l'existence d'expériences sur les territoires, autour de la participation des usagers :

- l'intégration sur l'instance d'orientation et réorientation (EPT) de l'Antenne Girondine d'Insertion du Nord Gironde d'allocataires du RSA qui contribuent aujourd'hui aux décisions,

- la mise en œuvre dans de nombreuses MDSI, d'actions collectives co-construites avec les usagers,

- l'action « femmes citoyennes » portée par le Plie Technowest qui inclut des temps d'échanges entre les participants, les opérateurs et les institutions sur les pistes d'évolution de l'action,

- ...

« La participation des usagers doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et le travail du Pacte Territorial d'Insertion est de se projeter, pas de refaire le match »- *Groupe OS 11.*

La forte mobilisation des travailleurs sociaux du Département autour des journées de formation sur l'empowerment met également en évidence le désir des professionnels de faire évoluer les modes d'intervention auprès des personnes.

De façon unanime, professionnels et usagers relèvent les bienfaits de cette participation. Des liens de confiance se créent, une compréhension mutuelle s'installe, la vision de « l'expert » face à l'utilisateur s'estompe... Ces évolutions amènent des changements dans l'adhésion des personnes. Cela se traduit par un absentéisme moindre aux rendez-vous et un « dialogue sans jeu d'acteur », pour reprendre les propos d'un allocataire.

Les perspectives dans le cadre du Pacte Territorial

L'évolution des pratiques

Au regard de ces éléments, le Conseil Général et Pôle Emploi s'engage dans une démarche visant l'évolution de la prise en charge des publics dont ils ont la charge et en particulier l'évolution des pratiques des conseillers Pôle Emploi vers une intégration de la dimension sociale et le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA.

Ainsi, après la forte collaboration déjà existante entre les directions de Pôle Emploi et du Conseil général, ce sont donc les équipes professionnelles sur le terrain qui se retrouvent en plus grande proximité avec d'un côté, les conseillers et « référents-insertion » Pôle Emploi ; de l'autre, les travailleurs sociaux du Département.

Démarré à titre expérimental sur le Bazadais, les premiers constats de cet accompagnement global, font apparaître l'émergence de pratiques professionnelles interinstitutionnelles à partir desquelles pourront s'élaborer progressivement une culture commune et une prise en charge plus globale des personnes dont il reste à évaluer les effets sur la sécurisation de leur parcours.

Cette approche sera déployée sur Bordeaux d'ici la fin de l'année 2014.

« Le Pôle emploi n'est pas formé pour le social »- *colloque inversé - juin 2013.*

Le soutien aux professionnels

La plus grande complexité des situations des personnes (jeunes, personnes en obligation de travail, allocataires du RSA...), qui se traduit par des situations de fragilité pouvant se superposer dans les domaines de la santé, du logement, de l'accès aux droits, de la mobilité (...), nécessite pour les professionnels en charge de l'accompagnement, un appui permettant de répondre aux besoins des personnes pour les amener vers l'emploi.

Des réponses existent telle que la Bourse Départementale de l'Insertion ou encore les espaces de coordination ou d'échange. Toutefois, cette ressource apparaît comme éparse, inégalement répartie sur les territoires ou mal connue des professionnels.

Leur évolution ainsi qu'une plus grande structuration des réponses doit être réalisée pour correspondre et s'adapter aux besoins des professionnels à l'échelle des territoires.

Une approche décloisonnée

Il convient enfin de mettre en place des espaces de travail et mesures permettant de dépasser la logique de « dispositif » afin d'en atténuer les effets négatifs pour les usagers : interruption de droits, rupture dans les parcours...

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 5</p> <p style="text-align: center;">GARANTIR LE DROIT A L'ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER LA CONTINUITÉ DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>Poursuivre le développement des pratiques d'accompagnement visant la prise en compte des problématiques tant sociales que professionnelles.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p>Renforcer le soutien aux professionnels (référents, opérateurs de la formation, conseillers emplois formation) en vue de faciliter cette prise en compte et améliorer le chainage des interventions.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 :</p> <p>Organiser la prise en compte de l'expression des besoins des personnes en insertion et de leur vécu des dispositifs en vue de faire évoluer les actions, outils et ressources, favoriser l'adhésion et permettre l'autonomie des personnes.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 4 :</p> <p>Clarifier et améliorer la prise en charge des personnes aux frontières du RSA et de l'AAH.</p>

Objectif stratégique 6

Orienter, pré-qualifier et former
pour une insertion professionnelle de qualité



« On a pas assez de propositions de formations intéressantes. Ce qui intéressant, c'est les formations qualifiantes ».

« J'ai passé des tests, j'étais reçue. J'ai attendu le démarrage de la formation et au dernier moment on m'a dit qu'elle n'était pas financée ».

- extraits du colloque inversé – juin 2013

Eléments de contexte

En Gironde, 16 % des personnes âgées de 30 à 39 ans n'ayant aucun diplôme sont au chômage alors que ce taux est de 8,2% pour les personnes ayant un diplôme.

Des études complémentaires indiquent également qu'à âge égal, les personnes ayant achevé leurs études sans obtenir le baccalauréat travaillent plus fréquemment que les autres :

- à temps partiel,
- sur des emplois et dans les secteurs d'activité les moins rémunérateurs,
- en contrat à durée déterminée.

Le plan pluri annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale indique par ailleurs la nécessité « d'ouvrir davantage l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées », « de lutter contre l'illettrisme et de renforcer l'acquisition des savoirs de base » (12 % des aquitains de 18 à 65 ans sont confrontés à de graves difficultés de lecture et d'écriture), « de renforcer le taux d'accès à la formation des bénéficiaires du RSA ».



L'accès aux savoirs de base

Dans un contexte marqué par la réforme de la formation professionnelle et la mise en place d'un Service Public Régional de l'Oriente, les lois de décentralisation, la réforme de la politique de la ville et les transferts de compétence Etat / Région sur le champ de l'illettrisme, le plan triennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme (Etat/Région, Rectorat) apparaît localement comme un des outils structurant des interventions des différents partenaires.

En la matière, l'aide à l'accès aux savoirs de base repose actuellement en Gironde, sur plusieurs dispositifs :

- le « *diagnostic-orientation* » effectué sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme (DPLAI) animé par le CLAP-CRI). Ses permanences ont reçu plus de 1600 personnes au cours de l'année 2013 (dont 20, 6 % de bénéficiaires du RSA) ;

- le *dispositif Français Langue Etrangère* (FLE) dont le financement est assuré par l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'Intégration) ;
- l'*offre de formation « Compétences clés »*, et particulièrement ses sessions de niveau 1 et 2, financée par la DIRECCTE et le Conseil Régional ;
- l'accueil des personnes, souvent le plus éloigné de l'emploi, par *les associations* de bénévoles, les centres sociaux, la CAF, la MSA, les collectivités qui développent des actions d'alphabétisation sur l'ensemble du territoire ou un premier accueil, l'Etat

s'associant au financement sur les territoires de la Politique de la Ville.

L'accès au dispositif « Compétences clés » est ouvert en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme, aux salariés et aux demandeurs d'emploi ainsi qu'à toutes les personnes de premier niveau de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi. Les bénéficiaires du RSA non inscrits à Pôle Emploi en restent toutefois exclus et la plateforme « DPLAI » assure un accueil sur le seul territoire urbain.

Bilan du Pacte Territorial d'Insertion 2012

L'accès aux savoirs de base figurait, dans le précédent Pacte Territorial d'Insertion, comme une priorité dans les actions à mener en matière d'insertion. Il prenait notamment appui sur les orientations dégagées par le plan triennal Etat/Région, de prévention et de lutte contre l'illettrisme autour de 2 actions :

- une expérimentation relative à l'extension de la fonction accueil/orientation dans les territoires ruraux,
 - l'inscription de la lutte contre l'illettrisme en lien avec la prise en charge sociale des allocataires du RSA dans les territoires.
- Concernant le 1^{er} point, une expérimentation a démarré courant 2013 à partir d'une étude réalisée par le CLAP-CRI. Son objectif vise à proposer le développement d'une fonction accueil/orientation adaptée aux territoires ruraux ainsi que la mise en réseau des acteurs « repéreurs ». Pour ce faire, une enveloppe financière a été engagée par Le Conseil Régional Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde.
 - La sensibilisation des acteurs : Les actions de formation mises en place par le CLAP CRI d'une part, et l'accent mis sur cette problématique par les Antennes Girondines d'Insertion au cours des CTI, ont permis une meilleure sensibilisation des acteurs du champ social sur la question du repérage des publics. Cela s'est traduit par une augmentation significative du nombre d'allocataires orienté sur la plate-forme du CLAP. En 2011, les allocataires représentaient 12% du public accueilli. A fin 2013, la part d'allocataires du RSA est de 20,6 % avec une augmentation des orientations de la part des acteurs du champ social : MDSI et CCAS.

Les perspectives 2015

Le Conseil Régional Aquitaine, dans l'évolution de ses compétences en matière d'illettrisme, a établi une nouvelle carte de mise en œuvre des actions de formation. Neuf marchés seront ainsi mis en place en Gironde et couvriront l'ensemble du territoire : Médoc, Haute Gironde, Libournais, Bordeaux intra muros, Bordeaux sud Ouest, Bordeaux rive droite, Bordeaux nord Ouest, Arcachon, Sud Gironde. Le réseau des acteurs repéreurs et la fonction d'accueil-orientation sera mis en place sur plusieurs territoires.

L'orientation professionnelle et l'accès à la formation

La question de l'accès à la formation professionnelle implique nécessairement celle de l'orientation pour laquelle le Conseil Régional met en place et pilote le **Service Public Régional de l'Orientation** (SPRO). Les objectifs sont, par une meilleure coordination des acteurs et outils de l'orientation (dont le conseil en évolution professionnelle) de :

- **rendre plus lisible et plus accessibles** les services qui interviennent pour tout ou partie sur les quatre missions de l'orientation que sont l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement,
- **favoriser** la construction du projet personnel et professionnel, **faciliter** l'insertion dans l'emploi et sécuriser les transitions professionnelles,
- **répondre au mieux** aux besoins de chaque citoyen en matière d'orientation tout au long de la vie.

Ainsi, tous les partenaires, intervenant sur les quatre missions de l'orientation, mutualisent dans des conditions définies avec le Conseil Régional, les compétences

et ressources contribuant à ce service public afin de garantir et améliorer la qualité du service rendu par chacun et collectivement sur les territoires.

Ce nouveau service public s'inscrit dans un contexte de mutations économiques, sociales et technologiques, d'évolution des métiers et des qualifications. Il contribue au développement de l'économie et de l'emploi du pays et des territoires et prend en compte un certain nombre d'enjeux pour les personnes, en particulier pour les publics les plus fragiles.

A ce jour, l'offre de formation dite d'orientation, contribue à favoriser l'accès à la formation des personnes les plus en difficulté, en particulier les jeunes, dans un cadre sécurisé avec l'accès à la formation rémunérée. Une récente étude de l'Association Régionale des Missions Locales d'Aquitaine (ARML) révèle que pour 45 % des jeunes ayant intégré une action d'orientation entre octobre 2011 et septembre 2012, une suite de parcours a été engagée sur des actions de formation figurant au Programme Régional de Formation (PRF).

L'accès à la formation en Gironde et en Aquitaine : quelques éléments chiffrés

- En 2013, on relève l'entrée en formation dans le cadre du Programme régional de Formation (PRF) de 7 293 girondins, soit 43 % du total des entrants Aquitains. 846 étaient allocataires du RSA, soit 11,6 % du total des entrants girondins. Parmi eux, 70 % avaient à l'entrée de la formation, un niveau V ou infra V. 18 % avaient un niveau IV, 12 % un niveau III et plus.

(Source Conseil Régional d'Aquitaine – Direction de la Formation Professionnelle)

- Concernant l'effort de formation à destination des personnes s'étant déclarées en tant que bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH), le bilan 2012 réalisé par l'Observatoire Régional Emploi Formation, indique une amélioration de l'accès à la formation pour ces personnes au niveau Aquitain : 22 % d'augmentation entre 2011 et 2012 sur les actions du Programme Régional de Formation, 29 % d'augmentation sur les contrats de professionnalisation, 25 % sur les marchés compétences clés Etat.

Sources: Agefiph, Pôle emploi, CRA, Coordination

L'accès à la formation qualifiante prend d'autres chemins pour les publics fragiles avec le dispositif concerté Conseil Général de la Gironde / Conseil Régional d'Aquitaine des **Chantiers Formation Insertion / Qualification Nouvelle Chance** (CFI) initié depuis 2009.

Ce dispositif a vocation à proposer un accès renforcé aux publics les plus fragiles dont en particulier les personnes allocataires du RSA. Il offre un 1^{er} niveau de qualification dans un cadre sécurisé et dans des territoires souvent peu desservis en Gironde.

Quelques éléments de bilan :

Ainsi, depuis 2009, 57 chantiers ont été déployés à l'échelle du département pour 755 parcours programmés globalement sur la Gironde.

373 allocataires du RSA ont intégré un chantier sur les 874 entrées en formation enregistrées pour la Gironde. 321 postes ont effectivement été mis en œuvre, soit une représentation de ces personnes à hauteur de 43%.

Sur l'année 2013, le nombre de chantier engagés a été de 11 avec un engagement financier de 353 814 euros pour le Conseil Général de la Gironde. Les chantiers ont été déployés sur l'ensemble du département selon la répartition ci-après :

- 6 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux
- 1 dans le Médoc,
- 1 sur le Libournais,
- 1 sur le Sud Gironde,
- 1 sur le Bassin d'Arcachon
- 2 sur le territoire de la haute Gironde.

Le bilan récent montre des résultats encourageants à la poursuite de ces chantiers puisque à leur issue, 71 % des allocataires ont eu accès à un 1^{er} niveau de qualification.

Depuis 2009, on observe un taux d'abandon de 15 % pour ce qui concerne le public allocataire du RSA, contre 20 % pour l'ensemble des publics.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments et des conclusions rendus par le groupe de travail co animé par le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde dans le cadre des travaux du Pacte Territorial d'Insertion, 3 objectifs opérationnels sont à retenir pour la prochaine programmation 2014 – 2017 :

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p align="center">OBJECTIF STRATEGIQUE 6</p> <p align="center">ORIENTER, PRE-QUALIFIER ET FORMER POUR UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DE QUALITE</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>Améliorer la coordination des outils d'accès aux savoirs de base, à l'orientation professionnelle et à la formation en vue d'en faciliter l'accès aux personnes engagées dans une démarche d'insertion (demandeurs d'emploi, salariés, précaires, jeunes, personnes en situation de handicap).</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p>Simplifier et améliorer la lisibilité de l'offre de formation pour en optimiser l'utilisation et l'appropriation par les professionnels et les usagers ;</p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 :</p> <p>Encourager l'expérimentation de nouvelles pédagogies d'apprentissage et favoriser l'attractivité de la formation pour une meilleure prise en compte de la diversité des publics.</p>

Objectif stratégique 7

Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité des publics les plus fragiles



« Les entreprises mettent des freins à l'emploi, il faudrait mettre en place un système qui permettrait de donner une chance à chacun »

Extrait du colloque inversé de juin 2013 – parole aux usagers

La Gironde comme l'Aquitaine fait face à un accroissement de la précarité et de la pauvreté comme l'indiquent les données suivantes :

Le taux de pauvreté monétaire passe de 12.7 % de la population Aquitaine en 2008 à 13.4 % en 2010. Ce taux de pauvreté se situe à 12.5 % pour la Gironde avec toutefois une disparité entre la partie rurale du département (13.4 %) et la partie urbaine (12.3 %).

Ces situations de pauvreté sont, pour partie, liées à la dégradation du marché du travail :

↳ hausse de plus de 9 % du nombre de demandeurs d'emploi entre juin 2012 et juin 2013.

↳ hausse de 9.7 % des foyers RSA entre le premier trimestre 2012 et le premier trimestre 2013.

« J'ai des activités bénévoles dans une association. C'est ce réseau qui me permet d'avoir des contacts professionnels » -

Extrait du colloque inversé de juin 2013.

Des catégories de population apparaissent plus particulièrement exposées :

- les familles monoparentales,
- les ménages de cinq personnes ou plus,
- les jeunes adultes (18/29 ans), groupe d'âge le plus concerné par le non emploi et les bas salaires,
- les personnes d'origine étrangère.

Des initiatives et réformes conséquentes sont en cours visant la réduction de la pauvreté et du chômage : plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, réforme de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), réforme de la politique de la ville, loi sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Lois de décentralisation, nouvelle programmation des Fonds Sociaux Européens...

De nombreuses réponses et dispositifs existent en Gironde visant l'accompagnement des publics pour favoriser leur accès à l'emploi et l'activité. L'approche globale, les parcours intégrés, le droit au parcours, la meilleure coordination des acteurs apparaissent comme des conditions de réussite d'une insertion durable.

Si les mesures d'accompagnement « classiques » constituent un outil important de nos politiques d'insertion, par l'espace d'écoute, d'identification de la situation de la personne, de son besoin et d'orientation vers la ressource, elles se révèlent parfois inadaptées aux attentes ou difficultés rencontrées par les personnes en recherche d'emploi. Souvent critiqués par les chercheurs, en raison de leur approche trop « psychologisante », ces outils d'insertion se révéleraient également « trop centrés sur la personne, pas assez sur les contextes et situations où elle évolue » (Denis CASTRA - *l'insertion professionnelle des publics précaires* - 2004).

« On nous étiquette, on nous voit comme des gens qui ne veulent rien faire » - colloque inversé – juin 2013

La diversification de ces outils est donc un des enjeux de nos politiques pour faciliter l'entrée en emploi : réduire la période consacrée à la recherche pour une intégration plus directe dans l'emploi, lever les idées reçues sur l'image du chômeur, de l'allocataire du RSA, permettre aux personnes sans qualification d'intégrer un emploi... sont autant de motifs sur lesquels se fondent le développement de nouvelles approches.

« Le problème, c'est ce que demandent les recruteurs : les exigences sont surdimensionnées » - colloque inversé – juin 2013

1. L'Insertion par l'Activité Economique, les clauses d'insertion, les contrats aidés, la médiation, le parrainage : des outils pour une immersion directe en entreprise.

↳ L'Insertion par l'Activité Economique

Au 31 décembre 2013, le nombre de structures de l'insertion par l'Activité Economique en Gironde était de 70 se répartissant comme suit :

Atelier et chantier d'insertion	20
Association intermédiaire	21
Entreprise d'insertion	22
Entreprise de travail temporaire d'insertion	7

Les secteurs d'activité

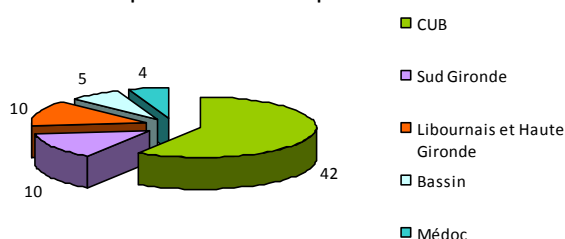
- Production : 5 %
- Services : 29 %
- Bâtiment : 15 %
- Services à la personne : 15 %
- Environnement : 29 %
- Autres : 7 %

82 % des salariés embauchés ont un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP, 69 % sont allocataires du RSA, 72 % sont demandeurs d'emploi de longue durée.

En Gironde, au 31 décembre 2012, le nombre de salariés en insertion (toutes structures confondues) était de 5157 personnes. Cela représente 1055 Equivalent Temps plein.

64 % de sorties dynamiques (CDD, CDI, création d'entreprise, entrée en formation, entrée dans la fonction publique, entrée sur un CUI-CIE, intégration d'une autre SIAE).

répartition des structures par territoire



↳ Les clauses d'insertion

Le développement effectif d'une commande publique responsable grâce aux clauses sociales est un véritable levier pour sécuriser les parcours d'insertion. Il doit favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment des femmes en diversifiant le type de marchés faisant l'objet de clauses; il participe plus largement à la consolidation des structures d'insertion en leur ouvrant l'accès à de nouvelles activités.

Le Conseil Général s'est engagé depuis 2007 dans la mise en œuvre de cette politique volontariste. Le concours du FSE depuis 2011 a permis le développement de cette politique, par la création d'un service entièrement dédié : le bureau de la clause.

« On pourrait passer par le CG pour être mis en contact avec ses sous traitants » - Extrait du colloque inversé – juin 2013

Les clauses en chiffres

Depuis 2008, sur les marchés opérés par le Département, la clause c'est :

- ⇒ 389 opérations
- ⇒ 706 marchés publics clausés
- ⇒ 380 587 heures de travail réalisées
- ⇒ 569 personnes ayant accédé à un emploi.

Depuis sa mise en œuvre, cet outil a évolué :

Il permet aujourd'hui de proposer des heures de travail à un plus large public : jeunes (11%), femmes (29%), séniors de plus de 55 ans (5%), personnes sans qualification (86% des personnes de niveau égal ou infra CAP).

Il enregistre un **taux de sortie positive de 74 %**.

Ce dispositif profite également à l'ensemble des territoires de la Gironde :

Territoire AGI	heures réalisées en %
Bordeaux	13
Littoral/Arcachon	11
Littoral/Médoc	15
Nord Gironde-Blaye	7
Nord Gironde-Libourne	9
Rive Droite	13
Rive Gauche	10
Sud Gironde	16

↳ Les contrats aidés :

Ils constituent l'un des vecteurs d'entrée en emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. C'est pourquoi l'Etat, le Conseil général et Pôle Emploi travaillent en partenariat afin de mobiliser au mieux cette mesure.

Sur l'année 2013, l'objectif de CUI (contrat unique d'insertion) était de 10163 contrats, avec un engagement financier du Département portant sur 1200 contrats devant bénéficier aux personnes allocataires du RSA.

Objectifs 2013 :

- ↳ 8 853 CAE (secteur non marchand)
- ↳ 1310 CIE (secteur marchand).

Réalisé :

- ↳ 8080 CAE signés soit un taux de réalisation de 91,30 %.
- ↳ 1212 CIE signés soit un taux de réalisation de 92,5 %.

Le taux de réalisation atteint 97 % pour les CUI financés par le Département. On constate toutefois que les allocataires du

RSA bénéficient très peu des contrats sur le secteur marchand : 76 CIE signés sur l'année 2013.

↳ Les publics bénéficiaires :

68,5 % des personnes ont un niveau CAP ou infra,
11,5 % des personnes ont plus de 50 ans.

Cette mesure présente des marges d'évolution, puisqu'en effet, la formation par un opérateur externe à l'entreprise n'est réalisée que dans 16,5 % des contrats.

Le taux de rupture reste par ailleurs, relativement élevé puisqu'il est de 10,5 %.

Les objectifs 2014 :

Pour le 1^{er} semestre 2014, la Convention Annuelle d'Objectif et de Moyen (CAOM) fixe un objectif de 4174 CUI :

↳ 3696 CAE dont 550 financés par le Département,

↳ 478 CIE dont 50 financés par le Conseil Général.



2. A coté des mesures favorisant le retour à l'emploi salarié, les politiques de l'emploi ont également développé, avec la création de l'ACCRE en 1979, des mesures incitatives à la création d'activité.

En 2013, en Gironde, 16 400 entreprises ont été créées (activités marchandes hors secteur agricole) dont 74 % sous forme d'entreprises individuelles. Cela représente un taux de 18,2 % de création (la Gironde comptant 90 108 entreprises - activités marchandes hors secteur agricole). Sources INSEE, REE (sirène).

Le régime de l'auto-entrepreneuriat, instauré en 2009, a « boosté » le taux de création.

Dans un récent rapport (décembre 2012), **la Cour des Comptes souligne toutefois les limites de cette politique :**

Un taux de pérennité faible : 66 % en moyenne après 3 ans et 52 % après 5 ans.

Cette moyenne cache toutefois des disparités importantes car les taux de pérennité des entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneuriat sont bien plus faibles.

De même, les entreprises individuelles, créées par des demandeurs d'emploi, sans capitaux et faiblement bancarisées (49 % des créations concernées), ont toutes les caractéristiques défavorables à leur pérennisation ou développement.

Enfin, le Cour des Comptes relève que 70% des créations sont réalisées sans aucun accompagnement.

Outre le profil des créateurs et la typologie des projets, la Cour des Comptes souligne également comme problématiques importantes :

- l'insuffisance du pilotage
- la déficience de gouvernance.

Ces deux éléments marquent en particulier **l'absence de stratégie globale en matière de création d'entreprises** et l'absence totale de coordination au niveau des territoires.

En Gironde, on dénombre au 31 mai 2014, 3419 foyers allocataires du RSA dont l'un des membres est travailleur indépendant. Parmi eux, 2210 ont opté pour le régime de l'auto-entrepreneuriat.

Il n'existe pas d'évaluation du nombre d'allocataires ayant un projet de création,

toutefois, la récurrence des contrats d'insertion mentionnant les projets dans ce domaine a conduit le Département, et ce, déjà à l'époque du RMI, à mettre en place des prestations d'accompagnement visant à répondre au besoin de structuration de ces projets.

La mise en place du RSA a permis de faire évoluer la prise en charge de ces personnes en créant une mission «réfèrent travailleur indépendant ».

Celle-ci répond à un double besoin :

- accompagner les travailleurs indépendants en activité allocataires du RSA, dans l'analyse de leur entreprise et l'identification des perspectives de développement et/ou de consolidation.
- accompagner les allocataires du RSA porteurs d'un projet de création, dans la structuration de ce dernier.

Éléments de bilan 2013

Le nombre d'accueils :

Le groupement en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA a réalisé 1630 accueils :

- 312 concernaient des projets de création,
- 1318 de ces accueils concernaient des allocataires déjà installés.

Le nombre d'accompagnements :

Sur l'ensemble de ces accueils, 997 ont donné lieu à un accompagnement :

- 152 portaient sur des projets de création
- 640 sur des activités déjà créées. La durée moyenne de création avant mise en place de l'accompagnement est de 4 ans.

Les résultats :

Concernant les projets de création :

- Pour 36 % des personnes, l'accompagnement a débouché sur une création d'activité et à 80 % sous le régime de l'auto-entrepreneuriat,
- 31 % ont abandonné leur projet pour se repositionner sur une recherche d'emploi salariée,
- 3 % ont repris une activité professionnelle salariée,
- 37 % n'ont pas donné suite à l'accompagnement.

Concernant l'accompagnement des travailleurs indépendants :

- 21 % sont sortis du RSA socle pour ressource supérieure,
- 32 % ont cessé leur activité,
- 33 % restent en accompagnement. Pour 13 % d'entre eux, il s'agira de mettre en place un accompagnement adapté, leur activité relevant davantage d'une activité dite sociale qu'entrepreneuriale.

Ces outils figurent une partie seulement des pistes d'actions sur lesquels nos efforts doivent porter en matière de retour à l'emploi des personnes.

Ils nécessitent toutefois d'être diversifiés pour que cette question ne repose pas seulement sur la personne en recherche d'emploi.

Ainsi, l'action en direction des entreprises, le développement de l'Economie Sociale et Solidaire et son accompagnement, doivent être intégrés comme pistes nouvelles d'actions. Cela implique, dans les deux cas, la mise en œuvre d'une démarche structurée et concertée autour d'objectifs partagés.

En conséquence, l'objectif stratégique 7 du Programme Départemental se déclinera en cinq objectifs opérationnels :

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p align="center">OBJECTIF STRATEGIQUE 7</p> <p align="center">Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité des publics les plus fragiles</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>Conforter une offre de service plurielle permettant de répondre aux différents besoins des personnes dans leur projet de retour à l'emploi et à l'activité</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p>Développer une offre d'insertion par la mobilisation des acteurs économiques pour faciliter l'accès direct à l'emploi et le maintien dans l'emploi des publics les plus en difficulté.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 :</p> <p>Déployer un soutien combiné aux entreprises en matière de ressources humaines et aux populations Girondines en situation précaire.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 4 :</p> <p>Construire une représentation commune des enjeux et des besoins des territoires en matière d'Insertion par l'Activité Economique et définir une stratégie concertée.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 5 :</p> <p>Soutenir les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire propices à l'emploi des publics précaires.</p>

Objectif stratégique 8

Développer les dispositifs favorisant une approche globale et coordonnée de la mobilité, tenant compte des configurations territoriales



Les Constats

La mobilité durable peut se définir comme une mobilité harmonieuse, concertée, pérenne, au service de tous, économe, co-construite sur l'ensemble du territoire, adaptable ...

Elle est un droit fondamental que chacun doit pouvoir faire valoir en ayant la possibilité de choisir les moyens de la mettre en œuvre. C'est une condition de participation à la vie sociale, et donc un vecteur d'inclusion et de cohésion.

Pour le public en insertion, elle peut se révéler facteur d'inégalités voire d'exclusion car elle impacte l'ensemble de son environnement, tant par le périmètre de déplacement et donc de recherche d'emploi potentiel qu'elle détermine, par le coût qu'elle engendre, ou les capacités physiques et cognitives qu'elle mobilise.

On constate par ailleurs, une incitation forte à la mobilité de la part des entreprises avec notamment le développement des services à la personne, ou l'obligation pour certains salariés précaires d'enchaîner, voire de cumuler plusieurs contrats de travail sur des lieux différents.

Les freins à la mobilité constatés sont multiples :

- horaires atypiques, décalés (liés aux problèmes de garde d'enfants)
- maîtrise des savoirs de base,

- blocages psychologiques et culturels
- freins matériels : permis, voiture...

La mobilité doit se réfléchir tout au long du parcours de la personne pour qu'elle soit autonome dans son environnement et capable d'utiliser l'ensemble de l'offre disponible.

La question de la mobilité est souvent oubliée dans la construction des parcours d'insertion professionnelle et n'est appréhendée qu'à la fin alors qu'elle peut se révéler un véritable frein à la reprise d'emploi et mettre en difficulté le bénéficiaire si elle est révélatrice de difficultés autres que matérielles.

Il est également souvent constaté une méconnaissance de l'offre existante, qu'elle soit de droit commun ou spécifique au domaine de l'insertion.

Il y a donc une nécessité de favoriser les échanges autour de l'offre développée pour travailler tout d'abord à son optimisation en termes d'utilisation et d'adaptation aux besoins, et ensuite à répondre aux besoins non couverts.

Dans cette optique, les entreprises peuvent être intégrées dans les réflexions autour des réponses mobilité afin de rationaliser les coûts et optimiser l'utilisation des ressources en mutualisant les services entre salariés et demandeurs d'emploi.

Réponses existantes sur le territoire

En termes d'offres de services de mobilité, deux types de réponses existent :

✳ **Les offres de transports classiques**, mises en œuvre par les AOT (autorités organisatrices de transport) : elles répondent à une logique de flux et de volumes des usagers transportés. Pour certains publics, elles peuvent se révéler complexes à utiliser et nécessitent pour être accessibles une formation ou un accompagnement spécifique.

✳ **Les offres de mobilité complémentaires :**

- transport de proximité TransGironde
- partage de la voiture : auto-partage ou covoiturage,
- mise à disposition de deux roues (vélos et mobylettes) et de voitures
- formation à la lecture de plan et au repérage dans l'espace,
- accompagnement individuel ou collectif à la mobilité,
- garage social, associatif ou participatif
- auto-école associative ou sociale.

Ces actions sont mises en place sur les territoires pour pallier l'absence de réponse, mais apportent des solutions partielles :

- Actions très ciblées sur une problématique et une typologie de public : elles proposent peu de places et morcellent les réponses,
- Manque de lisibilité des différentes actions et peu de communication vers les partenaires extérieurs ou les prescripteurs,
- Coût et efficacité des dispositifs existant et manque de coopération entre les acteurs dans leur construction. Peu d'évaluations pertinentes,

▪ Actions principalement portées par le secteur associatif : secteur aujourd'hui très fragile, la question de la continuité du service aux usagers se pose en cas de disparition de l'action, voire de la structure.

La voiture est souvent considérée à tort comme la seule solution pouvant être mobilisée dès que l'on sort du périmètre urbain, alors que c'est souvent un facteur d'accentuation des inégalités de mobilité.

De même, les solutions de transports micro collectifs sont souvent évoquées pour venir répondre à des besoins non couverts par l'offre classique. Mais elles représentent un coût non négligeable à la charge des collectivités et peuvent se révéler complexes à mettre en œuvre sur une échelle territoriale élargie.

D'autres solutions sont envisageables. Leur mise en place peut se faire par le biais d'un « bilan de compétences en mobilité » qui permettrait d'identifier les capacités et les aptitudes que possède la personne pour se déplacer, aborder la question du coût réel des déplacements et notamment de l'impact financier de la possession d'une voiture sur un public précaire.

« Quand on a une voiture, on ne peut pas payer l'assurance et les réparations : personne n'a pu me dire si je peux avoir des aides » -

Extrait du colloque inversé – juin 2013

L'objectif principal pour l'ensemble des acteurs est aujourd'hui de construire, auprès des publics les plus socialement fragiles, une politique de mobilité transversale, coordonnée, lisible et pérenne.

ZOOM sur une action innovante : « BOUGEZ FUTE ! »

Née d'un partenariat entre le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux, la plateforme mobilité « bougez futé » a vu le jour en 2012.

Elle répond à un triple besoin :

- la mise en cohérence de l'offre de mobilité sur le périmètre de la CUB,
- l'amélioration de la mise à disposition de cette offre et de son utilisation, au public et en particulier celui qui y accède le moins,
- l'amélioration de la connaissance des besoins des populations afin de faire évoluer l'offre.

Sur l'année 2013, les conseillers ont accompagné 409 personnes dans l'identification des moyens de transports les plus adaptés, dont 128 personnes habitants les quartiers Politiques de la Ville.

55 % des personnes ayant bénéficié d'un bilan réside dans une commune de la rive gauche, 27 % sont résidents à Bordeaux intra muros, 11 % sur la Rive droite, 7 % d'une commune hors CUB.

Quels besoins en découlent ?

- ☞ Coordonner les politiques de mobilité et organiser un maillage territorial et une complémentarité entre les actions : éviter les zones blanches et les superpositions
- ☞ Inciter à une coopération entre les acteurs pour mutualiser la connaissance des besoins remontant des territoires et mettre en adéquation l'offre de services de mobilité
- ☞ Créer des dispositifs ressources qui centralisent, diffusent et actualisent l'information et qui seraient des lieux de concertation entre les acteurs permettant le partage des données, l'harmonisation de l'offre existante et la construction d'actions conjointes
- ☞ Allier une approche globale des questions de mobilité et la prise en compte de la particularité des besoins (publics spécifiques, adaptation au territoire...)
- ☞ Prise en compte de la mobilité comme un facteur d'autonomie à travailler en lien avec les autres freins à l'insertion (lutte contre l'illettrisme, maîtrise des savoirs de base, garde d'enfants...)
- ☞ Pérenniser les actions autour de la mobilité en les inscrivant dans des organisations financées de manière durable (plateforme mobilité intégrée dans la DSP du tramway...)
- ☞ Outiller les professionnels pour mieux appréhender les questions de mobilité, les anticiper et avoir le réflexe de les intégrer dès le début dans la construction des actions d'insertion.
- ☞ Optimiser et/ou développer les services de mobilité offrant une alternative à la voiture, favorisant l'intermodalité et l'émergence d'initiatives solidaires de déplacement.

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 8</p> <p style="text-align: center;">PERMETTRE ET FAVORISER LES MOBILITES DURABLES</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>Développer les dispositifs favorisant une approche globale et coordonnée de la mobilité, tenant compte des différentes configurations territoriales</p>
	<p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p>Améliorer l'accompagnement des publics par une approche individualisée de leur mobilité : anticiper les problématiques, faire évoluer leur prise en compte et prise en charge.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 3 :</p> <p>Optimiser les conditions de développement et de création de l'offre mobilité : organiser la diffusion de l'information, généraliser l'évaluation, améliorer l'utilisation et l'efficacité, rationaliser les coûts et garantir le financement.</p>
	<p>Objectif Opérationnel 4 :</p> <p>Améliorer l'accessibilité du moyen de transport : simplifier et harmoniser l'accès à la tarification sociale, lever les freins cognitifs à la mobilité, favoriser l'inter modalité.</p>

AXE 3



RENOUVELER LES MODES DE GOUVERNANCE

- ↳ **Objectif Stratégique 9 :**
Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale à l'échelle Pôle Solidarité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur.

- ↳ **Objectif Stratégique 10 :**
Favoriser une participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion et d'inclusion.

Objectif stratégique 9

Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale sur le périmètre Pôle Solidarité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur.



« Le problème, c'est que ce sont les institutions qui ne se coordonnent pas entre elles » -

Extrait du colloque inversé – juin 2013

Les situations des personnes concernées par les politiques d'insertion nécessitent la mobilisation de dispositifs multiples portés par différents acteurs : logement, transport, éducation, formation, santé, emploi, culture, énergie, inclusion bancaire...

Cette multiplicité d'acteurs, d'échelles territoriales d'élaboration et de décision des politiques publiques différentes, l'approche sectorielle des problématiques qui fait cohabiter les différentes politiques, sans pour autant veiller à leur articulation, semblent aujourd'hui atteindre une limite avec l'accroissement de la pauvreté en France .

Tel est le constat que nous avons tiré de la contribution apportée par Julien Damon, ancien rapporteur général du Grenelle de l'insertion, membre du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au cours de la Carte blanche du 10 mai 2012 organisée par le Conseil général de la Gironde.

Cette organisation se caractérise par :

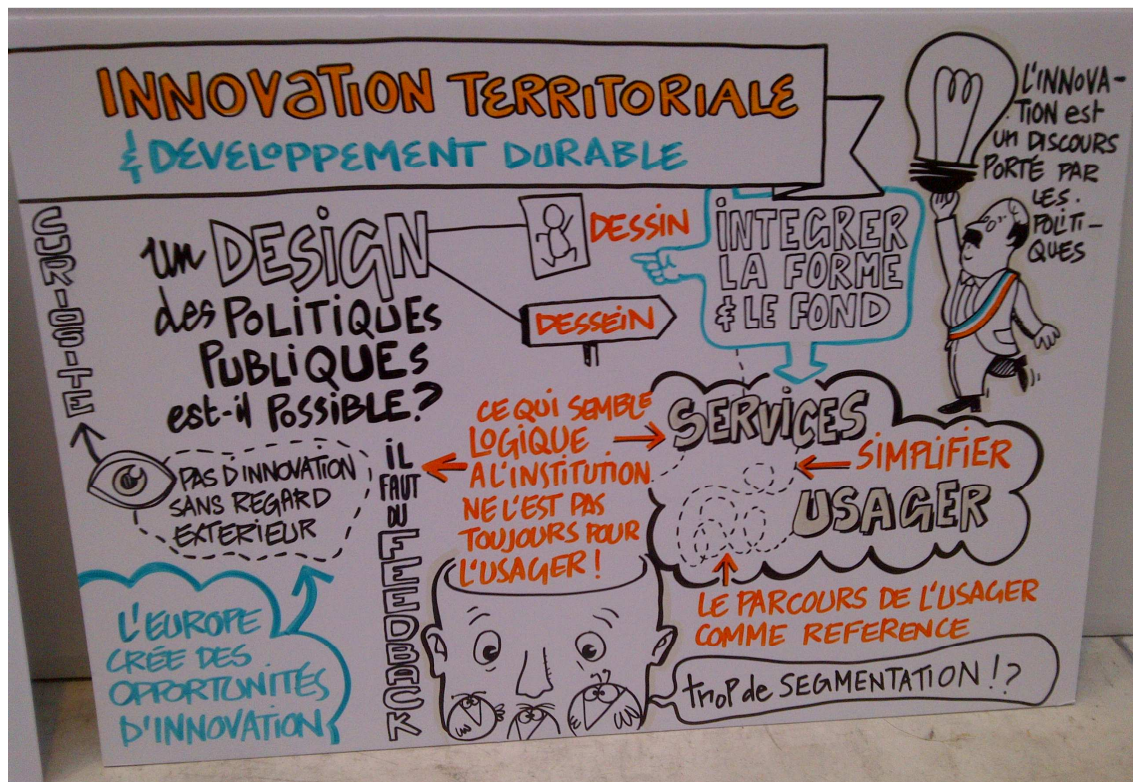
- * des cloisonnements entre thématiques, liés à des politiques et de fait à des structurations distinctes.
- * des dispositifs, plans, instances, etc. qui croisent les mêmes acteurs, autour de sujets complémentaires, mais pas de lieu de synthèse réelle,
- * des limites aux possibilités d'échanges d'informations.

Pour les personnes, confrontées à une pauvreté souvent multifactorielle, cette organisation est source de complexité parfois même d'incohérence (colloque inversé – parole aux allocataires du RSA – juin 2013), générant parfois de la résignation ou de la passivité.

Pour les collectivités et l'Etat, le poids des dépenses de solidarité devient une menace et l'approche purement curative des politiques d'insertion, centrée sur une logique de dispositif ne semblent plus constituer une approche pertinente.

Promue par le plan Pauvreté, la logique de décloisonnement implique de ne pas considérer la solidarité comme un champ à part, mais de l'intégrer dans la conception et la multitude des politiques publiques (transport, logement, éducation, santé, culture...) au service de la cohésion sociale et territoriale.

Cela induit un fort enjeu d'articulation des acteurs dans le déploiement des moyens mobilisés pour apporter des réponses plus adaptées aux besoins des personnes.



Issu des 10^{ème} rencontres interdépartementales du développement durable, Rêve[S]olutions, des 12 et 13 décembre 2013 au Conseil général de la Gironde. Mission Agenda 21 – Conseil général de la Gironde.

Le nécessaire renouvellement des modes de gouvernance et en particulier l'impératif de décloisonnement, est aujourd'hui affirmé à plusieurs niveaux :

Le Manifeste d'une politique de développement social (Juin 2012) signé par les directeurs généraux des services de 34 départements appelle à une refondation de l'action sociale autour de 3 axes :

- réaffirmer la solidarité nationale en garantissant le financement aux départements des 3 allocations de solidarité : Revenu de Solidarité Active, Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), Prestation Compensatoire au Handicap (PCH),
- s'engager dans une dynamique de développement social faisant des usagers « des acteurs et non des sujets des politiques sociales »
- **favoriser le décloisonnement des politiques publiques.**

Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale énonce dans son axe 3 :

La nécessité de renforcer l'interministérialité des politiques de solidarités à partir de sous axes :

- accentuer la territorialisation des politiques de lutte contre la pauvreté,
- reconnaître le droit à l'initiative sociale
- développer la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité
- renforcer le travail social
- observer les besoins, évaluer et capitaliser les pratiques.

Le Courrier du 11 février 2013 de Marie Arlette Carlotti et Claudie Lebreton aux Conseils Généraux les invitant au rapprochement avec l'Etat pour améliorer la gouvernance locale des politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions.

Le groupe de travail « gouvernance des politiques de solidarité » / Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;

« Une entreprise de décloisonnement à la hauteur des enjeux pourrait reposer sur deux piliers :

- assouplir (cas des personnes situées aux marges des prestations ou services mis en œuvre)
- mutualiser et initier de nouveaux outils de coordination fonctionnelle.

Le Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 : Axe prioritaire 3 – Objectif thématique 9 – objectif spécifique 3
Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre d'insertion en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire.

Changements attendus :

- créer les conditions d'une animation renouvelée de l'offre d'insertion
- augmenter le nombre d'accords territoriaux de coordination de l'offre d'insertion
- améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion dans les territoires.
- développer l'Economie Sociale et Solidaire

Cette approche transversale tend d'ailleurs à se développer dans un certain nombre de politiques, à travers des expérimentations ou la mise en œuvre de plans :

Le Plan Pauvreté :

Parmi les premières dispositions issues de la Conférence contre la pauvreté, sur le volet en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement, l'expérimentation dans quelques départements dont la Gironde, de l'élaboration d'un **diagnostic territorial « à 360° »**, axé sur le sujet des

besoins dans l'ensemble des différents segments de l'hébergement et du logement, tend à montrer le rôle majeur de l'accompagnement social, et l'intérêt que celui-ci soit multi-thématiques (emploi, santé, etc., au-delà du seul sujet logement). La généralisation de la démarche prévoit une participation des usagers concernés.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui vise des populations pauvres, oriente vers une démarche transversale mobilisant le « droit commun » des différentes thématiques (logement, éducation, santé, etc.), qui pourra illustrer à terme un certain « décloisonnement », et passe par l'implication des citoyens.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, prévoit (art 34) que le PDALHPD, élaboré par l'Etat et le Département, comprend des mesures destinées à répondre au besoin d'accompagnement social, d'actions d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle.

Le Rapport sur l'évaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion : (décembre 2013) a conduit à la mise en œuvre du dispositif AGILLE (Améliorer la Gouvernance et libérer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion) dont l'objectif est d'apporter un appui technique aux collectivités dans leur projet visant l'amélioration de la gouvernance territoriale.

Le Protocole d'accompagnement Pôle Emploi signé le 1^{er} avril avec l'Association des Départements de France (ADF) et la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP),

propose, aux départements volontaires, une articulation entre insertion sociale et professionnelle, via un accompagnement global avec une mobilisation du Fonds Social Européen.

...

Les Pôles Territoriaux de Solidarité : un service public au plus près des Girondins

Le Département a engagé en 2013 un projet de réorganisation fonctionnelle et géographique intitulé «Solidarité 2013» avec la mise en place de 9 Pôles Territoriaux de Solidarité dont la vocation est de porter la solidarité au plus près des Girondins, en organisant le déploiement des services d'insertion, d'action sociale, de santé, de l'enfance, des personnes âgées et leur ancrage sur les territoires.

C'est un souci d'efficacité qui a guidé les élus vers cette nouvelle organisation : réduction des délais de traitements des demandes et meilleure coordination des aides financières. Pour y parvenir, les Pôles Territoriaux de Solidarité sont dotés d'une nouvelle capacité de décision.

Seront désormais du ressort des territoires :

- le pilotage stratégique local et l'animation territoriale
- l'élaboration du projet de territoire intégrant la déclinaison territoriale des schémas
- la mise en œuvre des politiques au niveau territorial dans le respect des orientations départementales.

Les 9 Pôles Territoriaux de Solidarité :

- | | |
|---|---|
| - Pôle Territorial de Solidarité du Bassin | - Pôle Territorial de Solidarité des Hauts de Garonne |
| - Pôle Territorial de Solidarité de Bordeaux | - Pôle Territorial de Solidarité du Libournais |
| - Pôle Territorial de Solidarité de la Porte du Médoc | - Pôle Territorial de Solidarité du Sud Gironde |
| - Pôle Territorial de Solidarité des Graves | - Pôle Territorial de Solidarité du Médoc |
| - Pôle Territorial de Solidarité de Haute Gironde | |

Transversalité, territorialisation, quelques préalables s'imposent....

Diagnostic partagé ou partage de diagnostics ?

Chaque acteur élabore des diagnostics. Approche statistique ou analytique, ceux-ci portent rarement sur la mise à plat des problématiques de territoire (besoins, enjeux, réponses à trouver) et sont rarement partagés, croisés.

Cependant, avoir une cartographie précise et partagée des ressources d'un territoire est une demande forte (et commune à plusieurs groupe de travail du PTI). *« C'est du coup un objectif qui paraît plus accessible que celui d'avoir un diagnostic prétendu unique, car d'aucun pense que dans une démarche de diagnostic, il faut faire le deuil de l'exhaustivité et de la pérennité » -*

De fait, un diagnostic partagé oui, s'il s'agit d'identifier les besoins mais aussi les ressources d'un territoire et d'en dégager une ou plusieurs problématiques à traiter (notion de projet) et ce sur quoi il faut s'entendre ».

Quel territoire ?

« Ce qui importe c'est le « territoire d'action » qui est, de fait, défini a posteriori des actions qui s'y déroulent et non a priori ».

Le Public : de qui parle t-on ?

« Cette notion peut être différente ou se recouper pour chacun des acteurs. Cela en fait donc un questionnement secondaire. Ce qui importe c'est la convergence des réponses apportées à une problématique donnée ».

La Gouvernance :

« Les instances de concertation (et/ou coordination ?) locales sont nombreuses et interviennent sur certains champs de l'insertion mais il n'y a pas d'instance qui réunisse l'ensemble.

Certes les dispositifs PLIE ont vocation à assurer la coordination des parcours mais il n'y a pas de PLIE sur l'ensemble du Département.

Les outils existent mais ce qui fait défaut c'est une réelle animation territoriale ».

La Contractualisation

« Cette question est apparue comme un élément important dans l'organisation des relations entre acteurs (garante des engagements mais aussi de la reconnaissance de chacun) et ce, peut être d'autant plus, dans un contexte de raréfaction des ressources.

La déclinaison du PTI en pactes locaux, de fait semble inévitable et souhaitable. Mais, là encore, la primauté est donnée à l'action et non au cadre préalable. Il faut éviter tout ce qui pourrait freiner le passage du diagnostic à l'action car la temporalité des institutions n'est pas celle des publics (réactivité nécessaire au local). D'ores et déjà, il y a méconnaissance des différents supports de contractualisation ».

Groupe de travail PTI – Objectif 10
« Inscrire localement les politiques d'insertion ».

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p data-bbox="272 434 552 461">OBJECTIF STRATEGIQUE 9</p> <p data-bbox="161 573 663 763">Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale sur le périmètre Pôle Solidarité afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur.</p>	<p data-bbox="699 387 1031 414">Objectif Opérationnel 1 :</p> <p data-bbox="699 432 1410 533">Améliorer l'articulation des politiques sectorielles (emploi, formation, social) pour une politique d'insertion intégrée et ancrée sur les territoires.</p>
	<p data-bbox="699 640 1031 667">Objectif Opérationnel 2 :</p> <p data-bbox="699 685 1283 712">Organiser la complémentarité des financements.</p>
	<p data-bbox="699 819 1031 846">Objectif Opérationnel 3 :</p> <p data-bbox="699 864 1410 965">Mettre en place une démarche coordonnée et partagée d'évaluation permettant d'analyser les mécanismes de coordination des acteurs et leur impact.</p>

Objectif stratégique 10

Favoriser une participation citoyenne dans la conception,
la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion



« Il faut partir de la personne, pour ne pas la projeter de façon normative » -

Extrait du colloque inversé – juin 2013.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion pose le principe de la participation citoyenne, en particulier dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion et par la présence d'allocataires du RSA au sein des instances « équipes pluridisciplinaires ».

Le Guide de recommandations « *Participation des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active au dispositif* » du Ministère des solidarités et de la cohésion sociale - Mars 2012 – pose la participation comme un atout pour « *innover et ajuster les réponses aux besoins des personnes. Elle produit de la connaissance, agit sur l'environnement de l'action et génère du changement. Favoriser cette participation, c'est une formidable occasion de valoriser les personnes bénéficiaires et de changer le regard que l'institution porte sur elles. C'est aussi permettre aux élus et aux professionnels engagés à faire évoluer leurs pratiques et leur positionnement vis-à-vis des personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa).*

Grâce à la participation, on n'agit plus à la place des usagers mais avec eux. C'est pourquoi, le travail sur la participation doit être abordé comme une démarche projet, partenariale et territorialisée ».

L'impulsion et l'accompagnement de la participation citoyenne dans les politiques

d'insertion départementales permet ainsi de répondre à plusieurs enjeux :

✳ **un enjeu de citoyenneté** : rendre les personnes actrices des situations et des transformations qui les concernent (développement du pouvoir d'agir) ;

✳ **un enjeu d'observation** : comprendre plus finement les phénomènes d'exclusion et d'insertion ;

✳ **un enjeu d'efficacité** : s'assurer de l'adéquation entre le dispositif proposé et les besoins de la population.

L'expérience du Département

La participation de tous les publics et le faire ensemble, élément déterminant de démarche qui s'inscrit dans la construction des politiques publiques départementales (Plan département de l'habitat, Mobilités 2030, Droits culturels) est une volonté politique du Département de la Gironde.

Avec le lancement de son Agenda 21 en 2004, le Conseil général de la Gironde a

fait entrer dans ses pratiques, le Cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable.

Ce cadre définit 5 finalités cohérentes et concomitantes ainsi que cinq éléments déterminants de démarches, parmi lesquels la participation citoyenne. Dès lors, il s'agit de renforcer le contenu citoyen et participatif des projets et des politiques, de leur conception, jusqu'à leur évaluation. 10 ans d'expériences qui permettent aujourd'hui de disposer d'un outillage solide et de la capacité à accompagner la mise en réseau et la montée en compétence des professionnels.

Pour ce qui concerne la politique d'insertion, cette volonté s'est traduite en particulier, par la mise en place d'un colloque donnant une place centrale aux usagers dans la conduite des débats, en amont des assises Départementales de l'Insertion des 8 et 9 juillet 2013 : colloque inversé du 13 juin (cf p.47 du présent document).

Cet évènement a été une occasion majeure de développer la représentation et la participation des bénéficiaires du RSA dans l'animation du dispositif afin de prendre en considération leur perception

et leur vécu d'usagers. Les éléments recueillis ont été mis en relief lors des Assises de l'Insertion et ont servi de fil conducteur à l'élaboration du Plan Territorial d'Insertion.

Plus globalement, les professionnels ont développé de nombreuses initiatives participatives dans la mise en œuvre de la politique d'insertion : présence d'allocataires dans les instances, consultation sur la mise en œuvre d'actions...

Ainsi, depuis 2012, une expérimentation est menée sur le territoire du Libournais avec l'intégration de bénéficiaires dans les équipes pluridisciplinaires territoriales. Cette expérience est aujourd'hui en cours d'évaluation pour en permettre, dès 2015, sa généralisation à l'ensemble des territoires de solidarité.

On relève d'autre part, des initiatives de concertation et de consultation des bénéficiaires, tant en amont qu'en aval d'actions d'insertion mais plus particulièrement lors des phases d'évaluation des actions. Elles ont pour objet de leur permettre de se prononcer sur leurs besoins et nous permettre de mesurer l'adéquation entre besoins et moyens.

La participation : de quoi parle-t-on ?

Il convient de bien poser en amont du processus de participation, le degré de participation adapté. Il y a au moins quatre degrés de participation. Il importe de choisir le plus approprié à la démarche :

- 1- L'information : il ne s'agit pas d'un dispositif participatif en tant que tel. L'information constitue un préalable à tout dispositif participatif.
- 2- La consultation : il s'agit d'entendre un avis sur un sujet donné. Les citoyens au sens large peuvent s'exprimer et la collectivité considère ensuite si elle prend en compte de manière effective ce qui ressort de l'échange.
- 3- La concertation : il s'agit de construire un échange qui puisse ensuite modifier un projet. Dans la concertation, c'est l'échange d'idées et d'arguments qui fonde les allers-retours et la prise en compte des points de vue des participants.
- 4- La co-construction : il s'agit d'élaborer un projet de manière partagée. La définition, le développement et l'aboutissement du projet sont soumis aux discussions et sont évolutifs.

Issu du Cahier expériences n°4 du réseau des Agenda 21 de Gironde, La participation des habitants dans les démarches Agenda 21. Novembre 2011.

On fait donc le constat d'initiatives multiples en Gironde, apportant un certain savoir-faire des acteurs et une dynamique d'enrichissement des politiques d'insertion. Toutefois cela se doit d'être consolidé sur les trois points suivants :

L'information comme point de départ d'un processus participatif de qualité.

L'ensemble des acteurs partage le constat que la campagne d'information visant à promouvoir le RSA n'a pas joué en faveur de la bonne appropriation du dispositif avec comme résultat une stigmatisation du RSA et un fort taux de non recours. Aussi, **l'amélioration des modalités d'information en direction des publics potentiellement éligibles** est inévitable tant elle apparaît comme un levier pour l'accès au droit et la mobilisation des personnes.

Il s'agit également d'un socle incontournable au développement d'un processus participatif : sans information, pas d'implication !

« On a aucune information précise, seulement un engagement d'aide à la recherche d'emploi, mais comment ? » - Extrait du colloque inversé – juin 2013

Des pistes de travail pour limiter le non recours sont identifiées (Cf. objectif opérationnel 1) et des réponses ont déjà été testées à travers la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures : Plate forme d'instruction/orientation de la Rive droite visant à faciliter les démarches administratives, mise en place d'un plan de formation à destination des secrétaires médico-sociales relatif à l'instruction des demandes, etc...

De plus, dans un univers administratif en mutation, l'accompagnement aux usages du numérique des professionnels et du public, permettrait de stabiliser l'accès et le partage des ressources et du suivi.

Un questionnement systématique et plus de lisibilité sur les suites données aux sollicitations et aux éléments recueillis.

Les professionnels ont développé de véritables savoir-faire en matière d'accompagnement des personnes. Pour les renforcer, une démarche de qualification des acteurs de l'action sociale portant sur « le développement du pouvoir d'agir » a été entamée. Il s'est agit de renforcer le potentiel des professionnels à s'appuyer sur les spécificités des personnes afin d'éviter des constructions de parcours qui reposent sur des présupposés plutôt que sur les volontés et les possibilités des personnes concernées.

« Laissez nous l'initiative, pour changer d'organisme afin d'avancer » - Extrait du colloque inversé – juin 2013.

Cette démarche de co-construction des parcours a révélé la nécessité de la transparence de l'offre d'insertion, non pas pour se substituer aux procédures de contrats mais pour améliorer la lisibilité et l'appropriation des possibles.

Pour la dimension politique publique multi-partenariale, il peut être envisagé le questionnement systématique de la place de la participation citoyenne dans les instances et les démarches projets (cartographies des parties-prenante, définition du degré de la participation souhaitée, choix méthodologiques, circuits décisionnels, restitution) pour permettre d'inscrire la dimension participative des politiques départementales dans le temps.

Check-list non exhaustive de questions à aborder et partager avant de se lancer pour clarifier les attendus :

- Quels sont les objectifs que je cherche à atteindre ?
- Quel livrable ressortira du dispositif ?
- Quel usage ferai-je des résultats de la démarche ?
- Quelle est la marge de manœuvre pour faire évoluer le projet ?
- Suis-je moi-même prêt à changer d'avis suite à cette démarche ?
- Qu'est-ce que j'attends de la participation citoyenne ?

L'accompagnement des pratiques

Sources de connaissances professionnelles, l'analyse des pratiques permet d'avoir une posture réflexive sur les réussites et les faiblesses des démarches mises en place. C'est une démarche ouverte aux questionnements et à l'amélioration continue.

Ainsi, dans le cadre de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde, **un lieu ressource relatif aux pratiques de participation** est mis en place : il s'agit du **Labo'M21** où se tiennent des groupes d'analyse de la pratique, des sessions dédiées aux pratiques participatives ouvertes à tous les acteurs du territoire.



Parcours participation citoyenne - issu des 10^{ème} rencontres interdépartementales du développement durable, Rêve[S]olutions, des 12 et 13 décembre 2013 au Conseil général de la Gironde.
Mission Agenda 21 – Conseil général de la Gironde.

Les outils du Labo'M21 :

Groupes d'analyse de pratiques et groupes d'échanges de pratiques

Les groupes sont pré-cadrés et peuvent être organisés par toute équipe de projet avec le soutien de la Mission Agenda 21, de façon à en faciliter l'accès pour tous.

▪ **Les GAP : groupes d'analyse de pratiques**

Les groupes d'analyse de pratiques sont aujourd'hui des sources de connaissances professionnelles, permettant de dépasser les cadres habituels, ses configurations invitent à réfléchir et découvrir ensemble de nouveaux angles de vues, d'évaluer et de discerner les possibles des pratiques de chacun. C'est une démarche ouverte au questionnement, stimulée par une animation propice à la réflexion, au respect des pluralités d'opinions et au contexte neutre.

À la différence des groupes ponctuels d'échange de pratiques, les groupes d'analyse de pratique visent à approfondir dans le temps la réflexion en apportant un outillage.

▪ **Les GEP : groupes d'échanges de pratiques**

Il s'agit de rencontres entre praticiens, de 2 à 3 heures par exemple, dont l'objectif est de croiser les expériences des participants et d'en tirer des enseignements ou des propositions. Ces groupes, organisés en partenariat avec l'Institut de la concertation, sont ouverts aux peuvent ainsi permettre de bénéficier de l'appui et de l'expertise de praticiens ou de chercheurs en matière de participation et de regards distanciés.

Ainsi, avec le Pacte Territorial 2014-2017, les acteurs départementaux de l'insertion souhaitent réaffirmer cette volonté collective de faire de la participation citoyenne un élément déterminant des démarches d'insertion.

Les travaux menés par le groupe PTI relatifs à la participation des usagers met en exergue la nécessité de s'appuyer sur l'expérience et le vécu des personnes pour améliorer et construire des réponses appropriables et compréhensibles, dans le respect de la législation et dispositions réglementaires qui s'imposent aux institutions. Ils amènent également de nouvelles pistes qui s'articuleraient autour de deux objectifs opérationnels :

☞ **Intégrer la participation comme élément déterminant de la politique d'insertion** pour inscrire le principe de participation des publics au cœur de la gouvernance des politiques d'insertion et affirmer la volonté de tous les acteurs de s'engager durablement et globalement dans une démarche participative.

☞ **Permettre la participation des bénéficiaires à toutes les étapes du parcours** pour favoriser la mobilisation et l'implication des bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion.

Programme Départemental d'Insertion	Pacte Territorial d'Insertion
<p style="text-align: center;">OBJECTIF STRATEGIQUE 10</p> <p>Favoriser une participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion</p>	<p>Objectif Opérationnel 1 :</p> <p>☞ <i>Intégrer la participation comme élément déterminant de la politique d'insertion pour inscrire le principe de participation des publics au cœur de la gouvernance des politiques d'insertion et affirmer la volonté de tous les acteurs de s'engager durablement et globalement dans une démarche participative.</i></p> <p>Objectif Opérationnel 2 :</p> <p><i>Permettre la participation des bénéficiaires à toutes les étapes du parcours pour favoriser la mobilisation et l'implication des bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion.</i></p>

